

Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG

# PARC DES CROPETTES ÉQUIPEMENT SCOLAIRE ET PUBLIC

CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ÉDUCATION PHYSIQUE  
ET DE LOCAUX POUR LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE

Concours de projets d'architecture  
à un degré en procédure ouverte  
avril 2010



VILLE DE  
GENÈVE



# Parc des Cropettes

Concours de projets d'architecture  
à un degré en procédure ouverte  
avril 2010





# INTRODUCTION

Le quartier des Croupettes et son groupe scolaire ont besoin de disposer d'un nouvel équipement qui sera destiné aux élèves du cycle primaire, tout en étant mis à disposition de la population locale. Le lieu choisi pour cette intervention est l'angle ouest du parc des Croupettes, à l'endroit précis où la ville rencontre le jardin.

De prime abord, l'insertion d'un programme modeste, dans une portion de territoire bien définie, aurait pu paraître comme étant un projet somme toute assez simple. Or l'exercice auquel se sont livrés les concurrents, et le jugement dans lequel les membres du jury se sont investis, ont démontré qu'il n'en était rien. La nécessité de donner un sens à ce lieu à travers la création d'une petite salle de gymnastique et de locaux pour la musique s'est révélée être d'une grande complexité. Au-delà des questions de fonctionnement de ce futur outil collectif, l'analyse des quarante-cinq projets a mis en évidence des questionnements dont la nature n'était pas connue au départ.

Dans ce lieu déterminé se sont concentrés des éléments de réflexions que les projets ont révélés. Tout d'abord un aspect urbain, avec la présence d'un carrefour construit par des morceaux de ville d'époques différentes, qui se trouve confronté à un parc public de grande ampleur. Puis un aspect bâti, avec l'héritage d'un « saupoudrage » d'éléments construits, provisoires ou définitifs, qui au fil des années ont occupé le site de manière non concertée et qui en ont amoindri l'identité. Enfin un aspect social, avec la volonté d'offrir à ce quartier très vivant un espace polyfonctionnel permettant l'apprentissage, la rencontre et le partage.

Par son choix, le jury a montré qu'un bon projet d'architecture, grâce à sa réflexion appropriée, est capable de donner les réponses aux questions que se posent un maître d'ouvrage public, des utilisateurs et, par-delà, une société démocratique. En effet, la cohérence d'un parti architectural est le garant non seulement d'une résolution urbaine et sociale, mais est aussi capable de tenir compte des critères de la raison économique et du développement durable.

Une fois encore le concours d'architecture affiche toute sa pertinence comme mode de sélection d'un projet de qualité. Si le lauréat est le seul à avoir l'opportunité de réaliser l'ouvrage mis en concurrence, le travail de l'ensemble des autres concurrents participe pleinement à cette sélection. En ce sens le concours est une œuvre collective. L'investissement de tous est à mettre en exergue. Il n'y a pas beaucoup de domaines professionnels où ce « don » à la collectivité est aussi manifeste.

**M. Philippe Meier**, architecte, président du jury, Genève

Un concours d'architecture est toujours un moment privilégié pour tous ceux qui y participent. Pour une collectivité publique, c'est à la fois une chance et une magnifique occasion : celle de pouvoir, en même temps, comparer un très grand nombre de projets et débattre, de manière plus large, des questions liées au processus de mutation de la ville.

Car, au-delà de l'enjeu restreint du projet objet du concours, l'éventail des solutions proposées par les concurrents renvoie à la thématique de la responsabilité des collectivités publiques et à leur charge et mission de garantir un développement qualitatif, équitable entre tous, de l'environnement urbain. Cette tâche devient de plus en plus difficile, tant les conditions-cadres de réussite d'un projet sont nombreuses, complexes, parfois imprévisibles et bien souvent contradictoires entre elles.

Dans ce contexte, le concours est nécessaire, en cela qu'il induit la réflexion, suscite le débat, force le recul et l'autocritique. Si modeste qu'en soit l'objet, et c'est particulièrement vrai dans le cas particulier de la construction d'une salle de gymnastique dans le parc des Croupettes, la problématique à laquelle renvoie le concours évoque inévitablement toutes les questions, plus vastes et plus essentielles, qui se posent au quotidien : répondre aux besoins légitimes et pluriels d'une population composite, multiculturelle... Développer la ville, réaliser des équipements, mais aussi préserver des vides, des espaces publics, des espaces verts. En fait, il s'agit de construire et équiper, certes, mais pas trop et si possible pas trop mal, donc s'assurer de savoir comment construire et où construire, de sorte que ce qui est nouveau contribue aussi à valoriser ce qui préexiste. Dans ce processus, il est indéniable que la multiplicité, la variété et la richesse des propositions des candidats, de même que l'expertise d'un jury de qualité constituent un outil indispensable, une aide à la décision dont il serait bien dommage de vouloir se passer.

A ce titre, le concours pour la salle des Croupettes est exemplaire. Au prétexte de ne réaliser, finalement, qu'un «modeste» complément à un équipement scolaire et de quartier, il s'est vite avéré, tant pour les concurrents, j'imagine, que pour les membres du jury, que cette problématique est extrêmement délicate. L'ambiguïté et, en même temps, la formidable ambition de ce concours est de requalifier un lieu rattaché à un parc, espace majeur du quartier, par l'adjonction d'un élément de programme somme toute mineur. La situation, à l'orée du parc des Croupettes, à l'angle d'un carrefour mal défini, sorte de non-lieu aux limites incertaines, a constitué, à l'évidence, une grande difficulté pour les concurrents.

Le projet n° 20, « sanssouci » placé au premier rang et recommandé à l'unanimité du jury pour l'exécution, réussit ce pari. Prenant le risque de questionner la donne fixée par le programme, l'auteur du projet intègre la construction nouvelle à l'école enfantine existante, dans un seul et même ensemble compact. Ce parti permet, et surtout oblige, à restituer la continuité du parc jusqu'à ses limites. Mieux, ce projet rompt avec la stratégie (ou une non-stratégie?) amorcée et probablement discutable des adjonctions successives de pavillons au gré des besoins. Il remet de l'ordre et réorganise tout en offrant aux usagers une salle magnifique, à hauteur des frondaisons des arbres du parc, comme pour mieux pouvoir s'y plonger! La qualité des débats, qui n'a d'égale que la qualité des projets rendus, a permis au jury de s'en convaincre. Merci à tous, concurrents, président et membres du jury, pour cette incontournable contribution au débat.

**Isabelle CHAROLLAIS**, architecte, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève



Genève, avril 2010

# RAPPORT DU JURY

## 01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

La Ville de Genève est l'organisateur du concours et le maître d'ouvrage.

## 02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3, 5 et 6 du règlement SIA 142, édition 1998, et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

## 03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le site du concours est situé à l'extrémité d'un ensemble de parcs et de jardins qui s'étendent sans discontinuités majeures de la gare de Cornavin à l'aéroport de Cointrin. Lieux de détente, cheminements privilégiés pour les piétons et les cyclistes, ces zones de verdure sont aussi des endroits affectés aux équipements publics, notamment les écoles et les établissements médico-sociaux.

Le programme prévoit la construction d'un bâtiment à usage scolaire et public. Il comprendra une salle de gymnastique pouvant servir pour des manifestations, des spectacles, des concerts et des locaux pour la répétition de groupes de musique. Chacune de ces deux zones sera desservie séparément afin de permettre des fonctionnements séparés.

Cette intervention à l'angle ouest du parc des Crochettes doit permettre de requalifier l'accès au lieu. Ainsi, l'accent doit être mis sur la perméabilité de cette pénétrante de verdure et sur la continuité des parcours.

Par l'organisation de ce concours, la Ville de Genève recherche des solutions variées répondant aux demandes du programme afin qu'elle puisse sélectionner un projet pertinent pour ses qualités urbanistiques, architecturales et environnementales.

#### 04 / PROGRAMME DES LOCAUX

Il a été demandé aux concurrents de prévoir les locaux suivants:

##### **Salle de gymnastique à usage polyvalent**

Dans l'idéal cette salle aura des prolongements extérieurs avec les bâtiments scolaires et avec le parc. Elle sera accessible à tous, de manière indépendante, soit pour les écoliers et les différentes sociétés, soit pour le public lors de manifestations diverses. Ainsi, elle sera desservie par un office servant de cuisine et par un ensemble de locaux comprenant des vestiaires, des sanitaires et des dépôts pour le stockage de matériel.

##### **Locaux à l'usage du public**

Ces locaux sont prévus pour des musiciens. Ils doivent permettre la répétition de 6 groupes ou personnes, chacun dans un local de 25 m<sup>2</sup>, à des horaires variés, sans créer de nuisances, ni pour les écoles ni pour le quartier. Un espace de rangement, des sanitaires, un local de nettoyage et de poubelles rendront cet espace autonome dans son fonctionnement.

#### 05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants:

- insertion dans le site et rapport de la nouvelle construction avec le contexte végétal et bâti;
- qualité architecturale de la proposition, soit fonctionnement des principales activités et relation entre les différents secteurs du programme, qualité des parcours intérieurs et extérieurs;
- aspects économiques du projet;
- performances énergétiques;
- qualités écologiques et intégration des principes du développement durable.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

## 06 / JURY

Président du jury	<b>M. Philippe MEIER</b> , architecte, Genève
Vice-présidente	<b>M<sup>me</sup> Isabelle CHAROLLAIS</b> , architecte, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement (DCA), Ville de Genève
Membres	<b>M<sup>me</sup> Claude-Anne MATTER</b> , architecte, Lausanne <b>M<sup>me</sup> Isabelle WIDMER-BISEVAC</b> , cheffe du service des écoles et des institutions pour l'enfance, Ville de Genève <b>M. Jean-Luc GROBÉTY</b> , architecte, Fribourg <b>M. Manuel BIÉLER</b> , architecte, Lausanne <b>M. Aurelio MUTTONI</b> , ingénieur civil, Lausanne
Membre association	<b>M. Alen MIRANDA</b> , représentant de la commission de coordination de quartier
Suppléants	<b>M. Jean-Paul CHABBEY</b> , architecte, suppléant <b>M. Jean PROBST</b> , architecte, suppléant
Experts	<b>M. Jean Jacques CUÉNOUD</b> , responsable du secteur éducation physique et psychomotricité, département de l'instruction publique, Canton de Genève <b>M. Romain BERGER</b> , ingénieur thermicien au service de l'énergie, Ville de Genève <b>M. Arthur SCHAFFNER</b> , économiste de la construction, département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Assistance technique	<b>M. Guy TROTTEY</b> , architecte, service d'architecture, Ville de Genève

## 07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé pour ce concours de projets à un degré d'une somme globale de Fr. 106 000.– HT pour l'attribution d'environ 5 prix et d'éventuelles mentions, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 1998.

## 08 / CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions	26 octobre 2009
Questions jusqu'au	27 novembre 2009
Réponses du jury sur SIMAP dès le	14 décembre 2009
Rendu des projets jusqu'au	1 <sup>er</sup> mars 2010, 16 heures
Jugement dès le	17 mars 2010
Communication des résultats à tous les concurrents	12 avril 2010
Remise des prix, inauguration et conférence de presse	12 avril 2010
Exposition du	13 avril au 24 avril 2010

## 09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 51 inscriptions. 45 projets ont été rendus.

1 poly-mère	2 MNR 11257
3 woodstock	4 CROCODILE
5 ABSTRACTION	6 EMPREINTES
7 CLAUSTRA	8 Astérior
9 ECO-PORTIQUE	10 perméabilité
11 bonjour2010	12 Accordéon
13 NOIR SUR BLANC	14 LEGSS77
15 AERWJFKR 43267	16 gymnopédie
17 II PARALLELES	18 courcroupettes
19 BUDAPEST	20 sanssouci
21 GARGAMEL	22 CHARLOTTE
23 dinqdonq	24 noisette
25 promenade	26 CLAUSTRAGORA
27 WILLIAMS	28 Pré Haut
29 21171024	30 Robin des Bois
31 Sunday morning	32 FCFGTD03
33 FEUILLAGE	34 SEQUENZA
35 jazzENERGIE	36 alain & alex
37 la boîte à musique	38 cultures club
39 LUDI PUBLIC	40 Stroll in a park
41 Terra mossa	42 CAMELEON
43 PAPRIKA	44 LESS IS A BORE
45 MSICS.MMX	

#### 10 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

45 projets et maquettes sont parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

#### 11 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 4 au 12 mars 2010 par les experts du jury, soit :

**M. Romain BERGER**, ingénieur thermicien au service de l'énergie, Ville de Genève

**M. Jean Jacques CUÉNOUD**, responsable du secteur éducation physique et psychomotricité du département de l'instruction publique, Canton de Genève

**M. Arthur SCHAFFNER**, économiste de la construction, département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

#### 12 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Le jury a siégé au complet du 17 au 18 mars 2010.

Compte tenu des contrôles de conformité des projets rendus, le jury décide à l'unanimité d'admettre au jugement tous les projets et maquettes parvenus dans les délais.

#### 13 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets. Ceux-ci sont répartis parmi les architectes du jury qui les analysent et les présentent à l'ensemble des membres.

#### 14 / PROJETS A EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

##### **Conformité au programme et cahier des charges**

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate que tous les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges, à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme et de périmètre d'évolution.

En revanche, certains projets modifient l'école enfantine au-delà de la zone admise (cf. réponse à la question 16). Il s'agit des projets suivants :

- 20 sanssouci**
- 24 noisette**
- 38 cultures club**

Considérant que ces projets s'écartent des dispositions du programme sur des points essentiels, le jury décide donc, à l'unanimité, d'exclure ces projets de la répartition des prix. Ils restent toutefois conservés pour le jugement dans la perspective d'une éventuelle mention.

## 15 / JUGEMENT

### 15.1 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury effectue un premier tour du jugement et décide à l'unanimité d'éliminer pour la suite du jugement les projets ne répondant pas aux critères principaux suivants :

- insertion dans le site et rapport de la nouvelle construction avec le contexte végétal et bâti;
- qualité architecturale de la proposition, soit fonctionnement des principales activités et relation entre les différents secteurs du programme, qualité des parcours intérieurs et extérieurs.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont :

- |                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| <b>2 MNR 11257</b>         | <b>7 CLAUSTRA</b>        |
| <b>9 ECO-PORTIQUE</b>      | <b>10 perméabilité</b>   |
| <b>11 bonjour2010</b>      | <b>14 LEGSS77</b>        |
| <b>15 AERWJFKR 43267</b>   | <b>17 II PARALLELES</b>  |
| <b>18 courcroupettes</b>   | <b>19 BUDAPEST</b>       |
| <b>23 dinqdonq</b>         | <b>26 CLAUSTRAGORA</b>   |
| <b>28 Pré Haut</b>         | <b>29 21171024</b>       |
| <b>30 Robin des Bois</b>   | <b>33 FEUILLAGE</b>      |
| <b>35 jazzENERGIE</b>      | <b>39 LUDI PUBLIC</b>    |
| <b>40 Stroll in a park</b> | <b>41 Terra mossa</b>    |
| <b>43 PAPRIKA</b>          | <b>44 LESS IS A BORE</b> |

### 15.2 / DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée de l'ensemble de ces projets, en incluant l'ensemble des critères de jugement.

A l'issue de cette discussion approfondie, il décide d'éliminer les projets suivants :

1 poly-mère	3 woodstock
4 CROCODILE	5 ABSTRACTION
6 EMPREINTES	8 Astérion
21 GARGAMEL	22 CHARLOTTE
24 noisette	25 promenade
31 Sunday morning	32 FCFGTD03
34 SEQUENZA	36 alain & alex
37 la boîte à musique	38 cultures club
42 CAMELEON	45 MSICS.MMX

### 15.3 / TOUR DE RATTRAPAGE

Avant d'établir le classement final, le jury procède à un tour de rattrapage et confirme le choix des projets éliminés lors des deux tours précédents.

### 16 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Le jury, en conformité avec le point 1.05 du programme du concours « prix et mentions », attribue à l'unanimité les prix et mentions suivants :

1 <sup>er</sup> rang – mention	N°20 sanssouci	Fr. 20'000.- HT
2 <sup>e</sup> rang – 1 <sup>er</sup> prix	N°12 Accordéon	Fr. 30'000.- HT
3 <sup>e</sup> rang – 2 <sup>e</sup> prix	N°27 WILLIAMS	Fr. 28'000.- HT
4 <sup>e</sup> rang – 3 <sup>e</sup> prix	N°16 gymnopédie	Fr. 15'000.- HT
5 <sup>e</sup> rang – 4 <sup>e</sup> prix	N°13 NOIR SUR BLANC	Fr. 13'000.- HT

## 17 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur travail de qualité qui a permis de bien comprendre les enjeux d'un tel programme dans ce site. Il a mis en évidence la difficulté d'inscrire un équipement collectif à vocation multiple, dans une partie exiguë de territoire d'une grande qualité et d'une vocation sociale pour la ville de Genève.

Le jury est convaincu que le projet lauréat, proposé à l'unanimité au premier rang, possède toutes les qualités intrinsèques et les potentialités d'un développement qui se fera dans le cadre de son évolution en partenariat avec le maître d'ouvrage et les utilisateurs. Il recommande à l'unanimité au maître d'ouvrage l'attribution d'un mandat d'étude et de réalisation aux auteurs du projet classé au premier rang, n°20 «sanssouci».

La proposition retenue met en exergue la nécessité de considérer l'angle actuel des rues du Fort-Barreau et de Baulacre comme faisant partie intégrante du parc des Croupettes. Le jury recommande par ailleurs que la question de la gestion du sol respecte le caractère pavillonnaire du projet lauréat. De ce fait, une opération de «nettoyage» des abords de l'école enfantine actuelle est nécessaire afin d'enrayer la politique de l'ajout sporadique d'éléments bâtis, en fonction de demandes programmatiques non coordonnées. Le maintien d'une unité de caractère paysager permettra d'offrir une vraie qualité d'usage à ce site de première importance pour le quartier.

La situation «exceptionnelle» de la salle publique, au «sommet des arbres», révèle son appartenance à l'ensemble du site, et lui confère un caractère identitaire et reconnaissable pour la collectivité, en améliorant de manière considérable l'état actuel du lieu.

## 18 / APPROBATION DU JURY

Président du jury

**M. Philippe MEIER**

Vice-présidente

**M<sup>me</sup> Isabelle CHAROLLAIS**

Membres

**M<sup>me</sup> Claude-Anne MATTER**

**M<sup>me</sup> Isabelle WIDMER-BISEVAC**

**M. Jean-Luc GROBÉTY**

**M. Manuel BIÉLER**

**M. Aurelio MUTTONI**

Membre association

**M. Alen MIRANDA**

Suppléants

**M. Jean-Paul CHABBEY**

**M. Jean PROBST**



## 19 / LEVEE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et l'attribution des prix et mentions, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement.

Les auteurs des projets primés sont :

### 1<sup>er</sup> rang | mention

Projet n° 20

#### **sanssouci**

Bureau d'architectes

#### **LVPH architectes sàrl**

Route du Stand 7A | 1142 Pampigny | Suisse

Collaborateurs

Laurent Vuilleumier | Paul Humbert | Marcos Mendes

### 2<sup>e</sup> rang | 1<sup>er</sup> prix

Projet n° 12

#### **Accordéon**

Bureau d'architectes

#### **frundgallina architectes fas sia**

Rue du Plan 3 | 2000 Neuchâtel | Suisse

Collaborateurs

Jean-Claude Frund | Antonio Gallina | Sabine Wildrath | Cyril Flury  
Olivier Di Giambattista

### 3<sup>e</sup> rang | 2<sup>e</sup> prix

Projet n° 27

#### **WILLIAMS**

Bureau d'architectes

#### **LRS ARCHITECTES**

Rue du Simplon 5 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Alain Robbe | Rolf Seiler | Jorge Balladares | Guiseppe Castellaneta | Petra Klima

### 4<sup>e</sup> rang | 3<sup>e</sup> prix

Projet n° 16

#### **gymnopédie**

Bureau d'architectes

#### **Baillif-Loponte et Associés SA**

Clos de la Fonderie 3 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Daniela Liengme | Laura Mechkat | Anne Kouo | Joel Jousson | Ivan Dupanloup  
Diana De Oliveira

Projet n° 13

## **NOIR SUR BLANC**

Bureau d'architectes

### **MAURO TURIN ARCHITECTES**

Rue Louis-Curtat 7 | 1005 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Mauro Turin | Pablo Traversa

5<sup>e</sup> rang | 4<sup>e</sup> prix

Bureaux non primés par ordre de rendu :

Projet n° 01

## **poly-mère**

Bureau d'architectes

### **Luscher Architectes SA**

Boulevard de Grancy 37 | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Jens Jaschek | Stéphane Gabella | Giulia Chiariotti

Projet n° 02

## **MNR 11257**

Bureau d'architectes

### **Studio di architettura Rossana Terzaghi**

Via Piero Della Francesca 13 | 20154 Milan | Italie

Collaborateurs

Rossana Terzaghi | Michela Vianello | Nicola De Bei

Projet n° 03

## **woodstock**

Bureau d'architectes

**darius golchan atelier d'architecture et d'urbanisme**

Rue de Lyon 114 | cp 310 | 1211 Genève 13 | Suisse

Collaborateurs

Darius Golchan | Sara Formery | Valeria Mogavero | Frédéric Pittala

Projet n° 04

## **CROCODILE**

Bureau d'architectes

**claden andermatt architectes eaug-sia**

Boulevard des Promenades 10 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Isabelle Claden | Karl Andermatt

Projet n° 05

## **ABSTRACTION**

Bureau d'architectes

**AUA Architectes et Urbanistes Associés Sàrl**

Rue du Tunnel 11 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Lorenzo Lotti | Ali Hosseini | Grégory Baubiet | Anne-Claire Beguin

Projet n° 06

## **EMPREINTES**

Bureau d'architectes

**Cédric Aklin**

Chemin de la Plage 8 | 2072 St-Blaise | Suisse

Projet n° 07

## **CLAUSTRA**

Bureau d'architectes

**manzoni schmidig architectes urbanistes sàrl**

Rue Eugène-Marziano 39 | 1227 Acacias | Suisse

Collaborateurs

Simon Schmidig | Yves Vieuxloup | Quentin Bailat | Fabio Dos Santos

Projet n° 08

## **Astérion**

Bureau d'architectes

**a-architectes**

Avenue de Châtelaine 43 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs

Barbara Tirone | François Joss | Florent Agat | Jennifer Sanchez Roca

Projet n° 09

## **ECO-PORTIQUE**

Bureau d'architectes

**SRA – Kössler & Morel**

Boulevard des Philosophes 19 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Kader Barry

Projet n° 10

## **perméabilité**

Bureau d'architectes

**Buonomo Veglia srl**

Corso Novara 99 | 10154 Torino | Italie

Collaborateurs

Giuseppe Veglia | Lorenzo Buonomo | Vincenzo Lacroce | Benedetta Veglia  
Jacopo Testa | Francesca Veglia | Silvio Solero | Alessandra Sighinolfi  
Maria Sole Tazzetti | Nicoletta Amicosante | Elisabetta Slanzi | Luca Giacosa  
Paolo Lazzerini

Projet n° 11

## **bonjour2010**

Bureau d'architectes

**Stefano Giubileo**

Via Caradosso 15 | 20123 Milano | Italie

Projet n° 14

## **LEGSS77**

Bureau d'architectes

**PRR Architetti**

Via Ramazzotti 4H | 21047 Saronno (VA) | Italie

Collaborateurs

Sara Pivetta | Stefania Maria Restelli | Stefano Carlo Maria Rigoni

Projet n° 15

## **AERWJFKR 43267**

Bureau d'architectes

**AdeP Architektur GmbH**

Erikastrasse 16 | 8003 Zürich | Suisse

Collaborateurs

Antoine de Perrot

Projet n° 17

## **II PARALLELES**

Bureau d'architectes

**Linea Design Sàrl**

Avenue de la Gare des Eaux-Vives 24 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Daniilo Ceccarini | Filipe Romao | Roland Noiset | Bernd Harden

Projet n° 18

## **courcroupettes**

Bureau d'architectes

### **emmeazero studio d'architettura**

Via Giuseppe Libetta 15 | 00154 Roma | Italie

Collaborateurs

Massimo Ciuffini | Maria Teresa Calderaro | Marinella Caruso | Federica Muccichini  
Giulia Giampiccolo

Projet n° 19

## **BUDAPEST**

Bureau d'architectes

### **G. Bellmann Architectes**

Route des Châtaigniers 12 | cp 89 | 1816 Chailly/Montreux | Suisse

Collaborateurs

Theo Bellmann | Anaël Poveda | Marielle Auberson | Tibo Cornet

Projet n° 21

## **GARGAMEL**

Bureau d'architectes

### **Croubalian Delacoste Neerman architectes**

Rue du Beulet 4 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs

Marcel Croubalian | Bernard Delacoste | Louis Neerman | Ruben Semadeni  
Marco Panico

Projet n° 22

## **CHARLOTTE**

Bureau d'architectes

### **3BM3 SA**

Rue des Maraîchers 8 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Maria Teresa Federico | Naoual Karimine | Romain Duez

Projet n° 23

### **dinqdong**

Bureau d'architectes

#### **tangram design, hatt**

Avenue de Sévelin 32 | 1004 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Fred Hatt

Projet n° 24

### **noisette**

Bureau d'architectes

#### **atelier bonnet architectes**

Avenue de Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Pierre Bonnet | Mireille Adam Bonnet | Stefana Balan | Pascal Mischler

Marc de Tassigny

Projet n° 25

### **promenade**

Bureau d'architectes

#### **LP2 Prati | Prahin & Lopez**

Rue du Môle 38bis | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Jacques Pena

Projet n° 26

### **CLAUSTRAGORA**

Bureau d'architectes

#### **Plojoux & Voellinger Architectes**

Avenue Vibert 25-27 | 1227 | Carouge | Suisse

Collaborateurs

Bernard Plojoux | Jamal Khettabi | Hassan Khaghani | Fabien Peter

Projet n° 28

## Pré Haut

Bureau d'architectes

### **ASS architectes associés SA**

Avenue du Lignon 40 | 1219 Le Lignon | Suisse

Collaborateurs

Donato Pinto | Félix Stämpfli | Carlo Zumbino | Dimitri Beghin | Alina Domocos  
Fabrice Passaplan | Jérôme Phildius

Projet n° 29

## 21171024

Bureau d'architectes

### **Francesco Spano'**

Giudecca 173 | 30133 Venezia | Italie

Collaborateurs

Barbara Agnoletto | Federico Mentil | Nicola Vignaga | Gaetano Ceschia

Projet n° 30

## Robin des Bois

Bureau d'architectes

### **pourquoi pas! Architectes**

Rue Crozatier 7 | 75012 Paris | France

Collaborateurs

Alexandre Grutter | Eva Meinhardt | Blandine Dupas

Projet n° 31

## Sunday morning

Bureau d'architectes

### **Timothée Giorgis**

Rue de l'Avenir 10 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Carlo Piffaretti

Projet n° 32

### **FCFGTD03**

Bureau d'architectes

**Fabio Cirrincione**

Rue de Patay 74 | 75013 Paris | France

Projet n° 33

### **FEUILLAGE**

Bureau d'architectes

**Fabio Fossati-Architectes**

Chemin de la Fontaine 6 | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Collaborateurs

Fabio Fossati | Filipe Rodrigues | François Cottier | Valérie Lassout | Mara Sciarini

Nathalie Aubert

Projet n° 34

### **SEQUENZA**

Bureau d'architectes

**Laurent Lin**

Rue du Centenaire 3 | 1227 Carouge | Suisse

Projet n° 35

### **jazzENERGIE**

Bureau d'architectes

**Frei & Stefani architecture et développement SA**

Chemin du Curé Desclouds 1A | 1226 Thônex | Suisse

Collaborateurs

Jean-Pierre Stefani | Guillaume Aymon | Hilaire Amadio | Olivier Berthet

Daniel Forestier

Projet n° 36

## **alain & alex**

Bureau d'architectes

### **architecture plurielle**

Boulevard Carl-Vogt 101 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Sibylle Sauvin Jean | Thierry Sauvin | Olivier Celeyron

Projet n° 37

## **la boîte à musique**

Bureau d'architectes

### **dar architectes SA**

Chemin du Croset 9c | 1024 Ecublens | Suisse

Collaborateurs

Françoise Rey | Pierre De Almeida | François Bianco | Sara Gerber

Paul Lechevallier

Projet n° 38

## **cultures club**

Bureau d'architectes

### **Philippe Calame**

Rue Vautier 14 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Cezarina Layaz | Thomas Sarrazin | Babina Chaillot-Calame

Lorène Schaerrer-Verrier | Michel Nunes

Projet n° 39

## **LUDI PUBLIC**

Bureau d'architectes

### **Architectures Jucker SA**

Rue Viguet 4 | cp 1367 | 1211 Genève 26 | Suisse

Collaborateurs

Fabrice Jucker | Pascal Duparc | Mentor Kadiri | Adrien Mischi

Projet n° 40

### **Stroll in a park**

Bureau d'architectes

**Ariette Ortis et Sandra Robyr Sàrl**

Avenue de Chamonix 3a | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Jonathan Van Den Eede | Romano Camesi

Projet n° 41

### **Terra mossa**

Bureau d'architectes

**G.A. Groupement d'architectes SA**

Quai Gustave Ador 26 | 1207 | Genève | Suisse

Collaborateurs

**Nomos Architecture**

Lucas Camponovo | Jean-Michel Chartiel | Katrien Vertenten | Paola Corsini

**G.A. Groupement d'architectes SA**

Massimo Bianco

Projet n° 42

### **CAMELEON**

Bureau d'architectes

**group8 Sàrl**

Rue Boissonnas 20 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Blaise Fontaine | Didier Collin | Thomas Sponti | Florent Chagny | Patrick Meier

Ambar-Maya Johnsson

Projet n° 43

## **PAPRIKA**

Bureau d'architectes

**Alain Vaucher**

c/o ateliers MAT | Route des Acacias 43 | 1227 Les Acacias | Suisse

Projet n° 44

## **LESS IS A BORE**

Bureau d'architectes

**J. & M. Steinfels Architectes SIA**

Rue du Vidollet 9bis | 1202 Genève | Suisse

Collaborateurs

Jan Steinfels | Muriel Steinfels | Laurent Meyer

Projet n° 45

## **MSICS.MMX**

Bureau d'architectes

**Reto Ehrat**

Rue des Cordiers 5 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Reto Ehrat | Edith Esmoris | Piyamat Nakbua

PROJETS PRIMÉS

1<sup>er</sup> RANG | MENTION

Projet n° 20

**sanssouci**

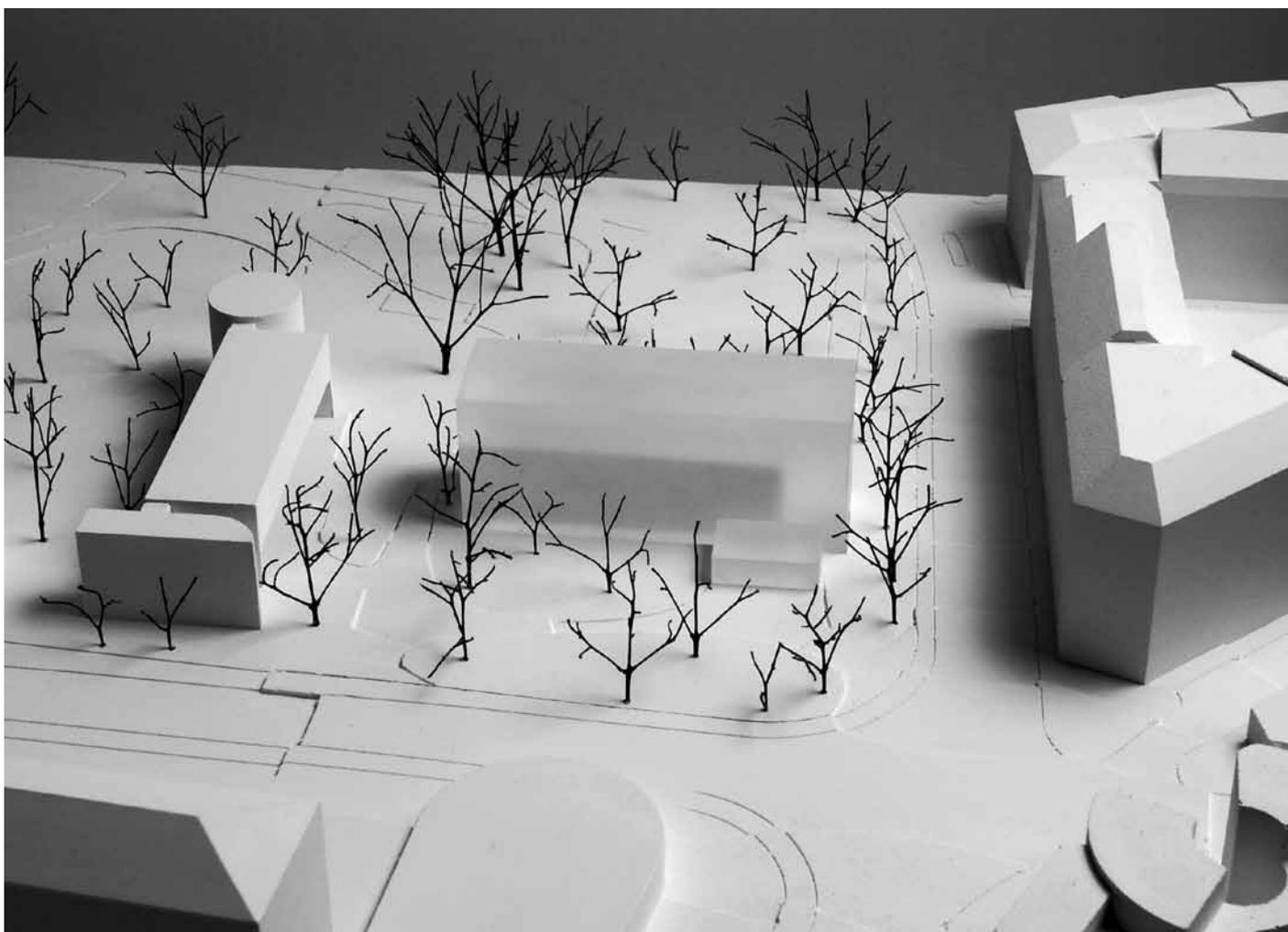
Bureau d'architectes

**LVPH architectes sàrl**

Route du Stand 7A | 1142 Pampigny | Suisse

Collaborateurs

Laurent Vuilleumier | Paul Humbert | Marcos Mendes



#### Commentaire du jury

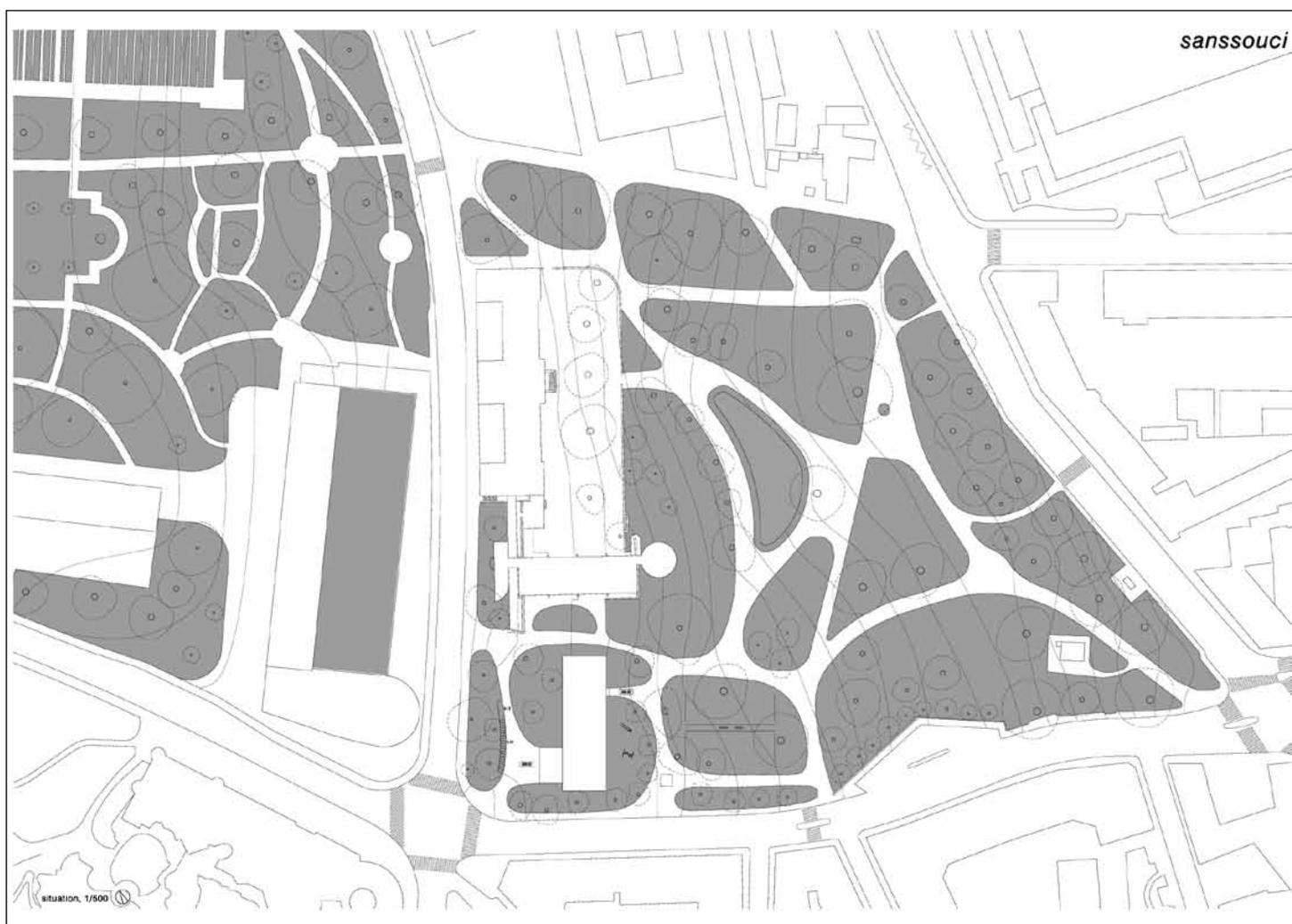
Le projet prend le parti très clair de superposer le nouveau programme à l'école enfantine existante, permettant ainsi de redéfinir de manière convaincante l'angle ouest du parc des Croupettes. En plus de la proposition en coupe et avec très peu de moyens, les auteurs ont su offrir un continuum aux aménagements extérieurs dans le respect du caractère de « parc à l'anglaise ». Cette opération programmatique permet de définir une nouvelle entrée au nord, et d'introduire le préau de l'école enfantine dans la logique paysagère.

La compréhension sensible du territoire à disposition pour le concours a permis au projet lauréat d'engager une opération de « congestion » des programmes. En effet la multiplication d'agrégations bâties avait « pollué » le site de telle manière qu'il n'y avait plus de lisibilité dans un rapport clair entre bâti et parc. Cette démarche ne se fait pas au détriment de la nécessaire identification du caractère collectif de la salle de gymnastique et polyvalente. Celle-ci acquiert, par sa situation « exceptionnelle », un statut public très manifeste.

Le pavillon scolaire de l'école enfantine est pré-existant à la grande école des Croupettes. Il a été surélevé au début du vingtième siècle. Le projet « sanssouci » prolonge cette démarche, à son emplacement originel, tout en lui offrant quatre façades de valeur équivalente qui confirment son implantation dans le parc. Le principe d'emballage proposé, s'il répond très bien aux contraintes énergétiques, est jugé comme étant resté encore au stade de l'intention et devra être approfondi de manière à clarifier le rapport existant – extension.

Dans un souci de respect strict de la donnée du programme, le projet sépare clairement les accès à l'école et à la salle de gymnastique. Cependant le jury relève que cette attitude conduit à « surinstrumenter » les systèmes de distribution (mécaniques et autres), sans apporter de plus value au fonctionnement. Dans le développement du projet, les auteurs devront rechercher un minimalisme dans les moyens, tout comme le projet le démontre par ailleurs, afin d'améliorer le rapport spatial entre les couloirs de l'école enfantine et la montée à la salle. Ce faisant, les espaces d'accès aux salles de musique y gagneront en qualité.

Le projet par son implantation et son système constructif répond très favorablement aux aspects économiques, énergétiques et de développement durable: absence de terrassement, préservation d'un sol perméable en périphérie, cube en dessous de la moyenne des projets, façade performante et inertie de l'ensemble. Le choix d'une structure en béton, s'il a pu sembler paradoxal en première lecture, s'est révélé être une solution adéquate dans une vision minérale du nouvel ensemble.



**Lectures du site**

Le parc des Croupettes relie la grande Péralaine de Venise traversant à l'ave droite de Genève. Point structurant de la ville, la place est habitée de cet élément urbanistique majeur ne dénotant pas uniquement des aménagements paysagers à l'intérieur de son périmètre, il est intimement lié à l'histoire de l'histoire de la ville.

Une situation d'axe est part du projet.

L'augmentation des surfaces des deux larges végétalisés et les nouvelles constructions autour du flûte existant en place sont prévues.

Plus que d'adhérer encore un nouveau volume et de créer un fond de son contour, le projet protège le parc sur tout le périmètre à disposition et propose la substitution du jardin d'origine existant. Le traitement paysager remarquable du parc des Croupettes, avec ses sinuosités et ses plantations est donc jusqu'à la rue Balisac où il affrète sa façade vers l'intérieur à la promenade. Dans ce nouveau contexte, l'axe existant avec son surplombement devient un passage dans la verdure et retrouve ainsi une position en adéquation avec sa vocation d'équipement public pour l'éducation et les loisirs.

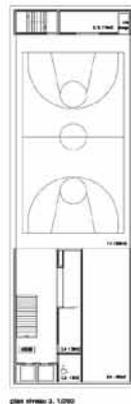
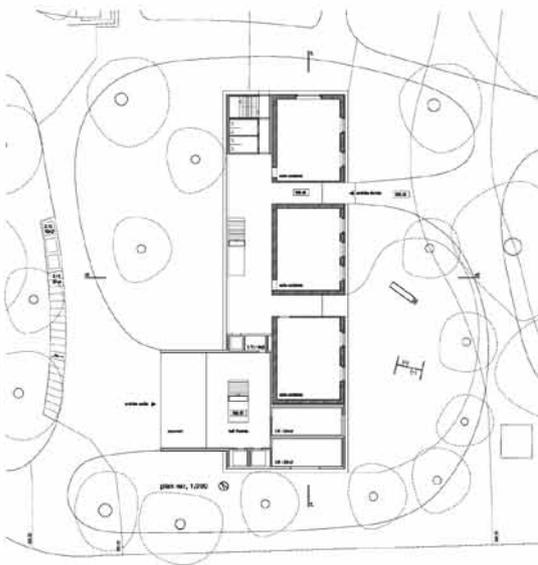
**Aménagements**

Le parc existant est caractérisé par ses fossés, buées multiples qui dessinent les parcours pédestres et permettent la végétation. Tout en assurant l'homogénéité de l'espace, les fossés accueillent également des zones d'attente, comme l'attente, les places pour la détente, les séjours et les zones de jeux. Le projet réajuste l'implantation des fossés pour gérer tout les aménagements existants et souligner les axes de l'axe existant transformé. Trois nouveaux fossés entourent le bâtiment et englobent la zone de jeux pédestre du jardin d'origine, l'axe flûte le boulevard.

**Organisation**

Le nouveau complexe présente deux entrées distinctes, une pour l'accès externe à l'axe, une pour les utilisateurs de la salle à l'intérieur.

Les circulation et services de l'axe existant sont reconstruits selon les normes actuelles en le reliant et connectant avec les six salles de classe, une entrée pédagogique indépendante. Le nouveau programme se développe tout d'abord verticalement sur trois niveaux desservant les salles de musique pour se conclure en couronnement par la grande salle et ses fonctions d'enseignement alternant.





**Expositif**

Au sein de ce nouveau volume les contacts et murs d'encadrement, la salle souterraine se présente comme une large paroi à travers le bâtiment et offre aux visiteurs une magnifique vue sur le parc et la ville du Jura jusqu'au Népal. Grâce à une peau en verre enveloppant l'édifice, les parties extérieures et nouvelles se distinguent par la modulation des façades et l'effet de transparence.

**Développement flexible**

La solution de créer un volume compact englobant l'édifice existant assure et la nouvelle salle présente un double avantage :

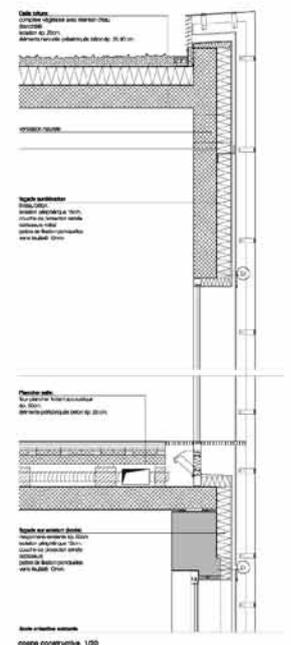
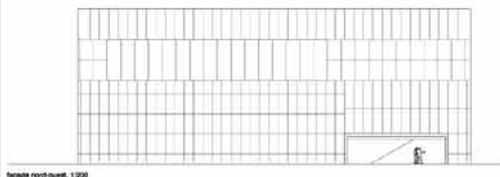
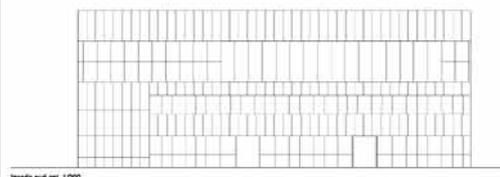
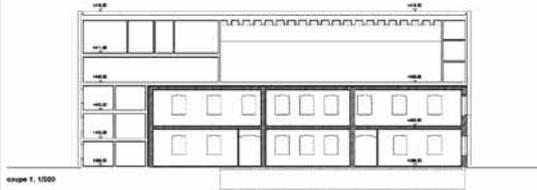
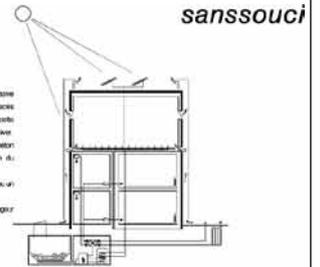
1. Minimiser la surface de l'enveloppe construite pour optimiser l'efficacité énergétique.
2. Répondre aux problèmes liés à l'entretien que de construire un bâtiment entier dans la substance bâtie pour des raisons.

**Principes énergétiques**

La toiture plate en verre enveloppe le nouveau complexe construit une façade passive améliorant la performance thermique du bâtiment. Grâce aux capteurs solaires passifs double vitrage, la modulation de l'air de circulation qui se crée au sein de cette couche passive de surface le bâtiment en été ou, en bénéficiant des apports solaires en hiver. Tant les deux murs de maçonnerie existants que la nouvelle structure massive en béton permettent de stocker une masse thermique importante favorable à l'inertie du bâtiment.

Le système de production d'énergie présent est un chauffage à l'aide de bois avec un appoint solaire en été.

La ventilation contrôlée de tous les locaux non grands halls se fait à l'aide d'un échangeur de chaleur à flux croisés pour un plus grand confort.



**2<sup>e</sup> RANG | 1<sup>er</sup> PRIX**

Projet n° 12

## Accordéon

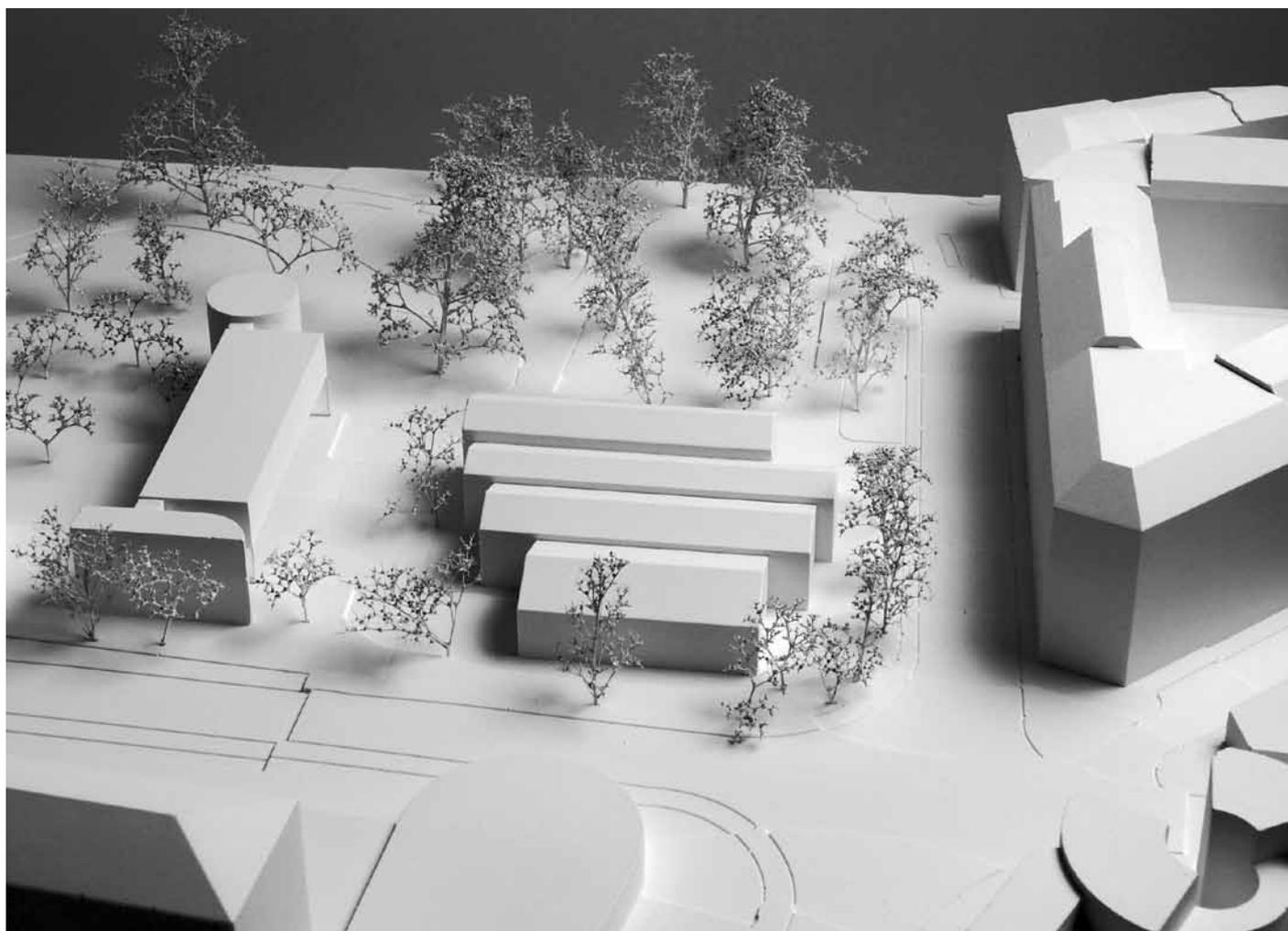
Bureau d'architectes

**frundgallina architectes fas sia**

Rue du Plan 3 | 2000 Neuchâtel | Suisse

Collaborateurs

Jean-Claude Frund | Antonio Gallina | Sabine Wildrath | Cyril Flury  
Olivier Di Giambattista



#### Commentaire du jury

Le projet s'implante à l'angle nord-ouest du parc des Croupettes comme un prolongement du bâtiment de l'école enfantine existante dont il démolit l'annexe de circulation. Il reconnaît la position du corps principal de bâtiment de l'école enfantine existante, et le reproduit successivement pour y intégrer l'ensemble des fonctions du programme. Cette disposition judicieuse du projet permet de redéfinir clairement la limite nord-ouest du parc des Croupettes en le prolongeant jusqu'au carrefour. Le nouvel ensemble formé par l'ancien et le nouveau s'inscrit alors comme un pavillon, dépendant du bâtiment scolaire principal, qui marque l'entrée du parc.

L'expression d'une dépendance est encore accentuée par le langage architectural choisi par le concurrent, à savoir une construction légère, en structure porteuse bois et largement vitrée qui souligne le caractère pavillonnaire, voire en temporaire, du projet. Le jury souligne la pertinence de cette implantation et de cette expression, cohérente dans l'ensemble du projet, et qui met avant tout en valeur le parc des Croupettes.

Les différents programmes prennent place dans les trois volumes successifs accolés au bâtiment existant et confèrent à chacun d'eux un caractère et une fonction propres. Ils jouissent ainsi d'une définition claire, de lumière et de circulations généreuses. Le jury souligne toutefois que l'ensemble du programme et des circulations est très généreux afin d'occuper les volumes ainsi créés, ce qui prétérite les aspects économiques du projet. Dans le même sens, le jury questionne la disposition des vestiaires en sous-sol, qui contredit le caractère léger de la construction.

Les larges façades vitrées en pignon de volumes confèrent un caractère très ouvert et accueillant à la construction. Elles offrent également une lumière naturelle généreuse aux espaces intérieurs malgré leur grande profondeur. Toutefois, cette disposition, n'est pas adéquate pour la pratique du sport dans la salle qui devient ainsi plus une salle de quartier qu'une salle de gymnastique.

La dimension du volume construit et le développement important de l'enveloppe, en façade et en toiture, ne favorisent pas les critères d'économie et de développement durable de la proposition.

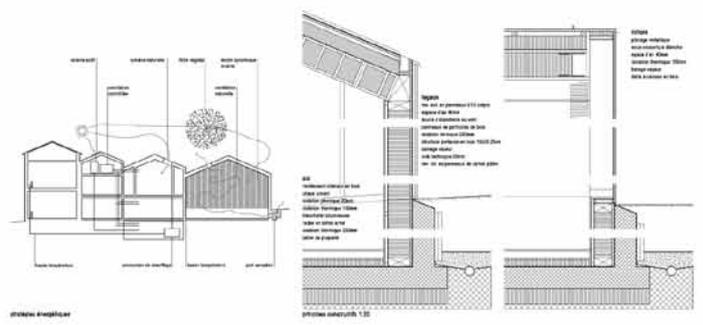


Concours / Parc des Croquettes / Equipement urbain et public / ARCHITECTURE

Le parc des Croquettes occupe un terrain aux quatre extrémités d'une ancienne parcelle industrielle. Aujourd'hui, il s'agit de réaliser une nouvelle action. L'objectif est de créer un espace de qualité qui ne sera pas seulement un lieu de passage, mais un lieu de vie. Il s'agit de créer un espace de qualité qui ne sera pas seulement un lieu de passage, mais un lieu de vie. Il s'agit de créer un espace de qualité qui ne sera pas seulement un lieu de passage, mais un lieu de vie.

Le projet de parc des Croquettes est un projet de réhabilitation d'un terrain industriel. Le terrain est situé dans un quartier en pleine expansion. Le projet est divisé en plusieurs phases. La première phase est la réhabilitation des bâtiments existants. La deuxième phase est la création d'un espace public de qualité. La troisième phase est la création d'un espace de travail de qualité.

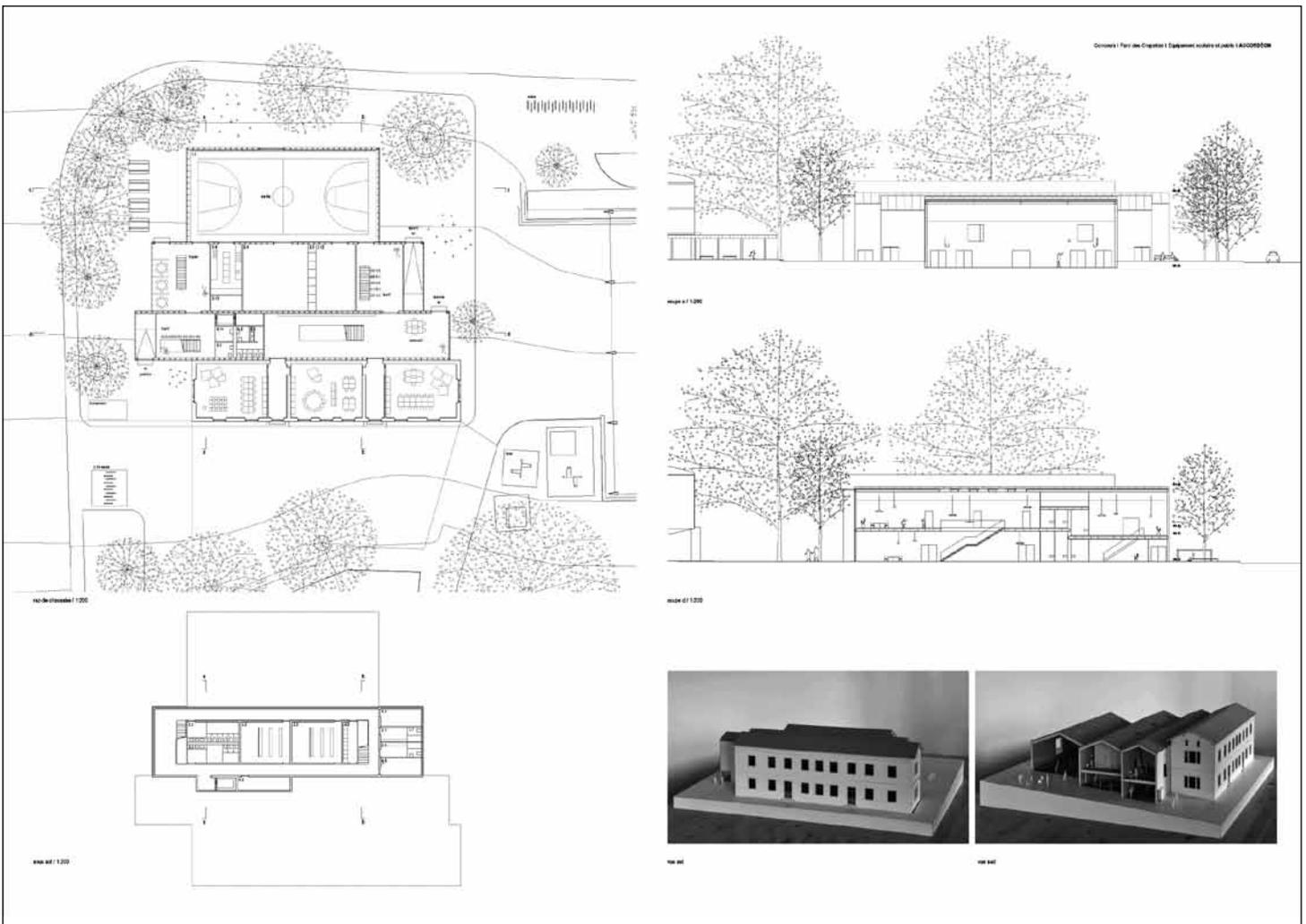
Le projet de parc des Croquettes est un projet de réhabilitation d'un terrain industriel. Le terrain est situé dans un quartier en pleine expansion. Le projet est divisé en plusieurs phases. La première phase est la réhabilitation des bâtiments existants. La deuxième phase est la création d'un espace public de qualité. La troisième phase est la création d'un espace de travail de qualité.



Architecte: [Nom]

Section architecturale montrant la structure interne du bâtiment et l'intégration de l'espace public. Les légendes indiquent les différents niveaux et les matériaux utilisés.





3<sup>e</sup> RANG | 2<sup>e</sup> PRIX

Projet n° 27

## **WILLIAMS**

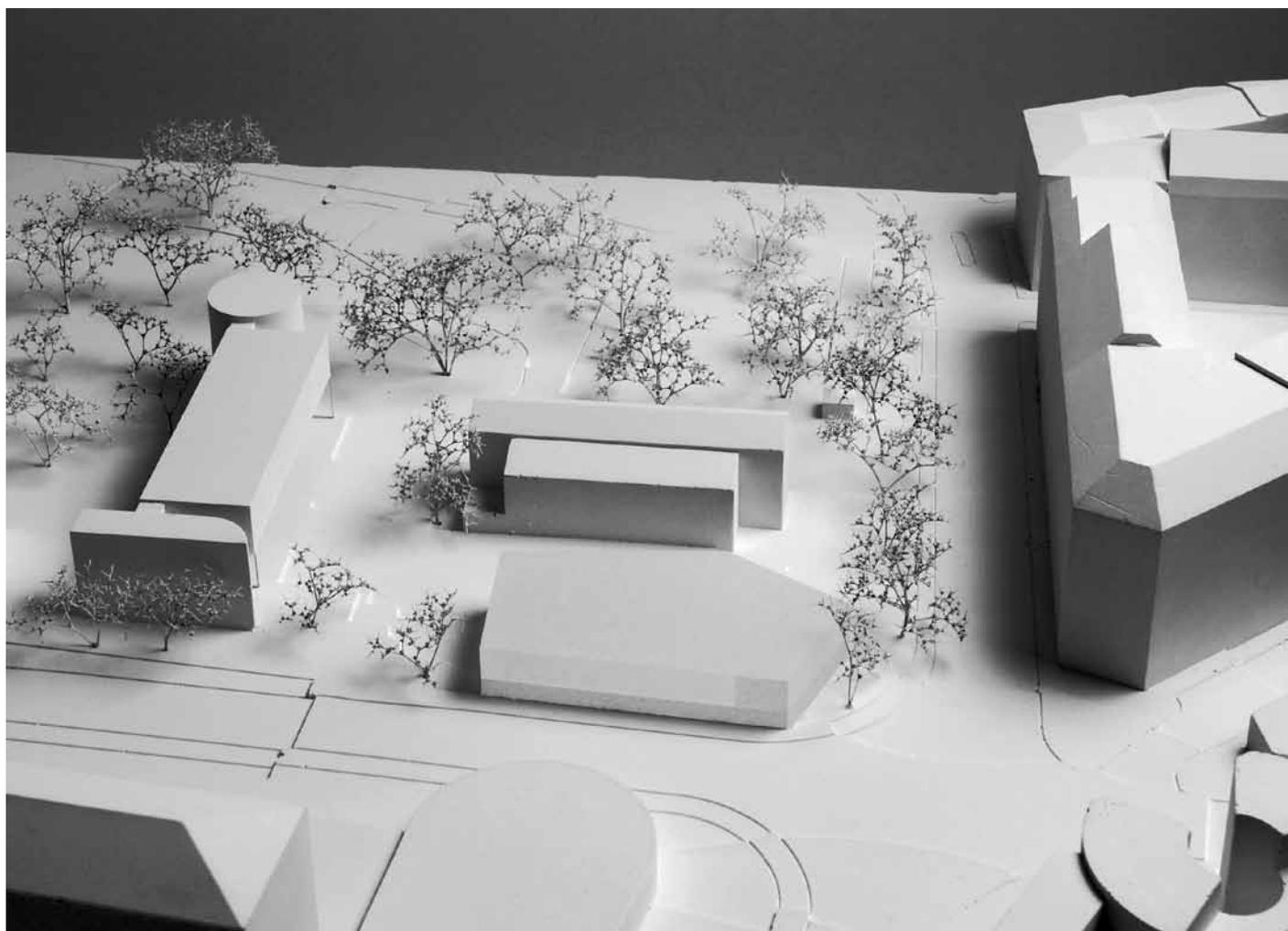
Bureau d'architectes

### **LRS ARCHITECTES**

Rue du Simplon 5 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Alain Robbe | Rolf Seiler | Jorge Balladares | Guiseppa Castellaneta | Petra Klima



#### Commentaire du jury

Le projet s'implante de façon précise à l'angle nord-ouest du site, au travers d'un volume modeste et compact de deux niveaux hors sol. Il cherche à reconnaître clairement le carrefour, tout en articulant l'accès au parc depuis le quartier des Grottes par une géométrie ouverte qui permet d'accueillir les flux piétonniers à l'entrée du parc.

Le bâtiment projeté se positionne ainsi dans un subtil vis-à-vis légèrement biaisé par rapport à l'école enfantine, sans intervenir sur le bâtiment existant; le jury relève l'échelle de cette proposition qui offre un espace de cour bien proportionné, en relation directe avec les espaces d'entrée et de foyer. Ceux-ci rassemblent dans un geste unitaire convaincant les différents accès exigés par l'usage différencié des espaces intérieurs.

L'organisation des locaux, aussi bien que leurs distributions intérieures, sont habilement composées. La disposition des vestiaires et des sanitaires en sous-sol ne nuit pas à la qualité générale des parcours et participe au maintien d'une volumétrie hors sol minimale, bien à l'échelle de l'environnement immédiat. La disposition des salles de musique à l'étage, clairement exprimées en tant qu'éléments majeurs du programme, offre une qualité d'usage et une identité propre particulièrement appréciées par le jury, qui relève également la rationalité économique générale bien maîtrisée, tant pour les surfaces utiles que dans le cube construit proposés.

La matérialité du projet exprime clairement le caractère autonome et pavillonnaire de la proposition, qui souffre, par là-même, d'une présence trop anecdotique à l'échelle urbaine. Ni vraiment « pavillon de jardin », ni pièce urbaine dans son rapport aux grands volumes bâtis du quartier, le projet constitue dès lors un nouveau fragment isolé qui s'additionne à la casualité des autres bâtiments déjà présents sur le site. L'intervention proposée, malgré la finesse de sa composition et la sensibilité portée à la définition d'un espace de quartier, demeure limitée et ne participe pas au renforcement de l'identité du parc des Croupettes dans son ensemble.



CONCOURS CROPETTES

WILLIAMS



VUE RUE DU FORT-BARREAU



VUE RUE BAULACNE

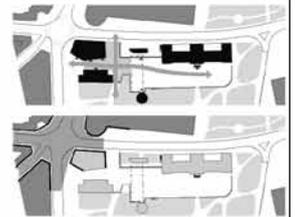
IMPLANTATION

DE PAR SON VOLUME COMPACT ET SA GEOMETRIE, LE BATIMENT VALOISES ACCUSE AU PARC ET CREE UNE NOUVELLE ENTREE A L'ECOLE DEPAR LE QUARTIER DES SPOTTES.

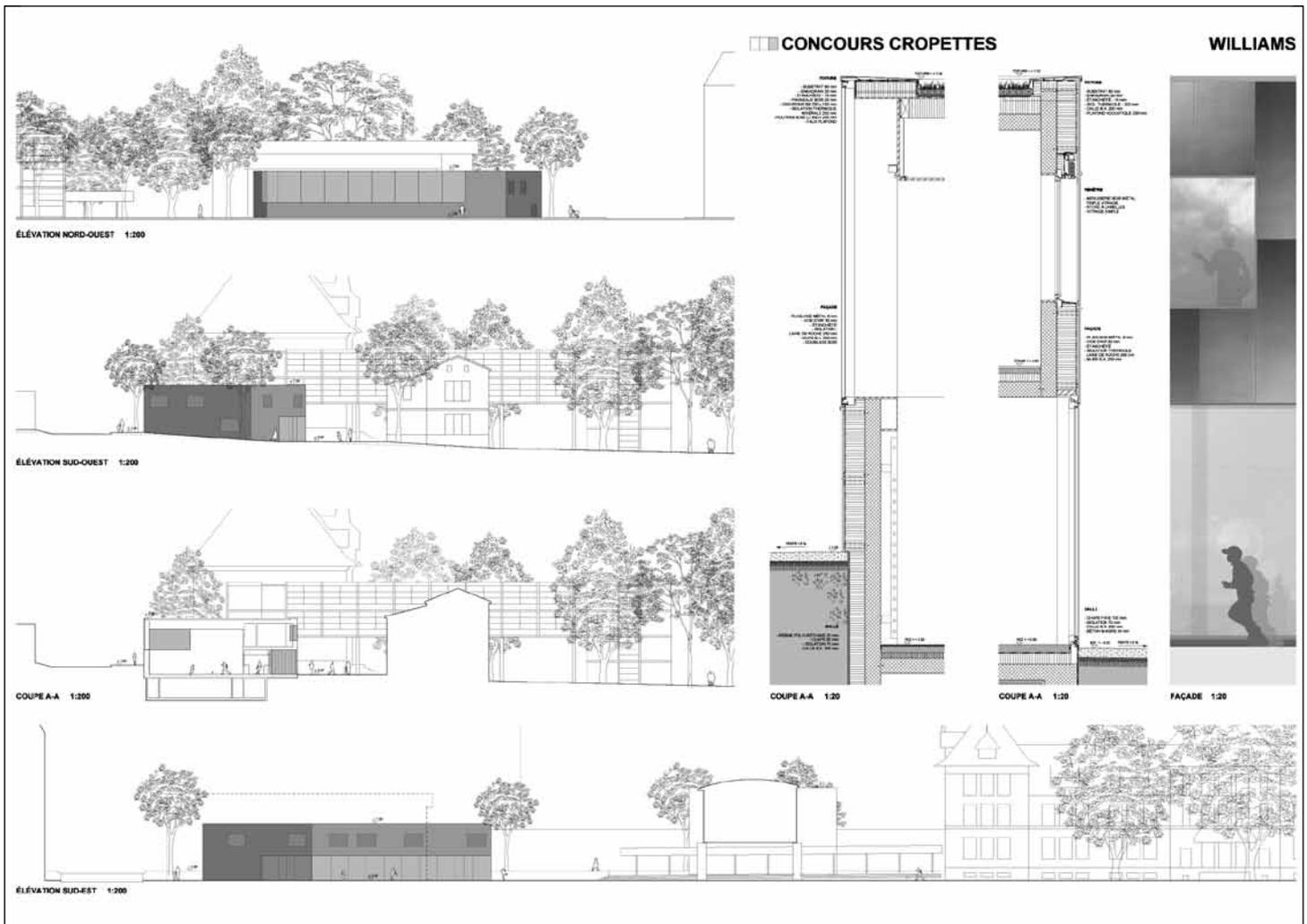
LE PROJET COMPLETE LA COMPOSITION VOLUMETRIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LE PNEU, QUI EN RESULTE DEVIENT L'ESPACE DE RENCONTRE DE L'ENFANCE SCOLAIRE, IL ASSOUPLIT ET DISTINGUE L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES.

LES ESPACES EXTERIEURS AINSI STRUCTURES PERMETTENT UNE DIVISION CLAIRS ENTRE LE DOMAINE SCOLAIRE ET LE DOMAINE PUBLIC TOUT EN ASSURANT UNE FACILITE D'APPROXIMATION PUBLIQUE EN CAS DE MANIFESTATIONS DIVERSES.

L'IMPLANTATION AU NORD-OUEST RENFORCE LA MORPHOLOGIE URBAINE DU QUARTIER, TOUT EN LOUANT AU PNEU ET A L'ECOLE.







4<sup>e</sup> RANG | 3<sup>e</sup> PRIX

Projet n° 16

## **gymnopédie**

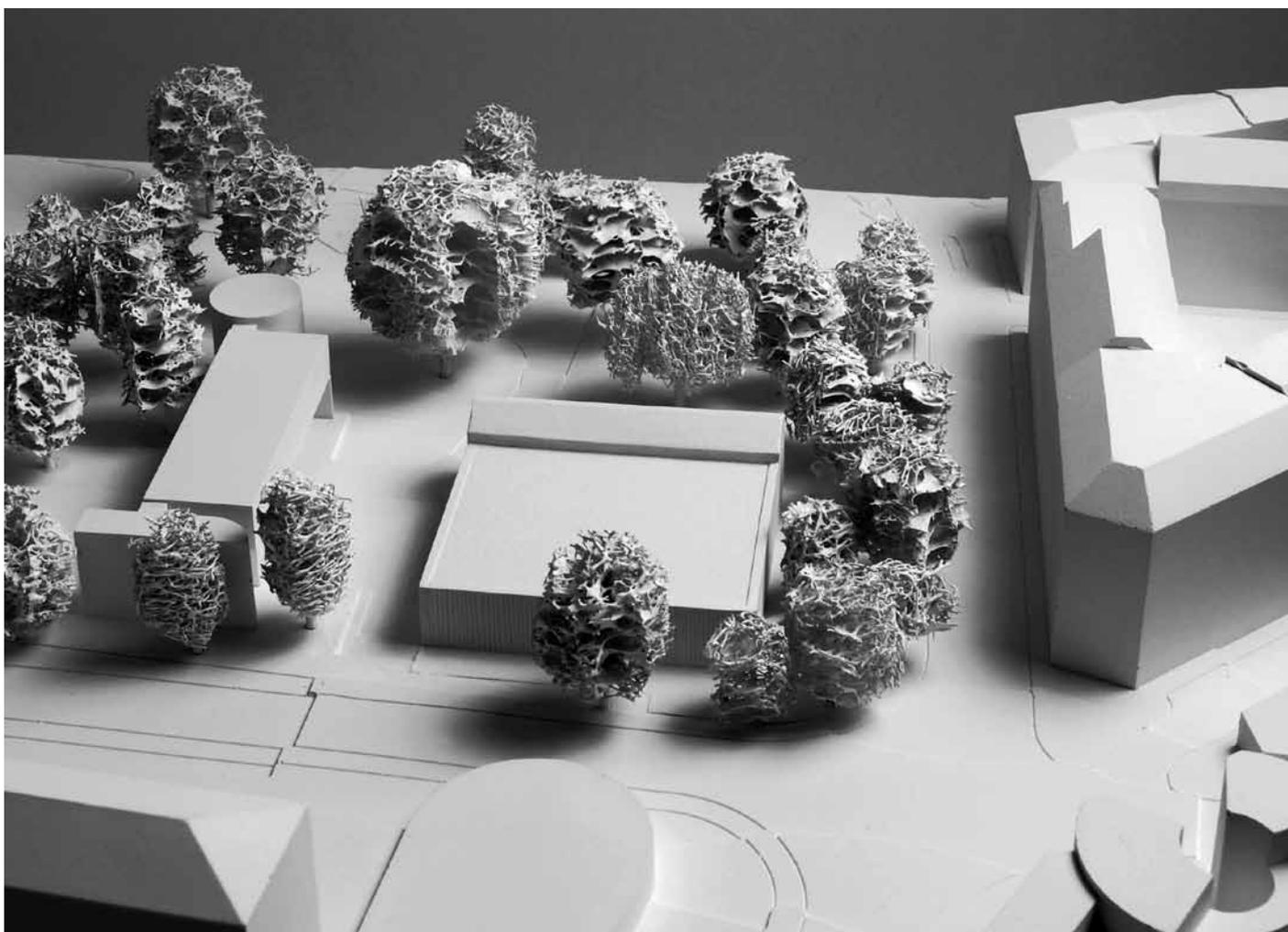
Bureau d'architectes

### **Baillif-Loponte et Associés SA**

Clos de la Fonderie 3 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Daniela Liengme | Laura Mechkat | Anne Kouo | Joel Jousson | Ivan Dupanloup  
Diana De Oliveira



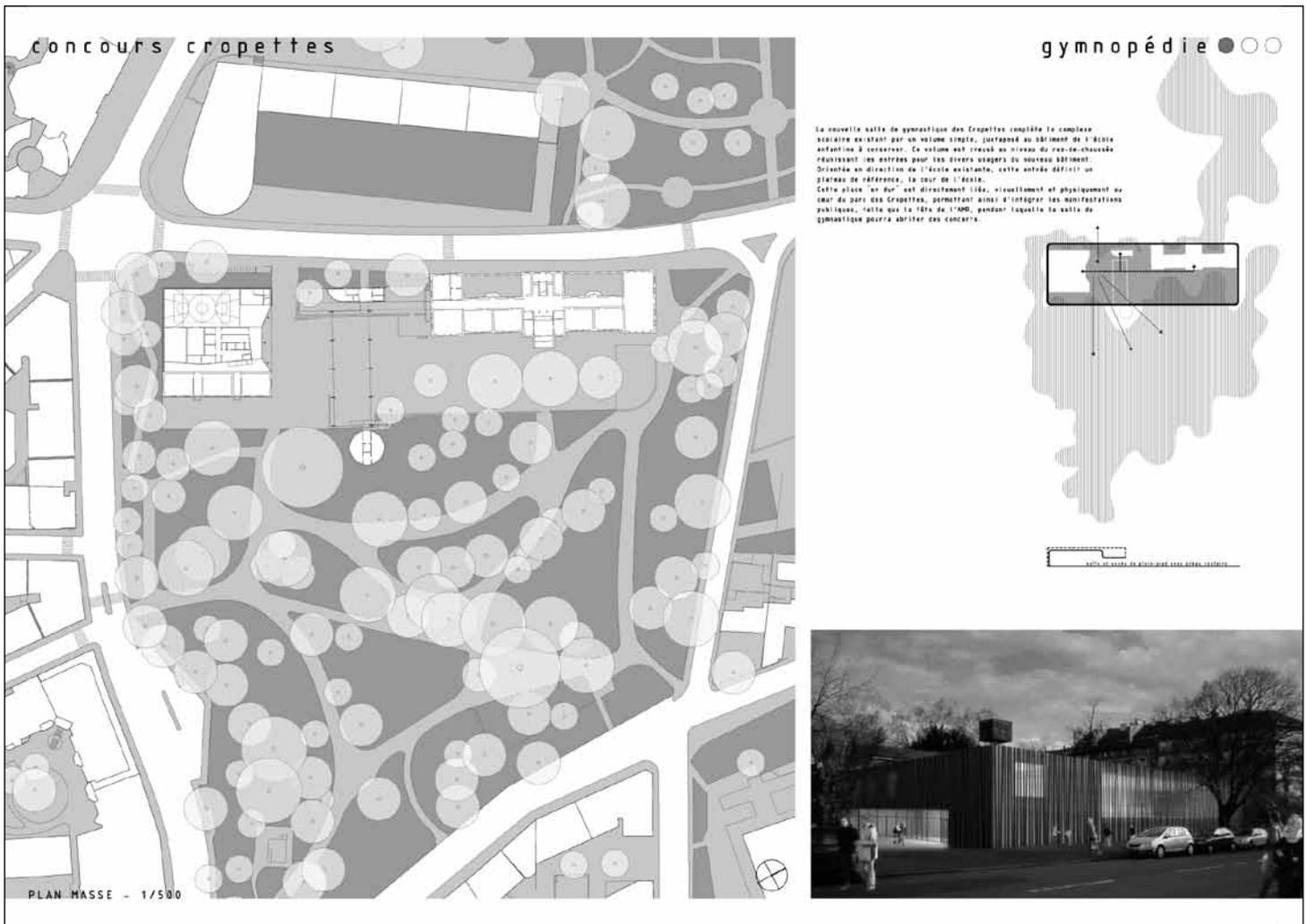
#### Commentaire du jury

La nouvelle salle d'éducation physique polyvalente avec des locaux pour la pratique de la musique électrique s'adosse au bâtiment ancien de l'école enfantine des Croupettes. Cette implantation complète le complexe scolaire existant composé de plusieurs volumes aux langages architecturaux très différents. Une place en «dur», nouvellement créée, unifie l'ensemble scolaire. Son revêtement au sol réunit les constructions présentes pour en faire «un seul ensemble scolaire». Cette surface au sol, très présente, est attachée physiquement au parc des Croupettes. Cette prise de position dans le site, très volontaire, ferme l'angle nord du parc. Ce manque de perméabilité, tant du point de vue physique que visuel, altère l'authenticité du parc existant.

La construction nouvelle, juxtaposée à l'école enfantine à conserver, est un volume simple. Au rez-de-chaussée, les entrées à l'école enfantine, aux vestiaires et à la salle de gymnastique sont réunies sous un même couvert. Leur orientation, face au complexe scolaire existant et renforcée par une place en dur, conforte le caractère public de la nouvelle construction. La salle de gymnastique est de plain pied et permet un accès immédiat depuis l'espace de référence extérieur. A l'étage, sont organisés les locaux de musique et les sanitaires publics et scolaires. La fluidité des circulations publiques offre une grande qualité de perception spatiale. L'organisation fonctionnelle, avec des entrées clairement identifiables orientées du côté des bâtiments existants, est la grande qualité de ce projet.

«La salle de gymnastique s'exprime comme un seul volume, habillé d'un bardage de lames de frêne rétifé, rappelant l'écorce d'arbre, placées selon un rythme irrégulier en référence à l'univers végétal qui entoure la salle et à la cadence de la musique, pratiquée à l'intérieur comme à l'extérieur» (description des auteurs). Les façades de la nouvelle construction ont leur propre identité. Cependant le jury regrette l'ajout d'un langage architectural supplémentaire. Le complexe scolaire existant a encore une «nouvelle histoire».

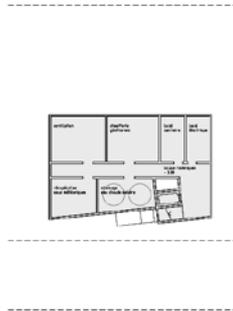
Bâti sur deux niveaux, le projet propose un caractère structurel très «basique». Il a très peu de terrassements. Seuls les locaux techniques se trouvent sous terre et l'essentiel du volume présent est hors sol. Ce projet simple cherche l'économie des moyens.



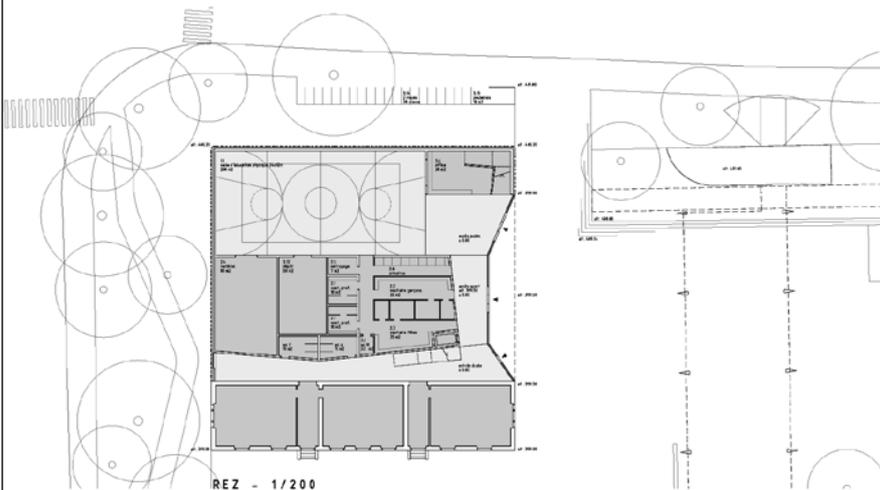
concours croupettes



1ER ETAGE - 1/200



SOUS-SOL - 1/200



REZ - 1/200

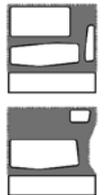
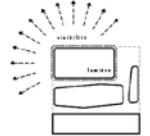
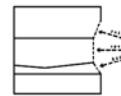
gymnopedie ○●○



Une lanterne dans les bois

La salle de gymnastique s'exprime comme un seul volume, habillé d'un bardage de lames de frêne rainurées, rappelant l'écorce d'arbre, placées selon un rythme irrégulier, en référence à l'univers végétal qui entoure la salle et à la cadence de la musique, pratiquée à l'intérieur de celle-ci. Derrière ce bardage, des panneaux d'une couleur vert gazon "allume" la façade, selon le point de vue.

La grande baie vitrée sur l'angle de la salle signale le caractère public de l'édifice depuis le carrefour rue du Fort-Barreau - rue Massiac et baigne la salle de gymnastique d'une généreuse lumière naturelle. Les ouvertures derrière le bardage, qui permettent de voir sans être vu de jour, émettent de nuit l'image d'une lanterne dans les bois.

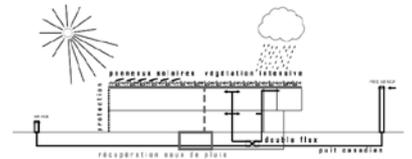


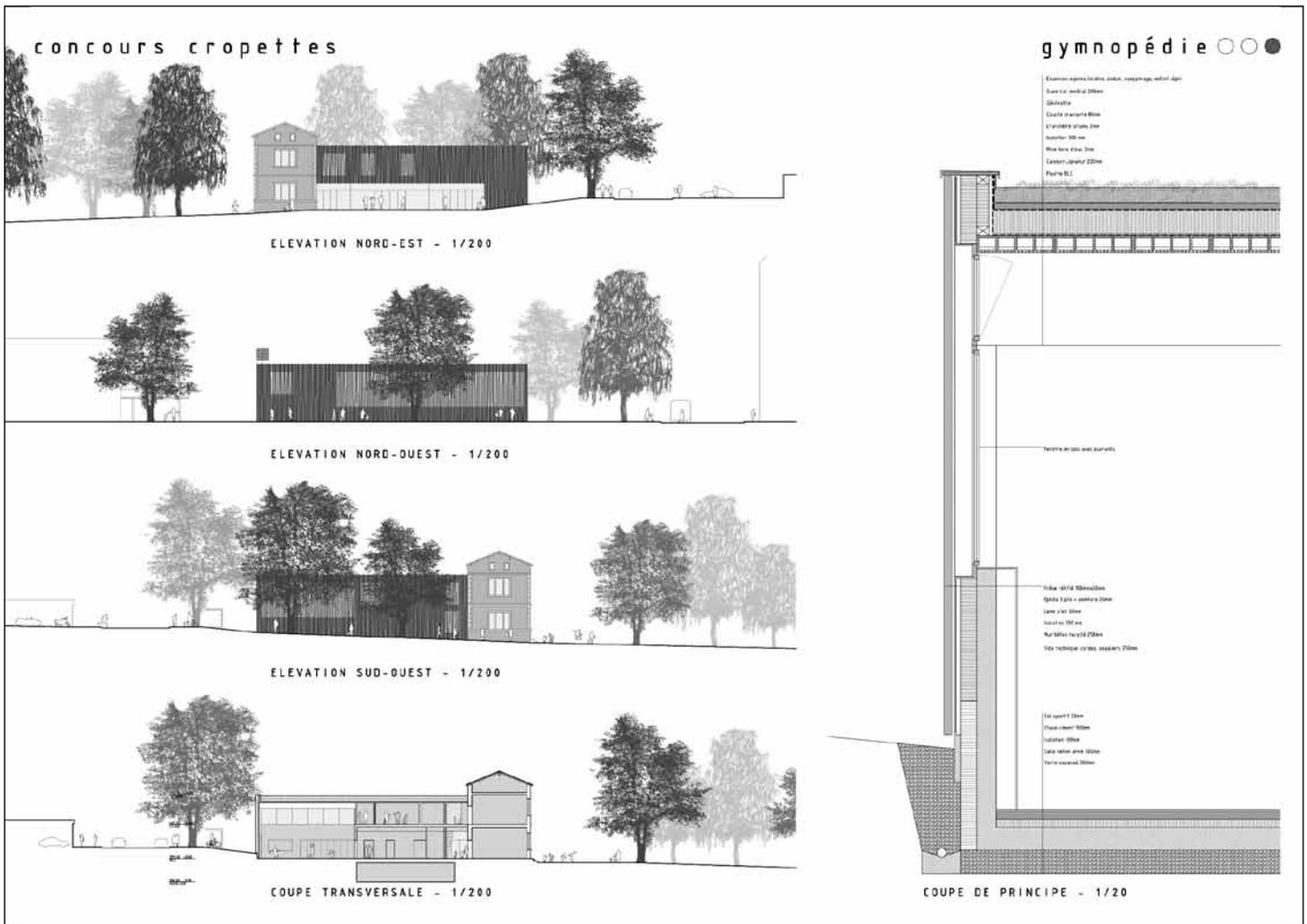
Economique autant qu'écologique

La création de la nouvelle salle ne nécessite que très peu de terrassement, l'essentiel du volume se trouvant sur terre. Seuls les travaux techniques se trouvent en sous-sol.

La structure de la salle de gymnastique, la toiture ainsi que les façades sont en bois. Les autres murs porteurs sont constitués de béton recyclé. La toiture végétalisée assure une récupération des eaux pluviales et accueille des panneaux solaires.

L'isolation thermique du bâtiment de l'école existante se fait par l'application d'un crépi minéral isolant sur les façades, par la modification des façades et par l'isolation de la toiture - au niveau des combles.





5<sup>e</sup> RANG | 4<sup>e</sup> PRIX

Projet n° 13

## NOIR SUR BLANC

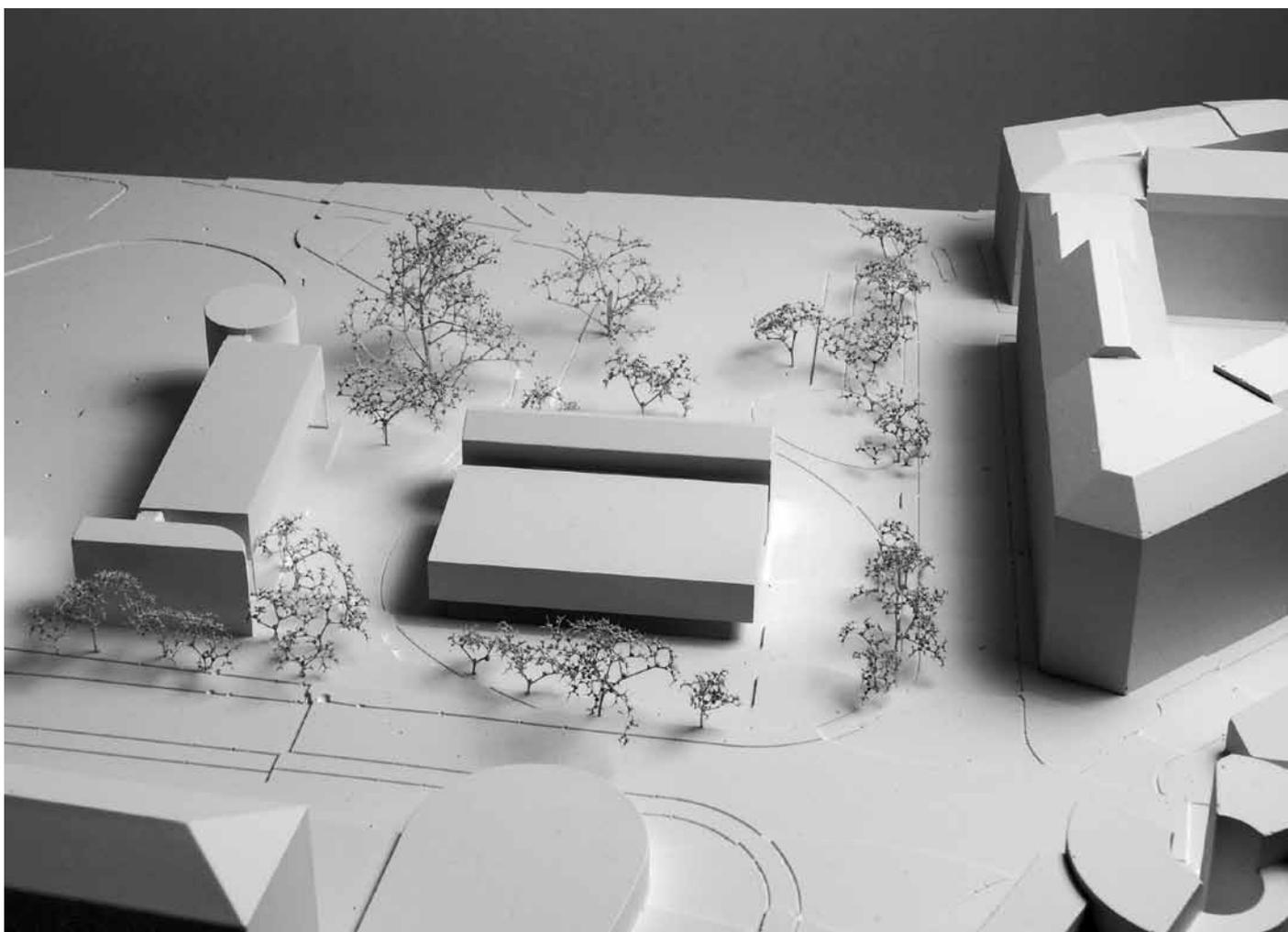
Bureau d'architectes

**MAURO TURIN ARCHITECTES**

Rue Louis-Curtat 7 | 1005 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Mauro Turin | Pablo Traversa



#### Commentaire du jury

Par son implantation, le projet tente de libérer l'angle ouest du parc des Croupettes afin d'en clarifier la lecture. Afin de libérer le maximum d'espace, le volume des circulations de l'école existante est démolie. Ceci permet de créer un joint entre le bâtiment existant et la nouvelle salle. Ce joint du point de vue architectural est pertinent, cependant le jury regrette que la réflexion se soit arrêtée sur cet aspect. En effet, les espaces interstitiels générés par ce joint restent problématiques.

Le nouveau système de distribution permet de résoudre à la fois le lien physique entre les deux entités ainsi que les entrées à l'école et au nouveau bâtiment. Le nouveau volume s'intègre à l'ancien par le traitement de sa volumétrie et de son langage architectural de manière à intégrer les deux bâtiments, non pas dans un rapport de forces, mais dans un rapport de contrastes où chacun met l'autre en valeur.

Le rez-de-chaussée est traité de manière très transparente afin de minimiser l'impact du bâti sur la lecture du parc. Cela est renforcé par la proposition d'une structure en porte-à-faux. Malgré cela le jury doute que la lecture du parc se fasse selon les désirs de l'auteur.

Le programme se développe sur trois niveaux, accessibles depuis le niveau du parc par une entrée en galerie par rapport à la salle. La salle et ses services prennent place en contrebas et les salles de musique à l'étage. Ceci offre une compacité au projet, remise en question par les doubles hauteurs pour les accès événements et étudiants. La position de la limite du volume chauffé dans ces mêmes accès reste hésitante. Les distributions des espaces de service de la salle ne sont pas convaincantes; par contre les espaces d'accès, de distribution et de dégagements sont bien proportionnés.

L'aspect du développement durable est traité par le projet au sens large du terme, du point de vue social, économique et par une première réflexion au niveau de la matérialisation. La notion d'économie rejoint celle du développement durable par la compacité de la proposition; elle permet également de répondre à la question énergétique.

CONCOURS CROPETTES 1

NOIR SUR BLANC



PLANS SITUATOR 1/500

**Inspiration**  
Le projet cherche à intégrer la plus efficace possible afin de donner à l'édifice et à son environnement une identité forte et cohérente. Ainsi, le projet se situe véritablement dans un environnement naturel et, dans un deuxième temps, génère la présence architecturale.

Le projet propose un volume composé sur deux niveaux hors terre plus un sous-sol, en alignement avec l'édifice existant existant. Nous cherchons à établir un rapport architectural très équilibré avec le bâtiment existant, sans possibilité d'ajout de volume ou de matériaux. Pour réussir ce projet, nous nous sommes concentrés sur la qualité et l'impact esthétique tout en cherchant à donner la zone d'accès de l'édifice, en créant une nouvelle architecture en son sein et, en outre, nous intégrons harmonieusement avec le paysage. Ceci permet finalement de donner une bonne cohésion visuelle à l'ensemble.

Le rapport à la nature est l'équilibre entre nature et construit, la possibilité d'accéder est assurée au regard de la transparence et de l'ouverture — en respectant la loi — de tous les niveaux.

**Structure**  
L'édifice est composé d'un volume d'habitat grâce à la diversité de volumes de support dans les parties basses du bâtiment. En effet, une table en porcelaine au-dessus de la table sert à la suspension de l'air, ce qui permet une fluidité visuelle entre les niveaux du projet.

Cette table architecturale composée de quatre travées de colonnes verticales, deux horizontales et deux verticales en forme de table, permet grâce à deux murs porteurs, l'un des deux servant à équilibrer l'ensemble, et l'autre l'autre effet de contraste en étant subtile à la façade.

**Organisation**  
Deux zones protégées, l'une située en face de l'édifice, l'autre devant l'édifice existant, nous ont permis de nous projeter sur le site, l'un devant l'édifice existant, l'autre devant le bâtiment existant. Deux autres zones protégées, nous ont permis de nous projeter sur le site, l'un devant l'édifice existant, l'autre devant le bâtiment existant. Deux autres zones protégées, nous ont permis de nous projeter sur le site, l'un devant l'édifice existant, l'autre devant le bâtiment existant.

**Développement durable**  
La réflexion de développement durable précède la réalisation des besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins. Dans le cadre de ce projet, la transparence de développement durable est prise dans le sens large du terme. Les critères pris en compte dans ce projet, ne font pas abstraction pour la qualité de la construction et les besoins de matériaux écologiques, mais se réfèrent aussi à une approche sociale et économique.

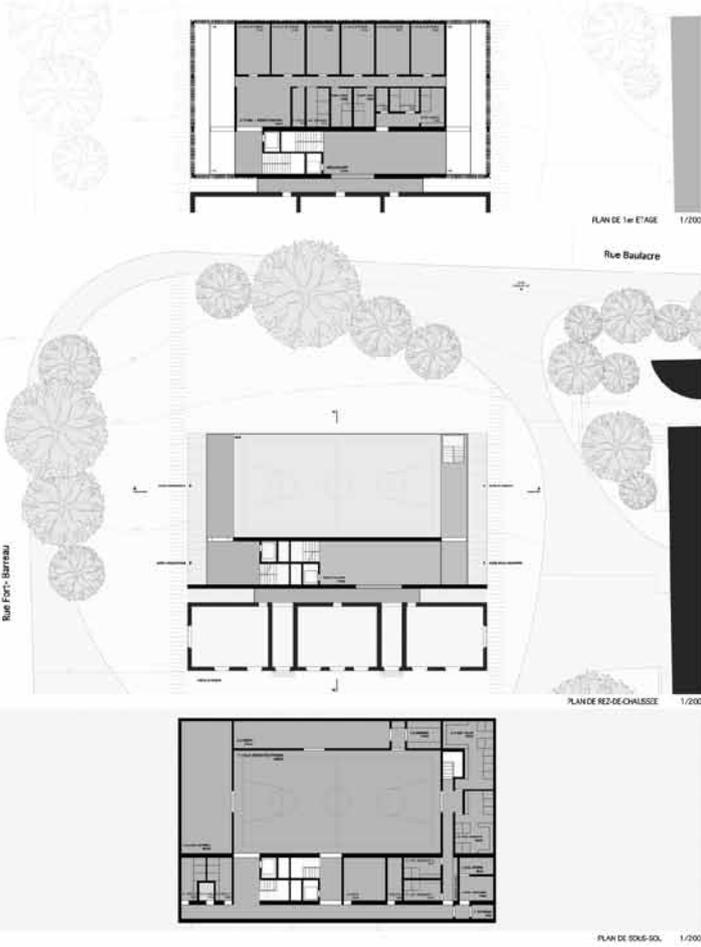
**Aspect social**  
Le projet se développe autour d'un concept de continuité et de mise en valeur de l'édifice, plus précisément : la continuité de la génération de volume mixte et la mise en valeur de l'édifice existant.

**Aspect économique**  
Un volume composé de deux travées plus un sous-sol, avec une certaine valeur dimensionnelle, permet un rapport entre la surface utile construite et le volume de sol d'un côté d'un autre, pour une certaine compréhension de la forme performante de l'édifice existant. Le bâtiment a une faible consommation d'énergie grâce à une surface vitrée importante et un rapport conséquent entre la surface et le volume construit en face de l'édifice existant. La végétation présente une bonne production de sol. L'énergie plus de la façade vitrée est renouvelée car celle-ci est conçue sans profilés métalliques. Les tubes métalliques de la table de premier étage sont de type standard et peuvent en outre servir de support et une végétation totale de la toiture présente dans la phase de végétalisation à l'édifice.

**Aspect écologique**  
Le bâtiment est construit avec des matériaux écologiques, une toiture végétale permet la récupération de l'eau de pluie pour l'utilisation agricole et pour l'arrosage, la dalle et le toit en béton sont construits avec des gravats recyclés, le béton autour de la base est réalisé en terre avec des produits à base de produits écologiques, les façades sont faites de matériaux avec l'ajout de matériaux de matériaux écologiques.



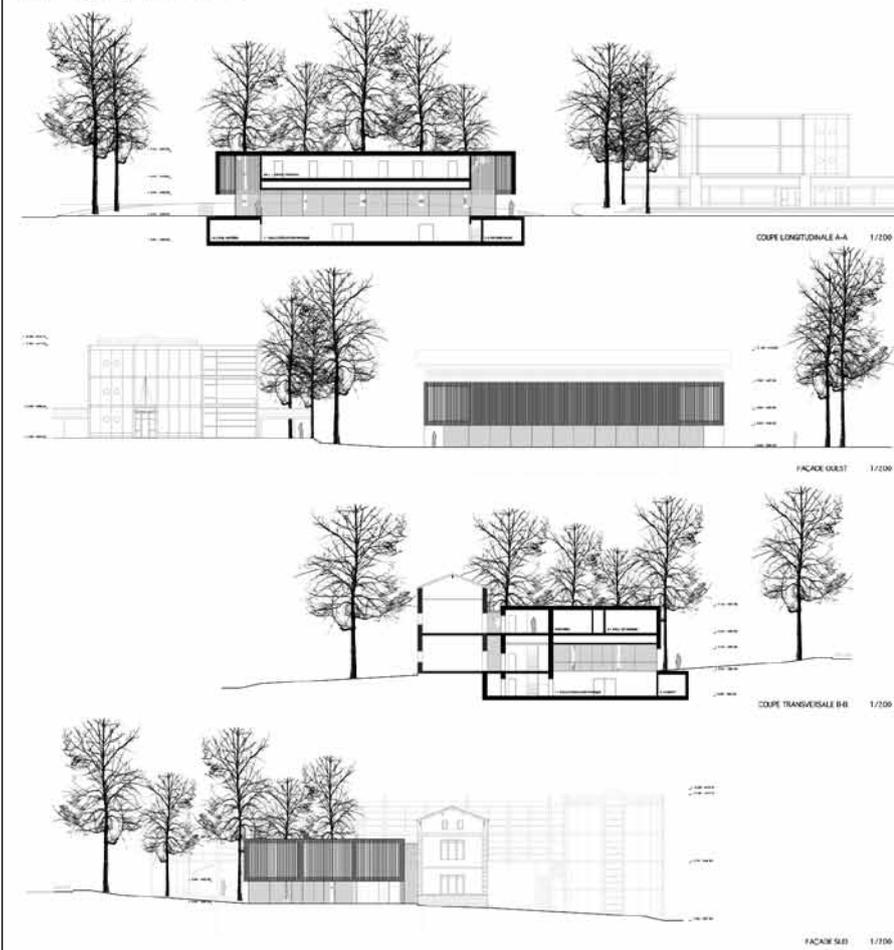
CONCOURS CROPETTES 2



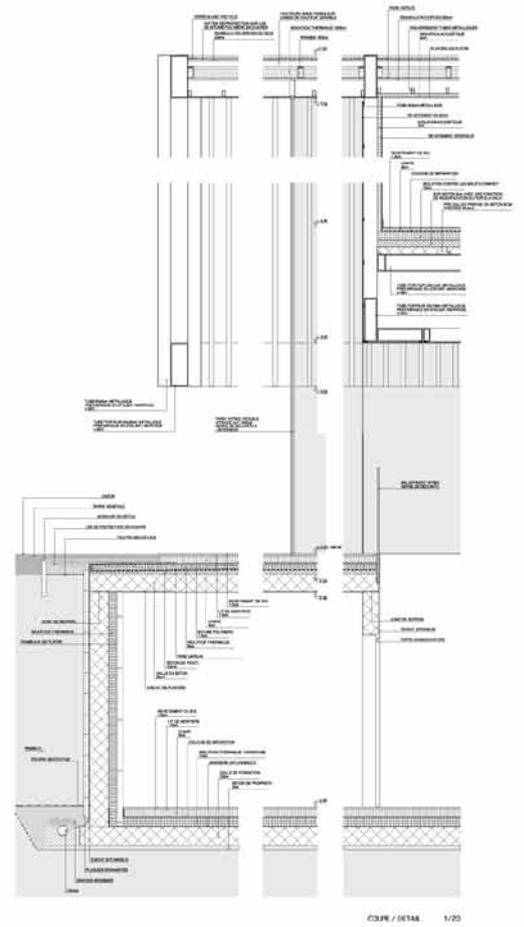
NOIR SUR BLANC



CONCOURS CROPETTES 3



NOIR SUR BLANC

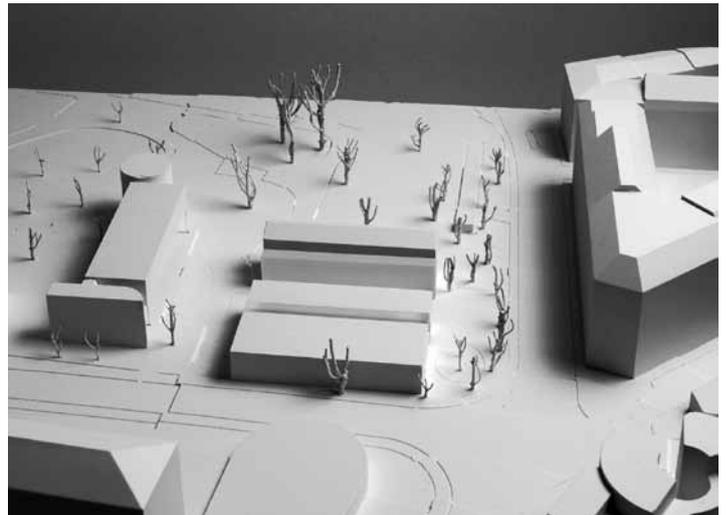


# PROJETS NON PRIMÉS

Projet n° 01  
**poly-mère**

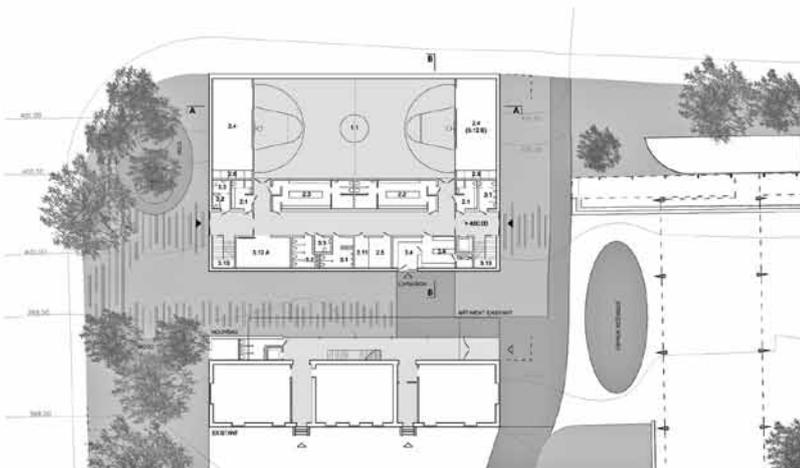
Bureau d'architectes  
**Luscher Architectes SA**  
Boulevard de Grancy 37 | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateurs  
Jens Jaschek | Stéphane Gabella | Giulia Chiariotti

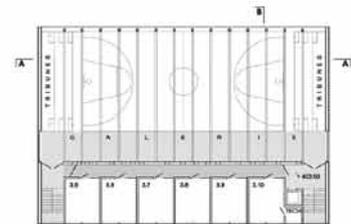


Concours - Parc de Crochettes Equipement scolaire et public

**poly-mère**



NIVEAU REZ +0.00 / 400.00 1:200



NIVEAU 1 +3.50 / 403.50 1:200

LEGENDE		LIMITE DE CONSTRUCTION	
11	SALLE D'EDUCATION	20	SANIT. HOMMES
	PROVIDE	21	SANIT. FEMMES
	A UNITE POLYVALENT	22	SANIT. HANDICAPES
21	VEST. ENDOUSANT	23	OFFICE
22	VEST. CHAUFFON	24	LOCAL MATHS 1
23	VEST. FROID	25	LOCAL MATHS 2
24	LOCAL MATERIEL	26	LOCAL MATHS 3
25	LOCAL METFORME	27	LOCAL MATHS 4
26	LOCAL METFORME	28	LOCAL MATHS 5
27	LOCAL MATHS 1	29	LOCAL MATHS 6
28	LOCAL MATHS 2	30	LOCAL MATHS 7
29	LOCAL MATHS 3	31	LOCAL MATHS 8
30	LOCAL MATHS 4	32	LOCAL MATHS 9
31	LOCAL MATHS 5	33	LOCAL MATHS 10
32	LOCAL MATHS 6	34	LOCAL MATHS 11
33	LOCAL MATHS 7	35	LOCAL MATHS 12
34	LOCAL MATHS 8	36	LOCAL MATHS 13
35	LOCAL MATHS 9	37	LOCAL MATHS 14
36	LOCAL MATHS 10	38	LOCAL MATHS 15
37	LOCAL MATHS 11	39	LOCAL MATHS 16
38	LOCAL MATHS 12	40	LOCAL MATHS 17
39	LOCAL MATHS 13	41	LOCAL MATHS 18
40	LOCAL MATHS 14	42	LOCAL MATHS 19
41	LOCAL MATHS 15	43	LOCAL MATHS 20
42	LOCAL MATHS 16	44	LOCAL MATHS 21
43	LOCAL MATHS 17	45	LOCAL MATHS 22
44	LOCAL MATHS 18	46	LOCAL MATHS 23
45	LOCAL MATHS 19	47	LOCAL MATHS 24
46	LOCAL MATHS 20	48	LOCAL MATHS 25
47	LOCAL MATHS 21	49	LOCAL MATHS 26
48	LOCAL MATHS 22	50	LOCAL MATHS 27
49	LOCAL MATHS 23	51	LOCAL MATHS 28
50	LOCAL MATHS 24	52	LOCAL MATHS 29
51	LOCAL MATHS 25	53	LOCAL MATHS 30
52	LOCAL MATHS 26	54	LOCAL MATHS 31
53	LOCAL MATHS 27	55	LOCAL MATHS 32
54	LOCAL MATHS 28	56	LOCAL MATHS 33
55	LOCAL MATHS 29	57	LOCAL MATHS 34
56	LOCAL MATHS 30	58	LOCAL MATHS 35
57	LOCAL MATHS 31	59	LOCAL MATHS 36
58	LOCAL MATHS 32	60	LOCAL MATHS 37
59	LOCAL MATHS 33	61	LOCAL MATHS 38
60	LOCAL MATHS 34	62	LOCAL MATHS 39
61	LOCAL MATHS 35	63	LOCAL MATHS 40
62	LOCAL MATHS 36	64	LOCAL MATHS 41
63	LOCAL MATHS 37	65	LOCAL MATHS 42
64	LOCAL MATHS 38	66	LOCAL MATHS 43
65	LOCAL MATHS 39	67	LOCAL MATHS 44
66	LOCAL MATHS 40	68	LOCAL MATHS 45
67	LOCAL MATHS 41	69	LOCAL MATHS 46
68	LOCAL MATHS 42	70	LOCAL MATHS 47
69	LOCAL MATHS 43	71	LOCAL MATHS 48
70	LOCAL MATHS 44	72	LOCAL MATHS 49
71	LOCAL MATHS 45	73	LOCAL MATHS 50
72	LOCAL MATHS 46	74	LOCAL MATHS 51
73	LOCAL MATHS 47	75	LOCAL MATHS 52
74	LOCAL MATHS 48	76	LOCAL MATHS 53
75	LOCAL MATHS 49	77	LOCAL MATHS 54
76	LOCAL MATHS 50	78	LOCAL MATHS 55
77	LOCAL MATHS 51	79	LOCAL MATHS 56
78	LOCAL MATHS 52	80	LOCAL MATHS 57
79	LOCAL MATHS 53	81	LOCAL MATHS 58
80	LOCAL MATHS 54	82	LOCAL MATHS 59
81	LOCAL MATHS 55	83	LOCAL MATHS 60
82	LOCAL MATHS 56	84	LOCAL MATHS 61
83	LOCAL MATHS 57	85	LOCAL MATHS 62
84	LOCAL MATHS 58	86	LOCAL MATHS 63
85	LOCAL MATHS 59	87	LOCAL MATHS 64
86	LOCAL MATHS 60	88	LOCAL MATHS 65
87	LOCAL MATHS 61	89	LOCAL MATHS 66
88	LOCAL MATHS 62	90	LOCAL MATHS 67
89	LOCAL MATHS 63	91	LOCAL MATHS 68
90	LOCAL MATHS 64	92	LOCAL MATHS 69
91	LOCAL MATHS 65	93	LOCAL MATHS 70
92	LOCAL MATHS 66	94	LOCAL MATHS 71
93	LOCAL MATHS 67	95	LOCAL MATHS 72
94	LOCAL MATHS 68	96	LOCAL MATHS 73
95	LOCAL MATHS 69	97	LOCAL MATHS 74
96	LOCAL MATHS 70	98	LOCAL MATHS 75
97	LOCAL MATHS 71	99	LOCAL MATHS 76
98	LOCAL MATHS 72	100	LOCAL MATHS 77
99	LOCAL MATHS 73	101	LOCAL MATHS 78
100	LOCAL MATHS 74	102	LOCAL MATHS 79
101	LOCAL MATHS 75	103	LOCAL MATHS 80
102	LOCAL MATHS 76	104	LOCAL MATHS 81
103	LOCAL MATHS 77	105	LOCAL MATHS 82
104	LOCAL MATHS 78	106	LOCAL MATHS 83
105	LOCAL MATHS 79	107	LOCAL MATHS 84
106	LOCAL MATHS 80	108	LOCAL MATHS 85
107	LOCAL MATHS 81	109	LOCAL MATHS 86
108	LOCAL MATHS 82	110	LOCAL MATHS 87
109	LOCAL MATHS 83	111	LOCAL MATHS 88
110	LOCAL MATHS 84	112	LOCAL MATHS 89
111	LOCAL MATHS 85	113	LOCAL MATHS 90
112	LOCAL MATHS 86	114	LOCAL MATHS 91
113	LOCAL MATHS 87	115	LOCAL MATHS 92
114	LOCAL MATHS 88	116	LOCAL MATHS 93
115	LOCAL MATHS 89	117	LOCAL MATHS 94
116	LOCAL MATHS 90	118	LOCAL MATHS 95
117	LOCAL MATHS 91	119	LOCAL MATHS 96
118	LOCAL MATHS 92	120	LOCAL MATHS 97
119	LOCAL MATHS 93	121	LOCAL MATHS 98
120	LOCAL MATHS 94	122	LOCAL MATHS 99
121	LOCAL MATHS 95	123	LOCAL MATHS 100
122	LOCAL MATHS 96	124	LOCAL MATHS 101
123	LOCAL MATHS 97	125	LOCAL MATHS 102
124	LOCAL MATHS 98	126	LOCAL MATHS 103
125	LOCAL MATHS 99	127	LOCAL MATHS 104
126	LOCAL MATHS 100	128	LOCAL MATHS 105
127	LOCAL MATHS 101	129	LOCAL MATHS 106
128	LOCAL MATHS 102	130	LOCAL MATHS 107
129	LOCAL MATHS 103	131	LOCAL MATHS 108
130	LOCAL MATHS 104	132	LOCAL MATHS 109
131	LOCAL MATHS 105	133	LOCAL MATHS 110
132	LOCAL MATHS 106	134	LOCAL MATHS 111
133	LOCAL MATHS 107	135	LOCAL MATHS 112
134	LOCAL MATHS 108	136	LOCAL MATHS 113
135	LOCAL MATHS 109	137	LOCAL MATHS 114
136	LOCAL MATHS 110	138	LOCAL MATHS 115
137	LOCAL MATHS 111	139	LOCAL MATHS 116
138	LOCAL MATHS 112	140	LOCAL MATHS 117
139	LOCAL MATHS 113	141	LOCAL MATHS 118
140	LOCAL MATHS 114	142	LOCAL MATHS 119
141	LOCAL MATHS 115	143	LOCAL MATHS 120
142	LOCAL MATHS 116	144	LOCAL MATHS 121
143	LOCAL MATHS 117	145	LOCAL MATHS 122
144	LOCAL MATHS 118	146	LOCAL MATHS 123
145	LOCAL MATHS 119	147	LOCAL MATHS 124
146	LOCAL MATHS 120	148	LOCAL MATHS 125
147	LOCAL MATHS 121	149	LOCAL MATHS 126
148	LOCAL MATHS 122	150	LOCAL MATHS 127
149	LOCAL MATHS 123	151	LOCAL MATHS 128
150	LOCAL MATHS 124	152	LOCAL MATHS 129
151	LOCAL MATHS 125	153	LOCAL MATHS 130
152	LOCAL MATHS 126	154	LOCAL MATHS 131
153	LOCAL MATHS 127	155	LOCAL MATHS 132
154	LOCAL MATHS 128	156	LOCAL MATHS 133
155	LOCAL MATHS 129	157	LOCAL MATHS 134
156	LOCAL MATHS 130	158	LOCAL MATHS 135
157	LOCAL MATHS 131	159	LOCAL MATHS 136
158	LOCAL MATHS 132	160	LOCAL MATHS 137
159	LOCAL MATHS 133	161	LOCAL MATHS 138
160	LOCAL MATHS 134	162	LOCAL MATHS 139
161	LOCAL MATHS 135	163	LOCAL MATHS 140
162	LOCAL MATHS 136	164	LOCAL MATHS 141
163	LOCAL MATHS 137	165	LOCAL MATHS 142
164	LOCAL MATHS 138	166	LOCAL MATHS 143
165	LOCAL MATHS 139	167	LOCAL MATHS 144
166	LOCAL MATHS 140	168	LOCAL MATHS 145
167	LOCAL MATHS 141	169	LOCAL MATHS 146
168	LOCAL MATHS 142	170	LOCAL MATHS 147
169	LOCAL MATHS 143	171	LOCAL MATHS 148
170	LOCAL MATHS 144	172	LOCAL MATHS 149
171	LOCAL MATHS 145	173	LOCAL MATHS 150
172	LOCAL MATHS 146	174	LOCAL MATHS 151
173	LOCAL MATHS 147	175	LOCAL MATHS 152
174	LOCAL MATHS 148	176	LOCAL MATHS 153
175	LOCAL MATHS 149	177	LOCAL MATHS 154
176	LOCAL MATHS 150	178	LOCAL MATHS 155
177	LOCAL MATHS 151	179	LOCAL MATHS 156
178	LOCAL MATHS 152	180	LOCAL MATHS 157
179	LOCAL MATHS 153	181	LOCAL MATHS 158
180	LOCAL MATHS 154	182	LOCAL MATHS 159
181	LOCAL MATHS 155	183	LOCAL MATHS 160
182	LOCAL MATHS 156	184	LOCAL MATHS 161
183	LOCAL MATHS 157	185	LOCAL MATHS 162
184	LOCAL MATHS 158	186	LOCAL MATHS 163
185	LOCAL MATHS 159	187	LOCAL MATHS 164
186	LOCAL MATHS 160	188	LOCAL MATHS 165
187	LOCAL MATHS 161	189	LOCAL MATHS 166
188	LOCAL MATHS 162	190	LOCAL MATHS 167
189	LOCAL MATHS 163	191	LOCAL MATHS 168
190	LOCAL MATHS 164	192	LOCAL MATHS 169
191	LOCAL MATHS 165	193	LOCAL MATHS 170
192	LOCAL MATHS 166	194	LOCAL MATHS 171
193	LOCAL MATHS 167	195	LOCAL MATHS 172
194	LOCAL MATHS 168	196	LOCAL MATHS 173
195	LOCAL MATHS 169	197	LOCAL MATHS 174
196	LOCAL MATHS 170	198	LOCAL MATHS 175
197	LOCAL MATHS 171	199	LOCAL MATHS 176
198	LOCAL MATHS 172	200	LOCAL MATHS 177
199	LOCAL MATHS 173	201	LOCAL MATHS 178
200	LOCAL MATHS 174	202	LOCAL MATHS 179
201	LOCAL MATHS 175	203	LOCAL MATHS 180
202	LOCAL MATHS 176	204	LOCAL MATHS 181
203	LOCAL MATHS 177	205	LOCAL MATHS 182
204	LOCAL MATHS 178	206	LOCAL MATHS 183
205	LOCAL MATHS 179	207	LOCAL MATHS 184
206	LOCAL MATHS 180	208	LOCAL MATHS 185
207	LOCAL MATHS 181	209	LOCAL MATHS 186
208	LOCAL MATHS 182	210	LOCAL MATHS 187
209	LOCAL MATHS 183	211	LOCAL MATHS 188
210	LOCAL MATHS 184	212	LOCAL MATHS 189
211	LOCAL MATHS 185	213	LOCAL MATHS 190
212	LOCAL MATHS 186	214	LOCAL MATHS 191
213	LOCAL MATHS 187	215	LOCAL MATHS 192
214	LOCAL MATHS 188	216	LOCAL MATHS 193
215	LOCAL MATHS 189	217	LOCAL MATHS 194
216	LOCAL MATHS 190	218	LOCAL MATHS 195
217	LOCAL MATHS 191	219	LOCAL MATHS 196
218	LOCAL MATHS 192	220	LOCAL MATHS 197
219	LOCAL MATHS 193	221	LOCAL MATHS 198
220	LOCAL MATHS 194	222	LOCAL MATHS 199
221	LOCAL MATHS 195	223	LOCAL MATHS 200
222	LOCAL MATHS 196	224	LOCAL MATHS 201
223	LOCAL MATHS 197	225	LOCAL MATHS 202
224	LOCAL MATHS 198	226	LOCAL MATHS 203
225	LOCAL MATHS 199	227	LOCAL MATHS 204
226	LOCAL MATHS 200	228	LOCAL MATHS 205
227	LOCAL MATHS 201	229	LOCAL MATHS 206
228	LOCAL MATHS 202	230	LOCAL MATHS 207
229	LOCAL MATHS 203	231	LOCAL MATHS 208
230	LOCAL MATHS 204	232	LOCAL MATHS 209
231	LOCAL MATHS 205	233	LOCAL MATHS 210
232	LOCAL MATHS 206	234	LOCAL MATHS 211
233	LOCAL MATHS 207	235	LOCAL MATHS 212
234	LOCAL MATHS 208	236	LOCAL MATHS 213
235	LOCAL MATHS 209	237	LOCAL MATHS 214
236	LOCAL MATHS 210	238	LOCAL MATHS 215
237	LOCAL MATHS 211	239	LOCAL MATHS 216
238	LOCAL MATHS 212	240	LOCAL MATHS 217
239	LOCAL MATHS 213	241	LOCAL MATHS 218
240	LOCAL MATHS 214	242	LOCAL MATHS 219
241	LOCAL MATHS 215	243	LOCAL MATHS 220
242	LOCAL MATHS 216	244	LOCAL MATHS 221
243	LOCAL M		

Projet n° 02  
**MNR 11257**

Bureau d'architectes  
**Studio di architettura Rossana Terzaghi**  
Via Piero Della Francesca 13 | 20154 Milan | Italie

Collaborateurs  
Rossana Terzaghi | Michela Vianello | Nicola De Bei



**Plan du rez-de-chaussée**  
échelle 1/200

**Plan du premier étage**  
échelle 1/200

**MNR11257**  
**CONCOURS CROPETTES**

**Schéma fonctionnel**

- ECOLE DE MUSIQUE
- ▭ HALLE - JARDIN D'HIVER
- ▭ SALLE D'EDUCATION PRESQUE
- ▭ CORRIDORS VERTICAUX
- VEGETATION
- INVOCURS PRINCIPALE D'ACCES
- LIAISONS INTERIEURS ECOLE-ECOLE
- LE MUSIQUE ET SERVICES
- PROMENADES DANS LE JARDIN
- PASSERELLES DE LIASON AVEC LES ECOLES

**Plan du deuxième étage**  
échelle 1/200

**Plan de situation**  
échelle 1/500

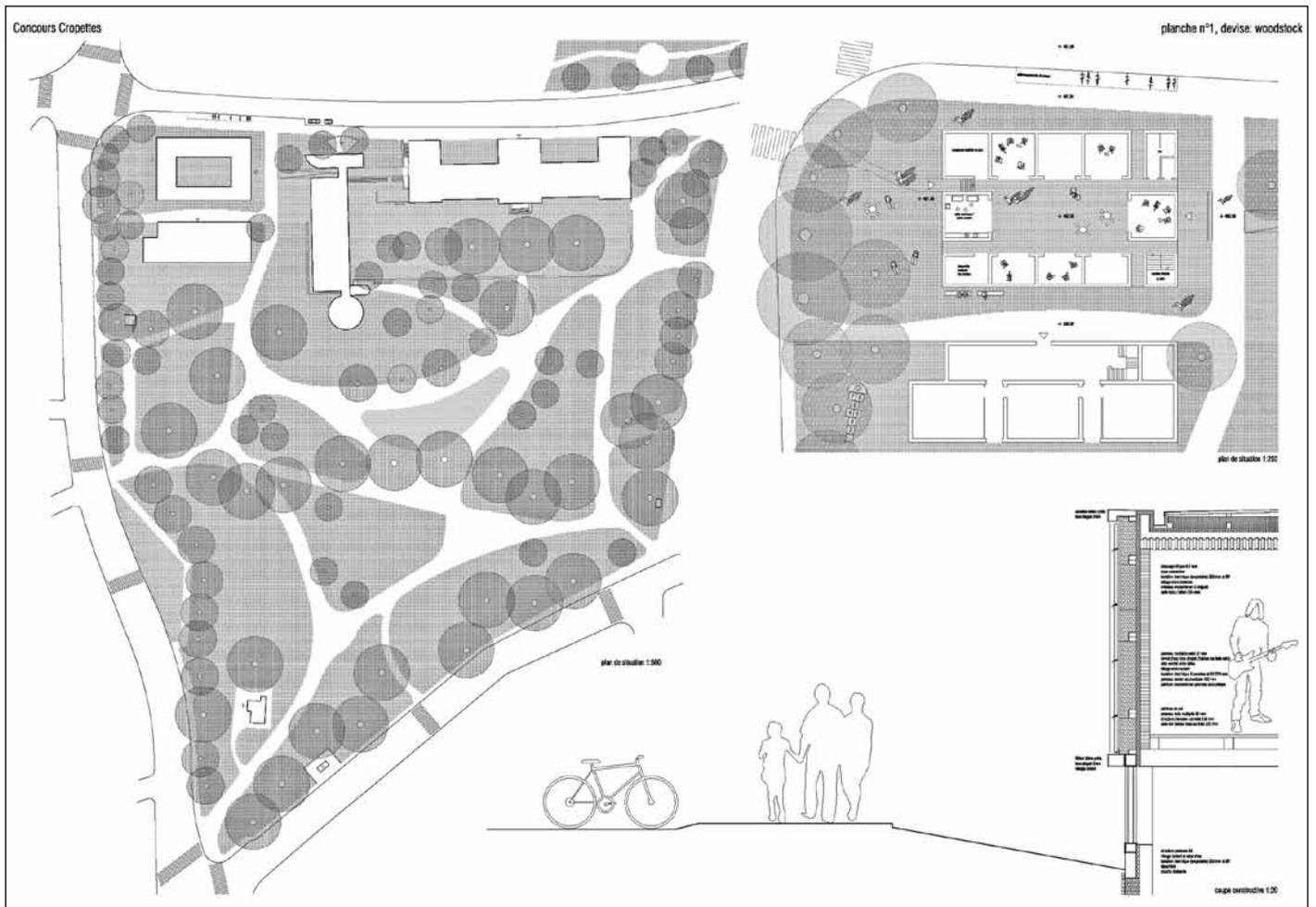
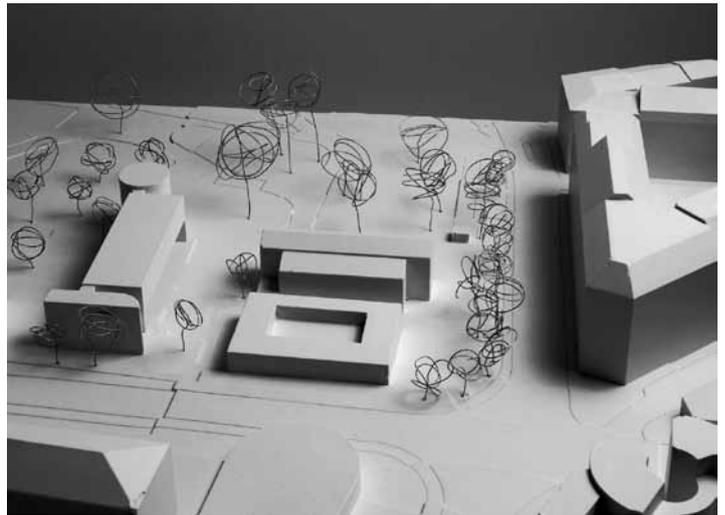
Projet n° 03  
**woodstock**

Bureau d'architectes  
**darius golchan atelier d'architecture  
et d'urbanisme**

Rue de Lyon 114 | cp 310 | 1211 Genève 13 | Suisse

Collaborateurs

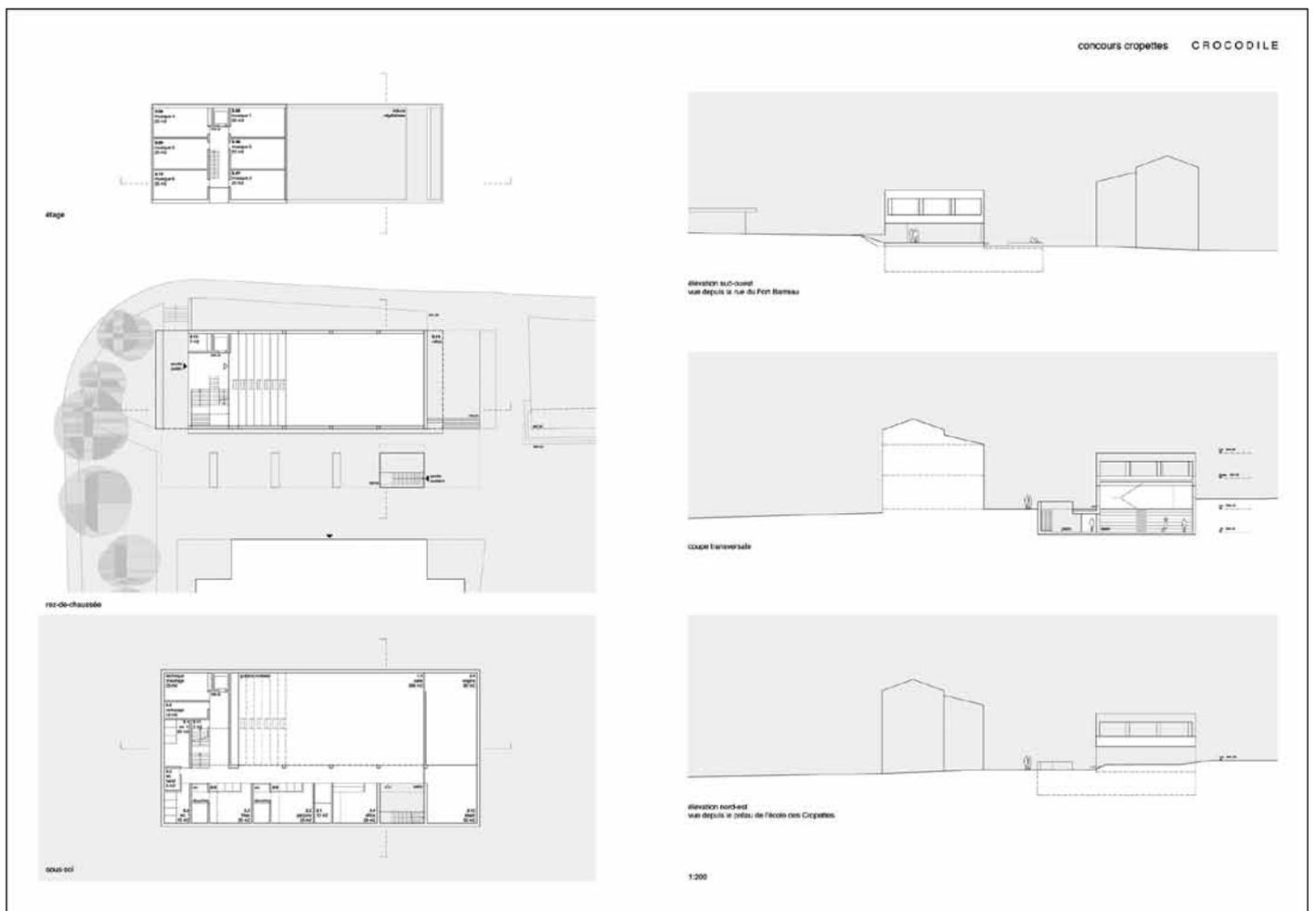
Darius Golchan | Sara Formery | Valeria Mogavero  
Frédéric Pittala



Projet n° 04  
**CROCODILE**

Bureau d'architectes  
**claden ander matt architectes eaug-sia**  
Boulevard des Promenades 10 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs  
Isabelle Claden | Karl Andermatt



concours croupettes CROCODILE

Projet n° 05

## ABSTRACTION

Bureau d'architectes

**AUA Architectes et Urbanistes  
Associés Sàrl**

Rue du Tunnel 11 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Lorenzo Lotti | Ali Hosseini | Grégory Baubiet

Anne-Claire Beguin



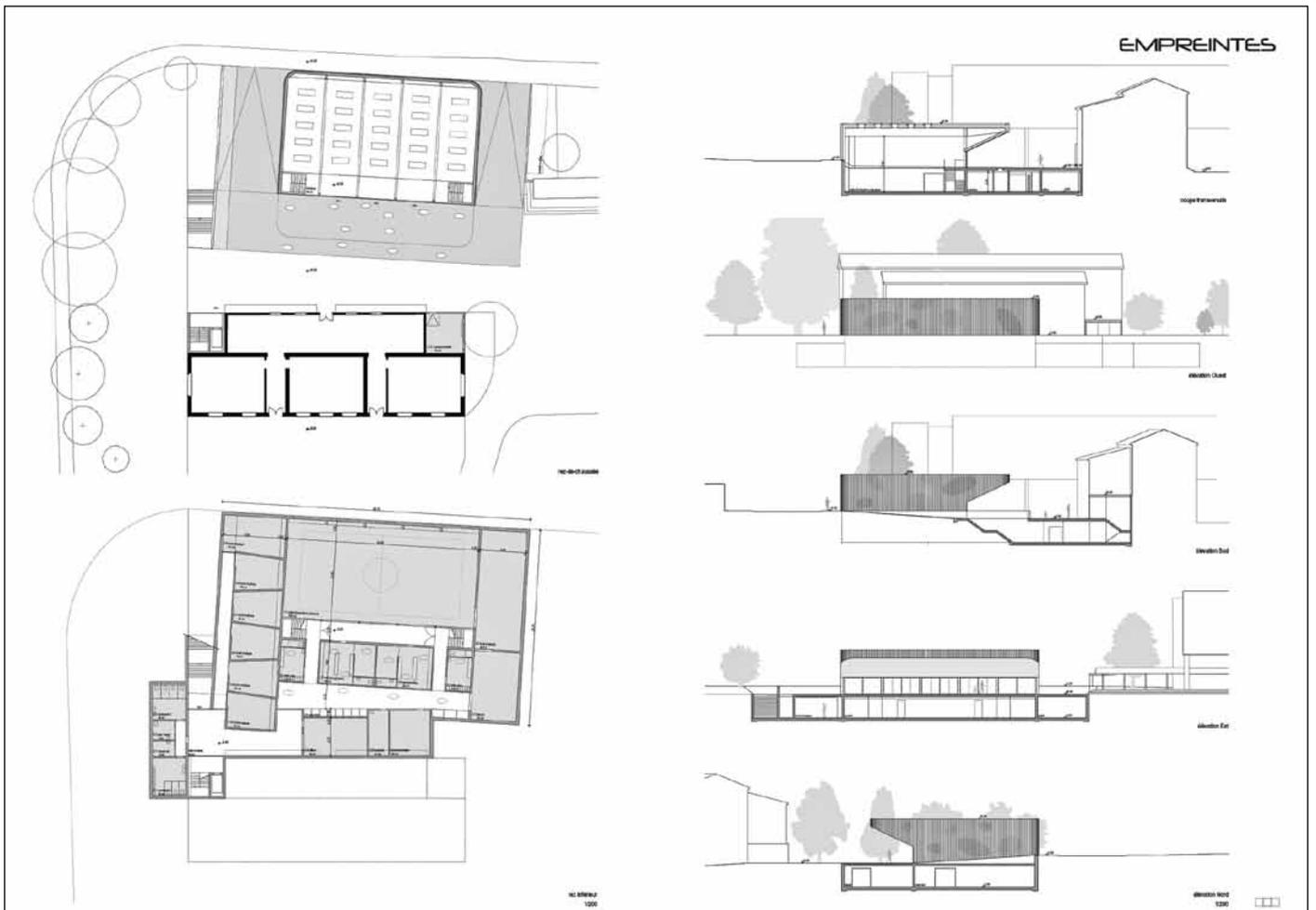
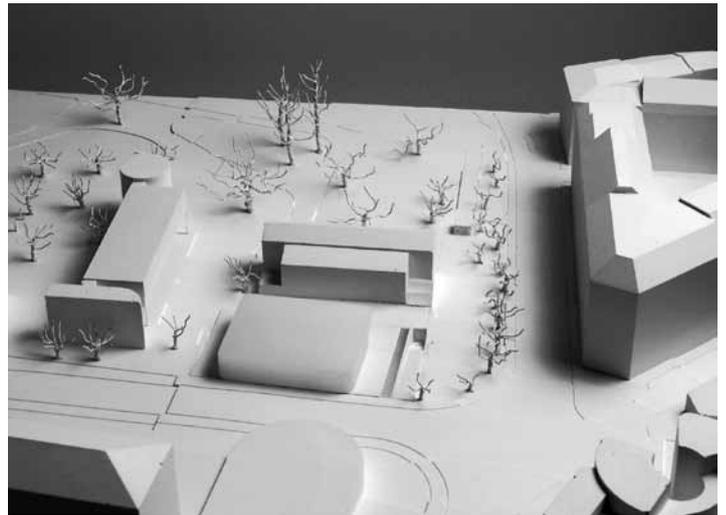
Projet n° 06

## EMPREINTES

Bureau d'architectes

**Cédric Aklin**

Chemin de la Plage 8 | 2072 St-Blaise | Suisse



Projet n° 07

## CLAUSTRA

Bureau d'architectes

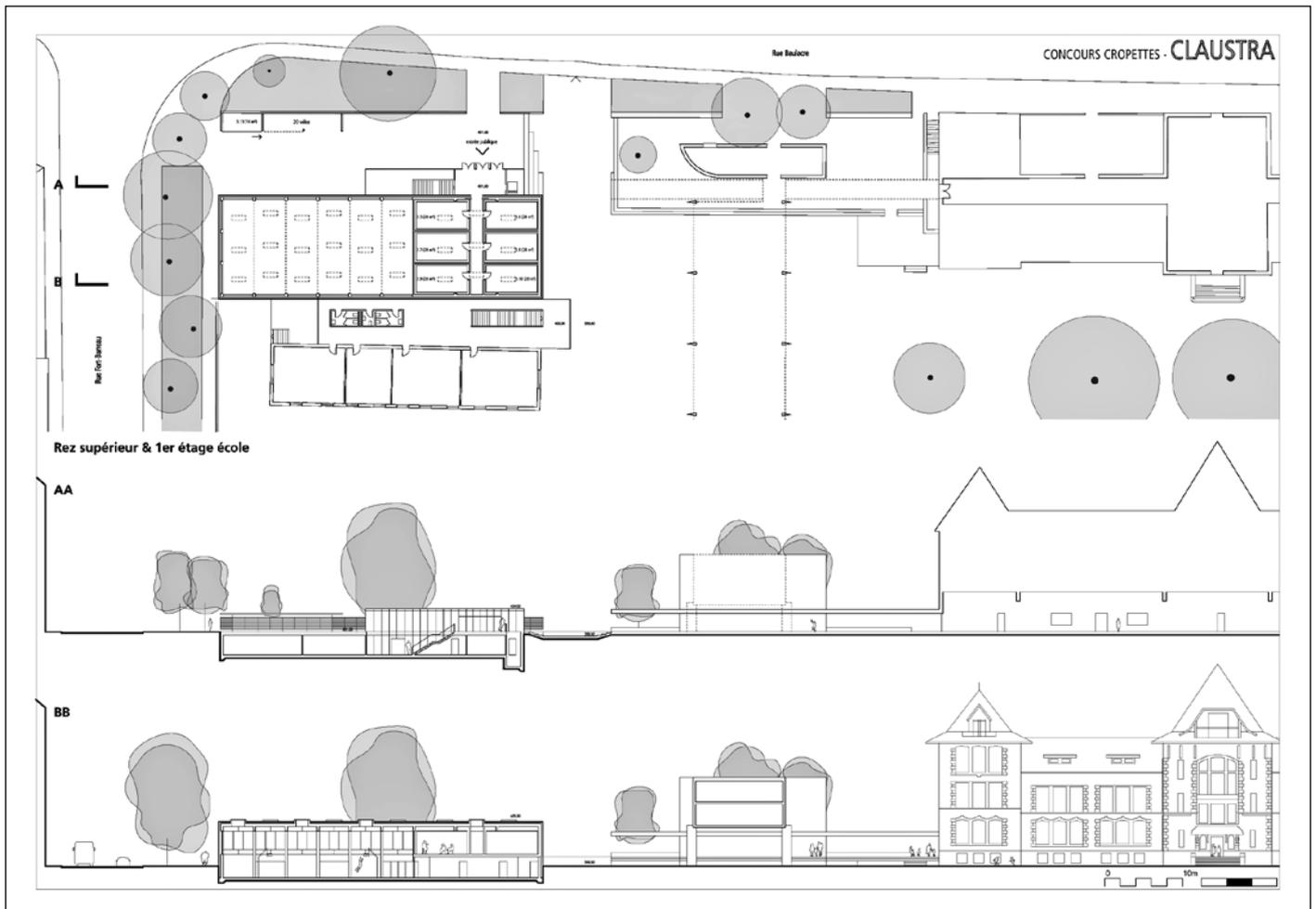
**manzoni schmidig**  
**architectes urbanistes sàrl**

Rue Eugène-Marziano 39 | 1227 Acacias | Suisse

Collaborateurs

Simon Schmidig | Yves Vieuxloup | Quentin Bailat

Fabio Dos Santos



Projet n° 08  
**Astérion**

Bureau d'architectes

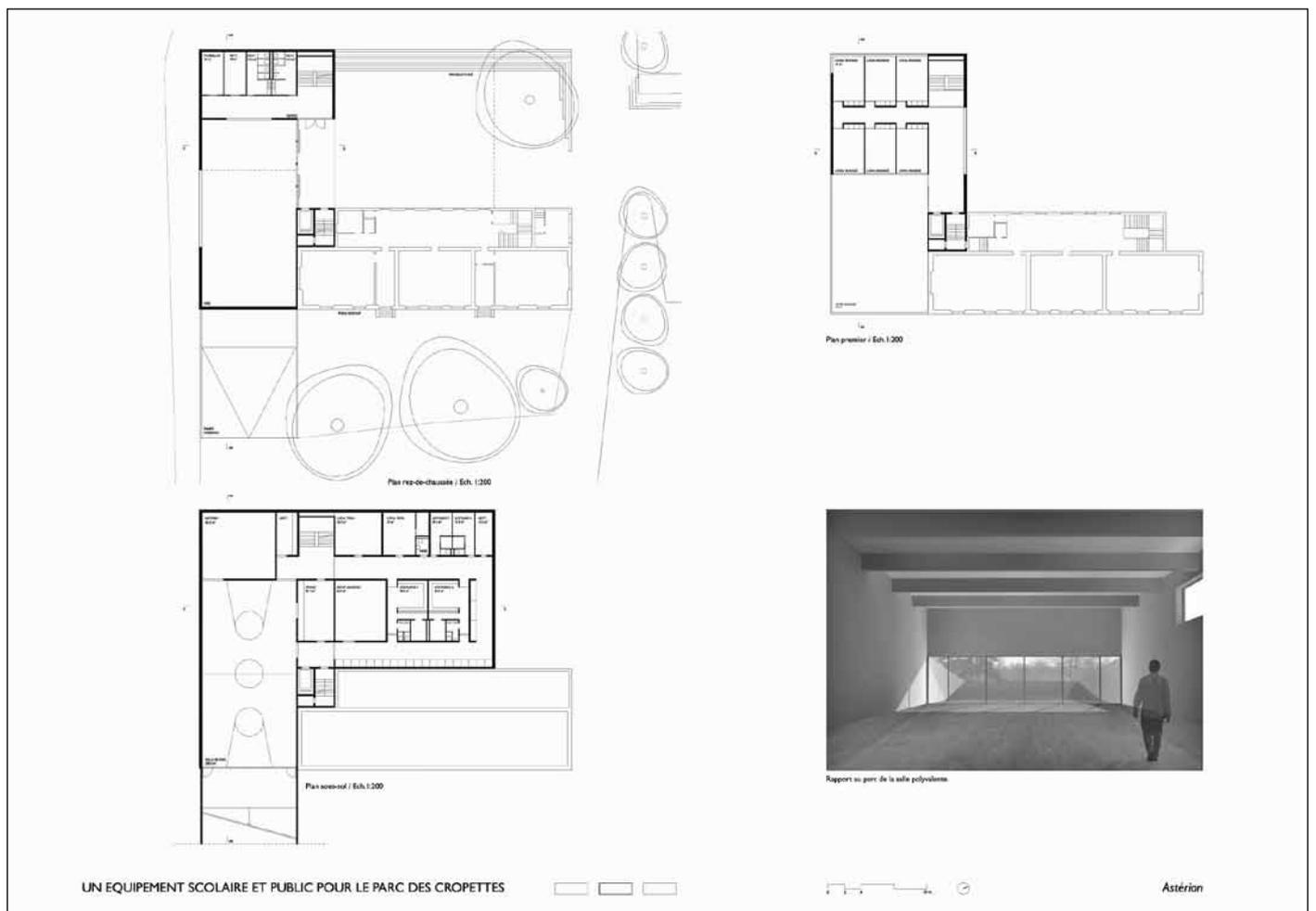
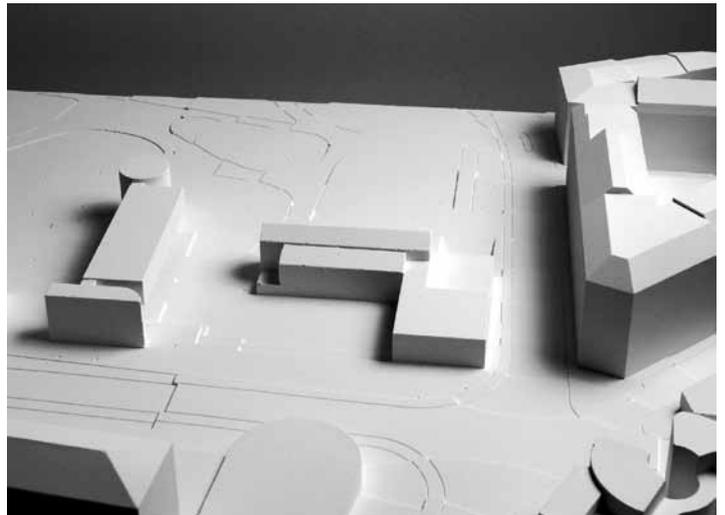
**a-architectes**

Avenue de Châtelaine 43 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs

Barbara Tirone | François Joss | Florent Agat

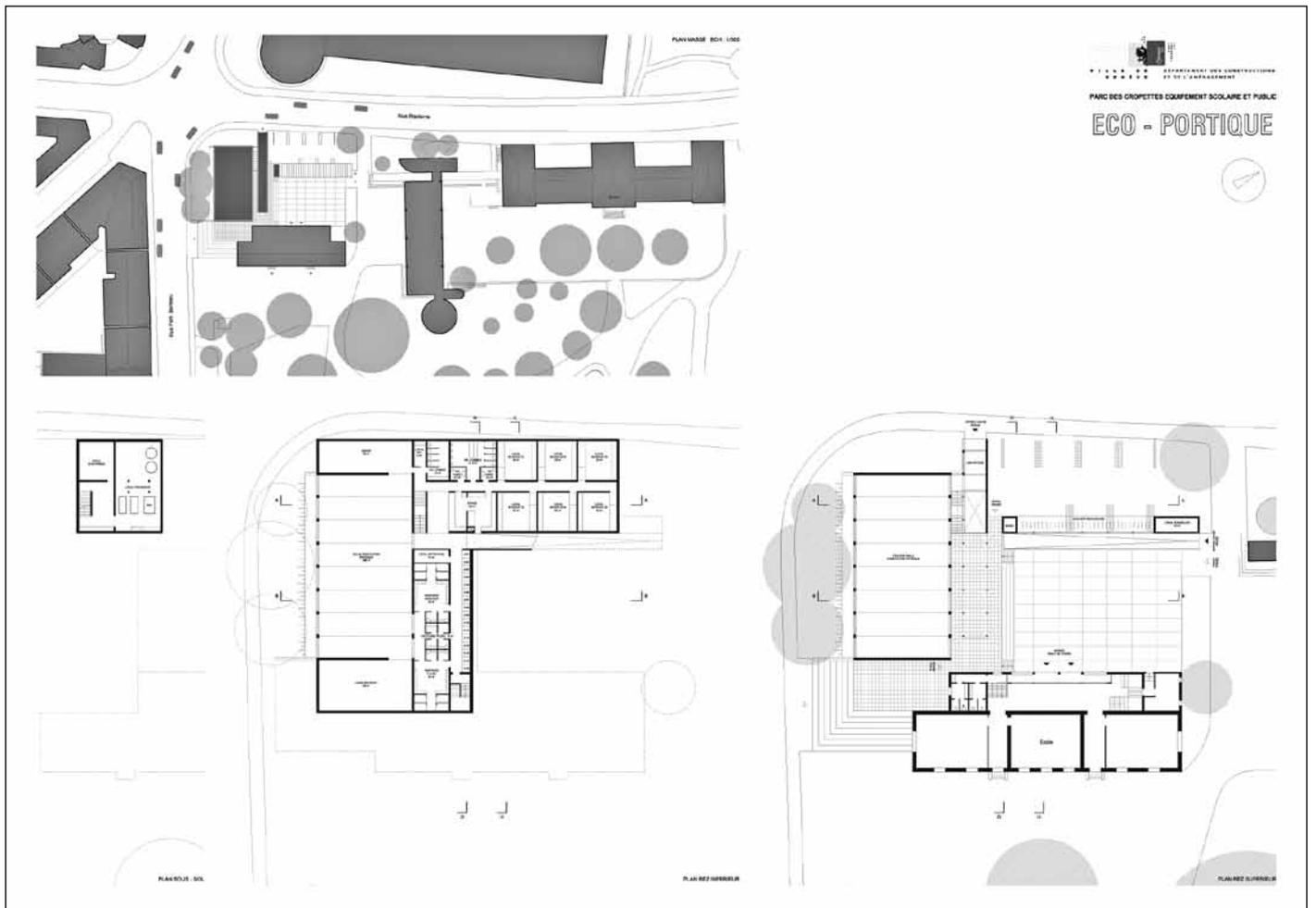
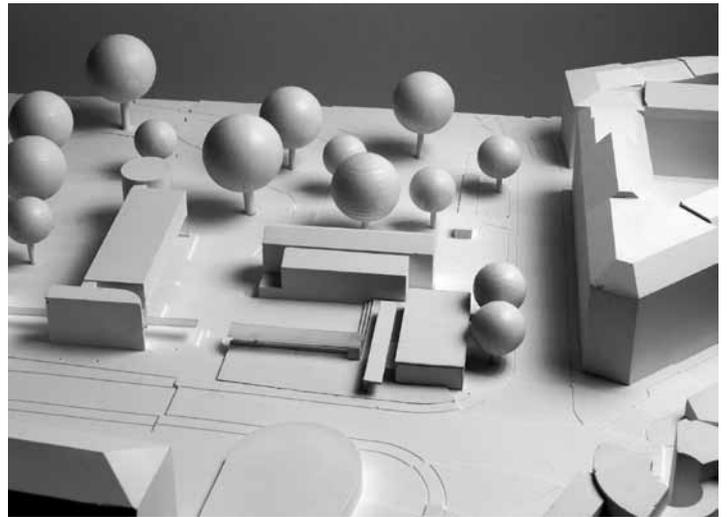
Jennifer Sanchez Roca



Projet n° 09  
**ECO-PORTIQUE**

Bureau d'architectes  
**SRA – Kössler & Morel**  
Boulevard des Philosophes 19 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Kader Barry



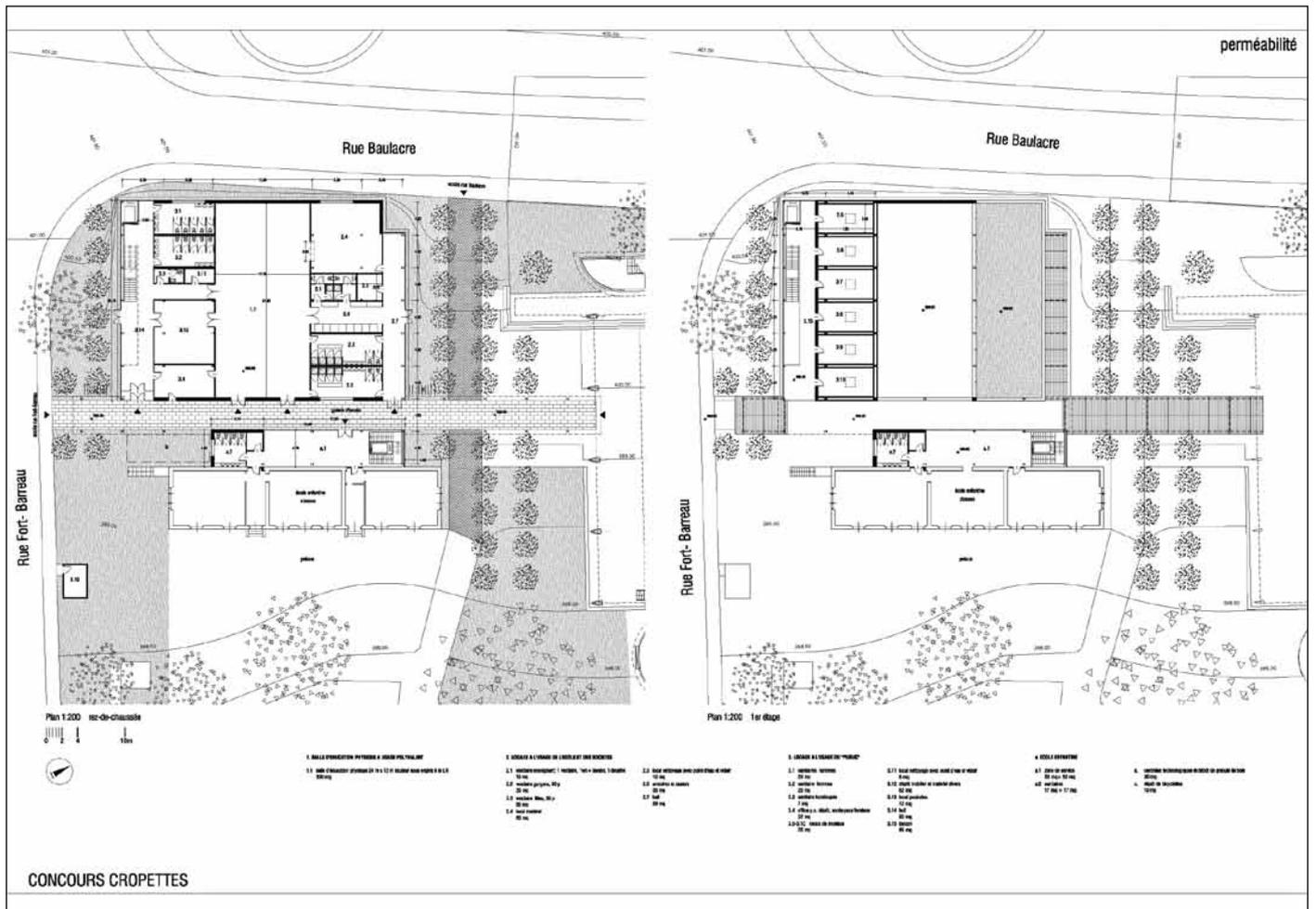
Projet n° 10  
**perméabilité**

Bureau d'architectes  
**Buonomo Veglia srl**

Corso Novara 99 | 10154 Torino | Italie

Collaborateurs

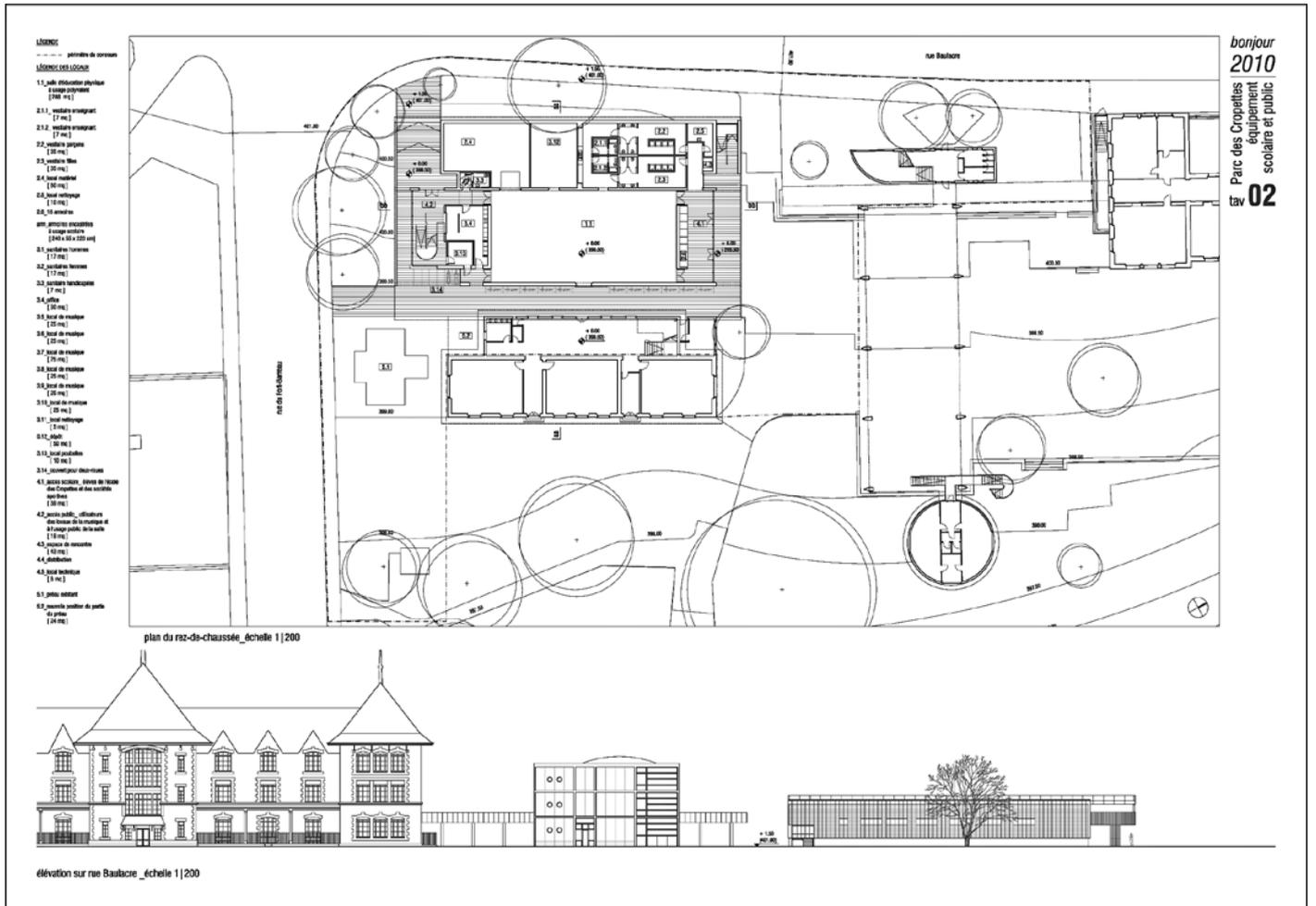
Giuseppe Veglia | Lorenzo Buonomo | Vincenzo Lacroce  
Benedetta Veglia | Jacopo Testa | Francesca Veglia  
Silvio Solero | Alessandra Sighinolfi | Maria Sole Tazzetti  
Nicoletta Amicosante | Elisabetta Slanzi | Luca Giacosa  
Paolo Lazzarini



Projet n° 11  
**bonjour2010**

Bureau d'architectes  
**Stefano Giubileo**

Via Caradosso 15 | 20123 Milano | Italie



Projet n° 14  
**LEGSS77**

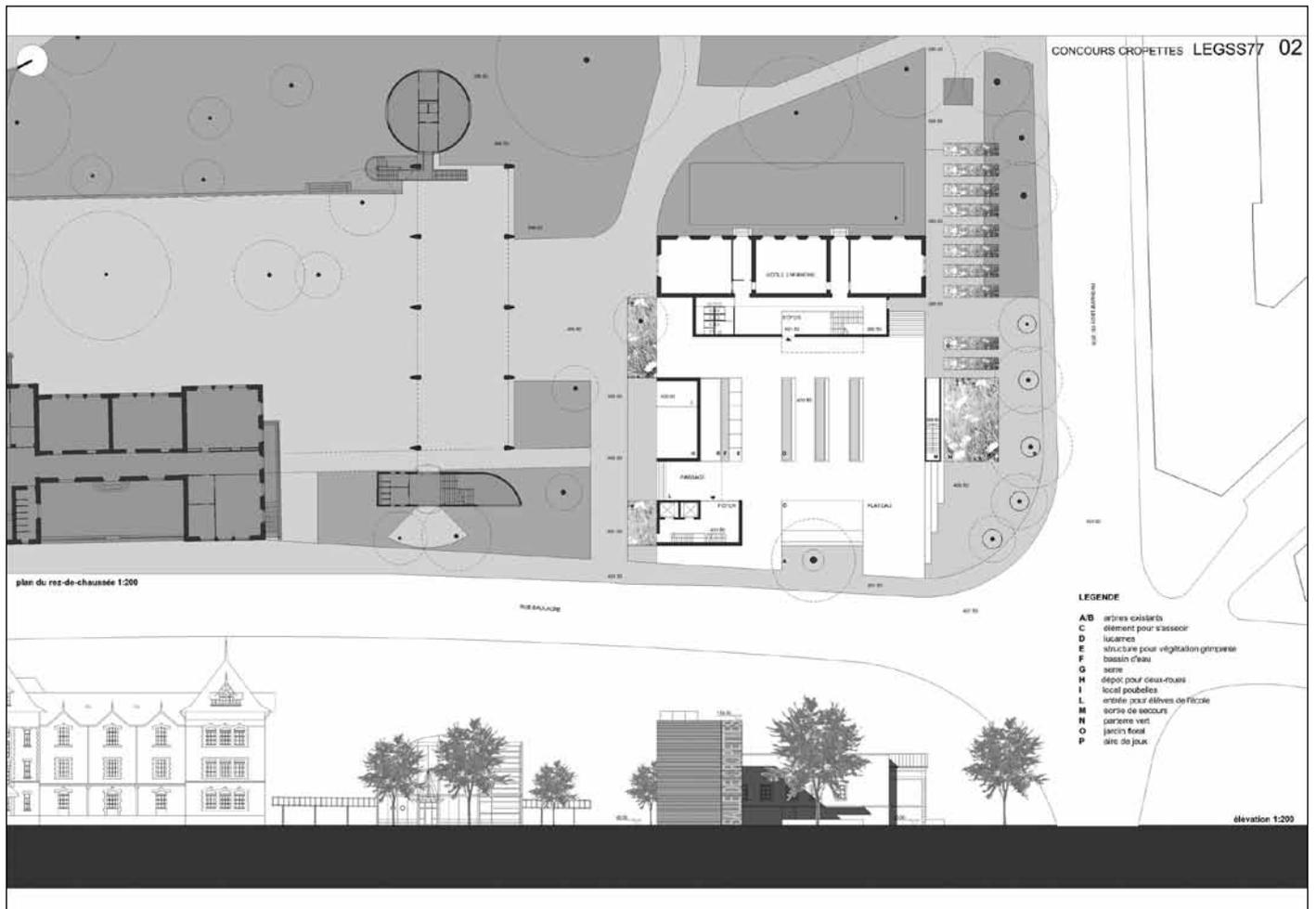
Bureau d'architectes

**PRR Architetti**

Via Ramazzotti 4H | 21047 Saronno (VA) | Italie

Collaborateurs

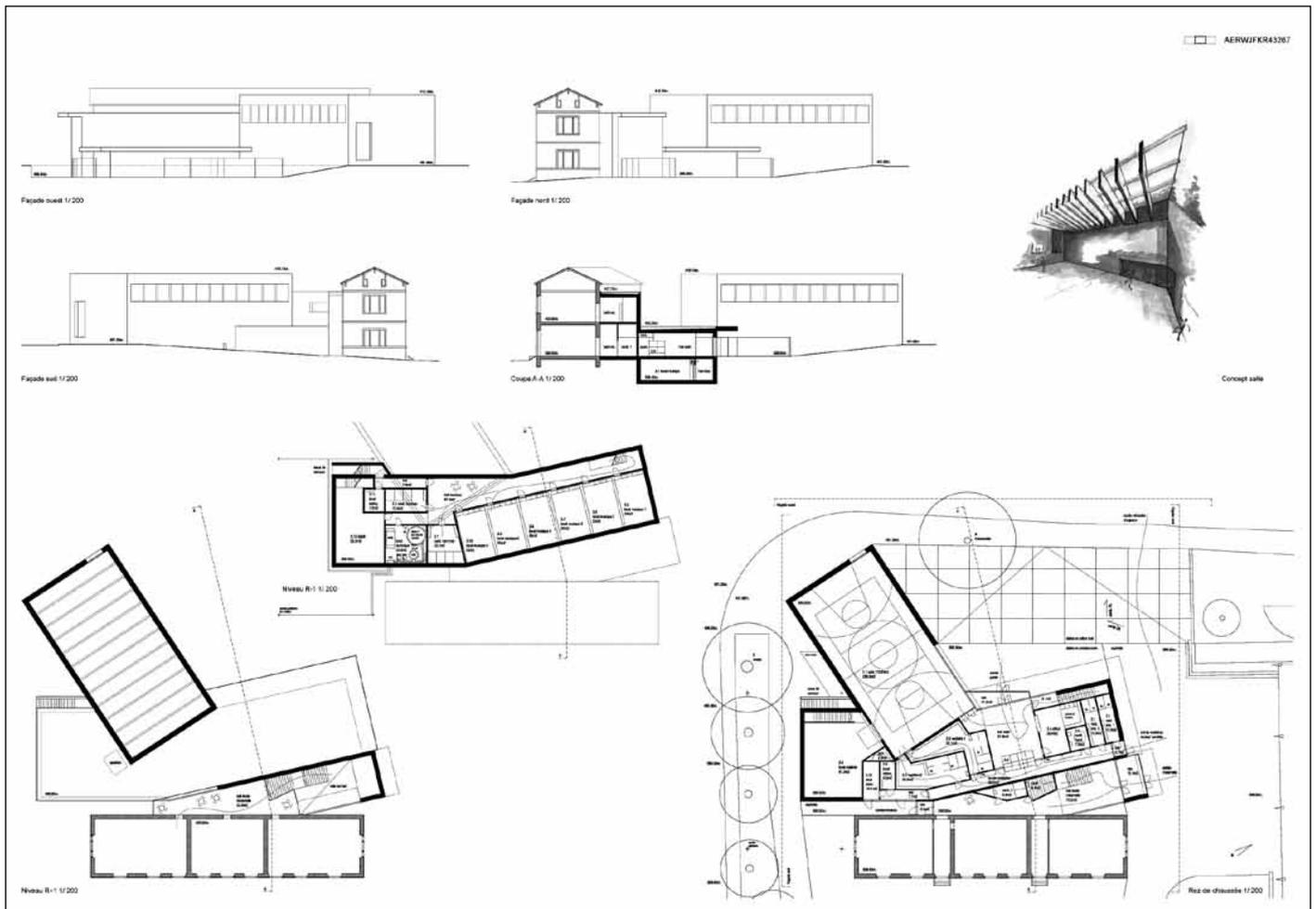
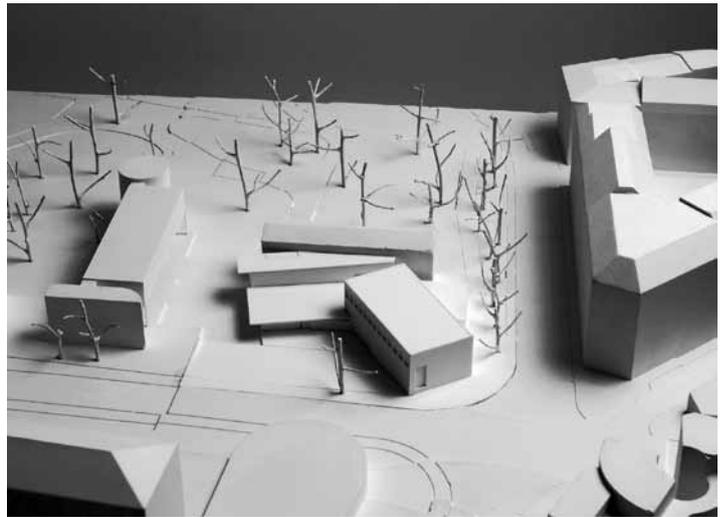
Sara Pivetta | Stefania Maria Restelli | Stefano Carlo  
Maria Rigoni



Projet n° 15  
**AERWJFKR 43267**

Bureau d'architectes  
**AdeP Architektur GmbH**  
Erikastrasse 16 | 8003 Zürich | Suisse

Collaborateurs  
Antoine de Perrot



Projet n° 17

## II PARALLELES

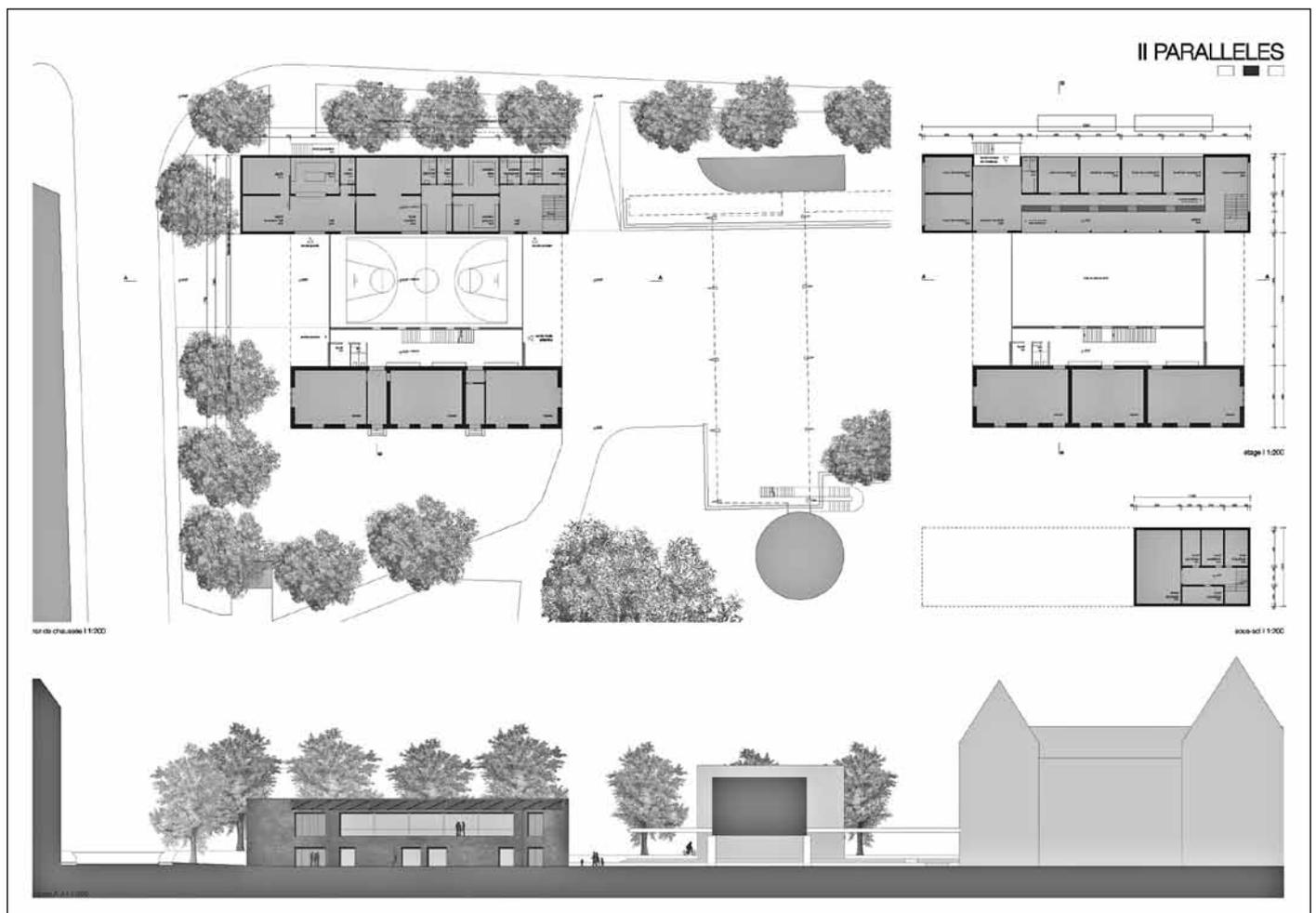
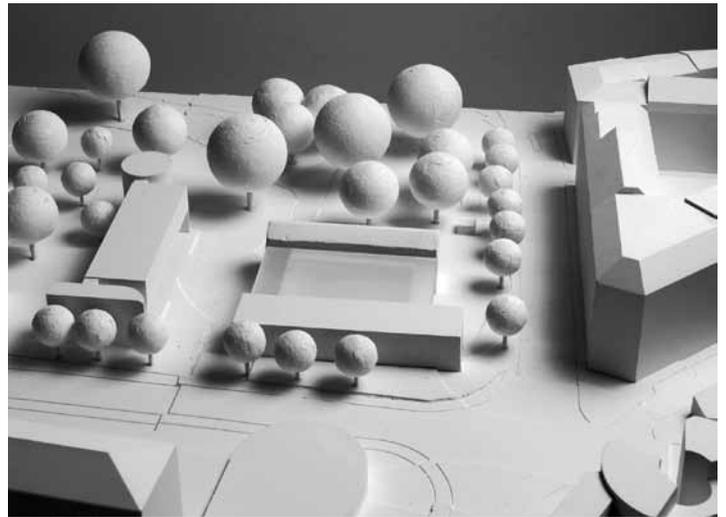
Bureau d'architectes

**Linea Design Sàrl**

Avenue de la Gare des Eaux-Vives 24 | 1208 Genève  
Suisse

Collaborateurs

Danilo Ceccarini | Filipe Romao | Roland Noiset  
Bernd Harden



Projet n° 18

## courcroupettes

Bureau d'architectes

**emmezero studio d'architettura**

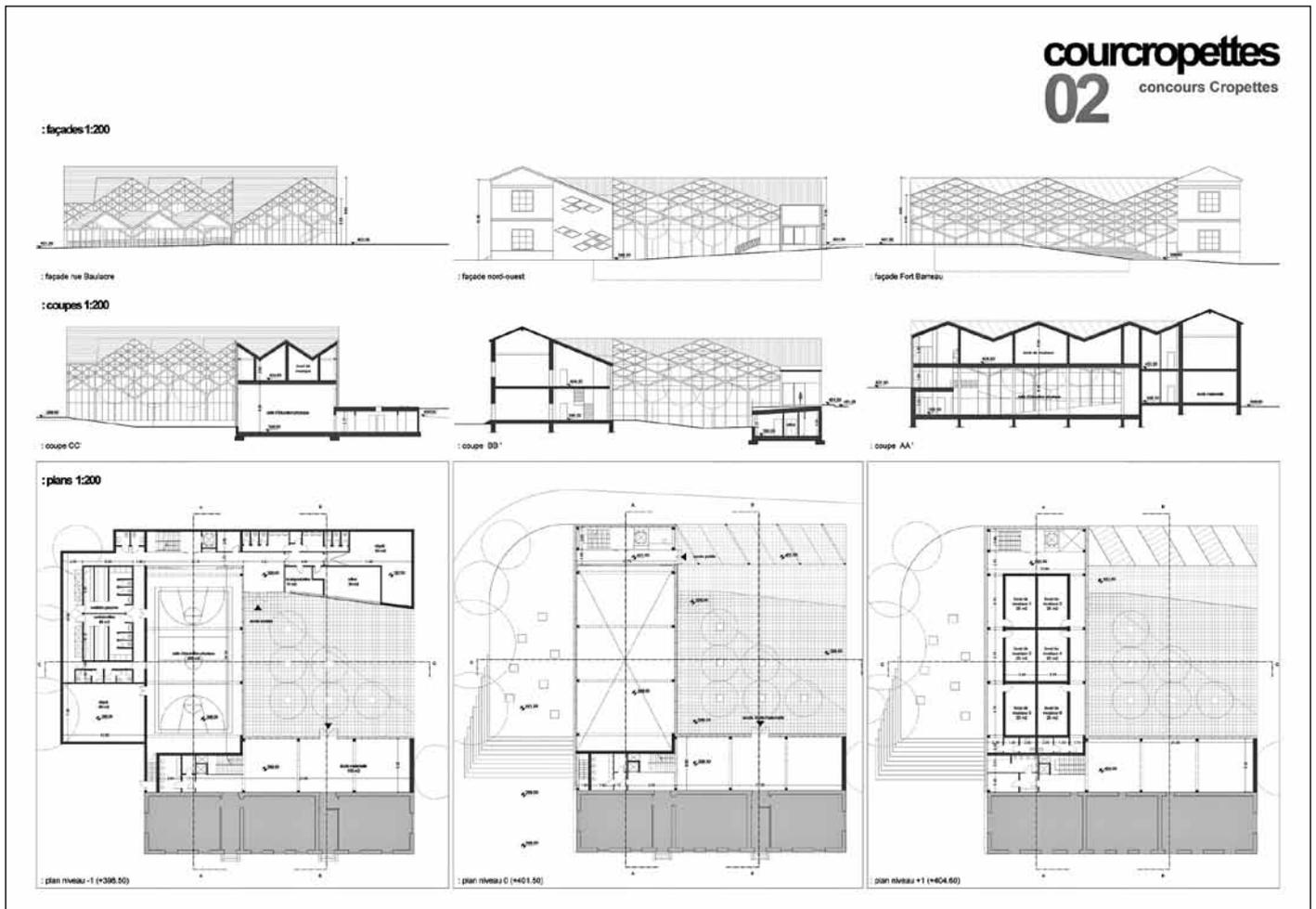
Via Giuseppe Libetta 15 | 00154 Roma | Italie

Collaborateurs

Massimo Ciuffini | Maria Teresa Calderaro

Marinella Caruso | Federica Muccichini

Giulia Giampiccolo



Projet n° 19  
**BUDAPEST**

Bureau d'architectes  
**G. Bellmann Architectes**  
Route des Châtaigniers 12 | cp 89  
1816 Chailly/Montreux | Suisse

Collaborateurs  
Theo Bellmann | Anaël Poveda | Marielle Auberson  
Tibo Cornet



Projet n° 21

## GARGAMEL

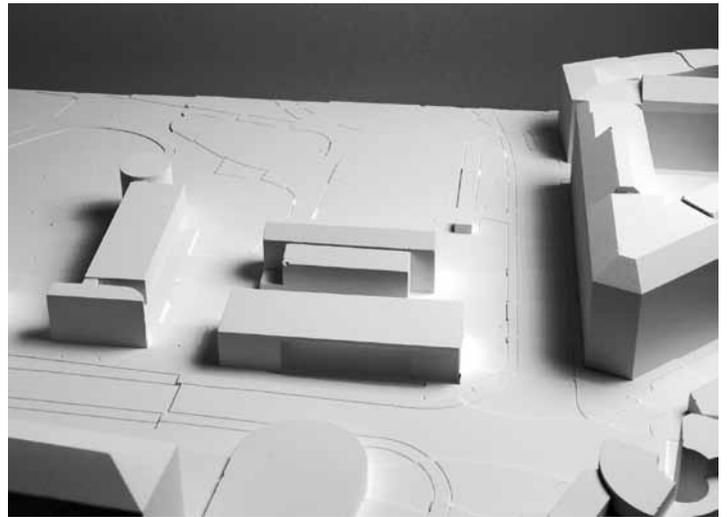
Bureau d'architectes

**Croubalian Delacoste Neerman  
architectes**

Rue du Beulet 4 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs

Marcel Croubalian | Bernard Delacoste | Louis Neerman  
Ruben Semadeni | Marco Panico



Projet n° 22  
**CHARLOTTE**

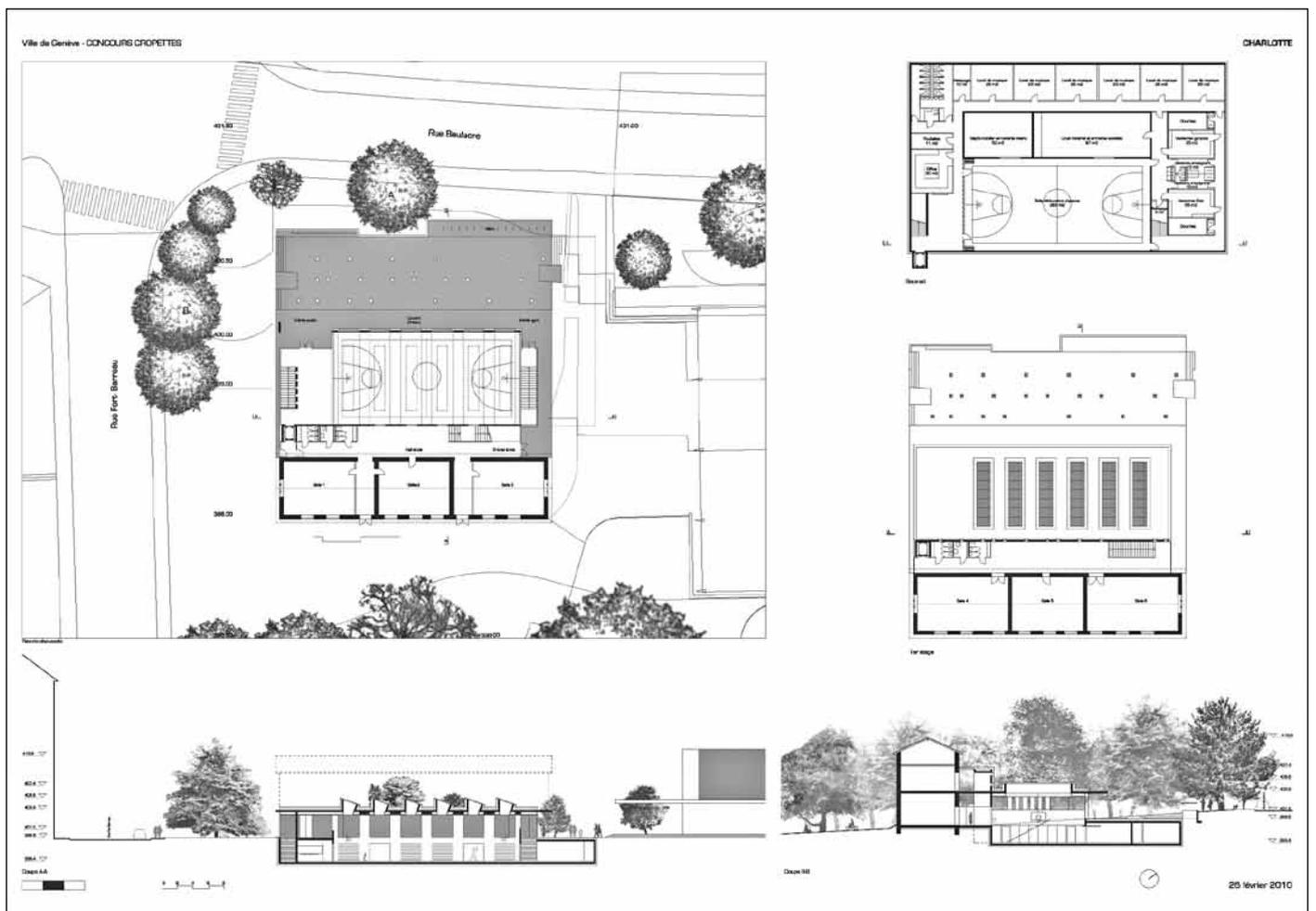
Bureau d'architectes

**3BM3 SA**

Rue des Maraîchers 8 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Maraia Teresa Federico | Naoual Karimine | Romain Duez



Projet n° 23

**dinqdonq**

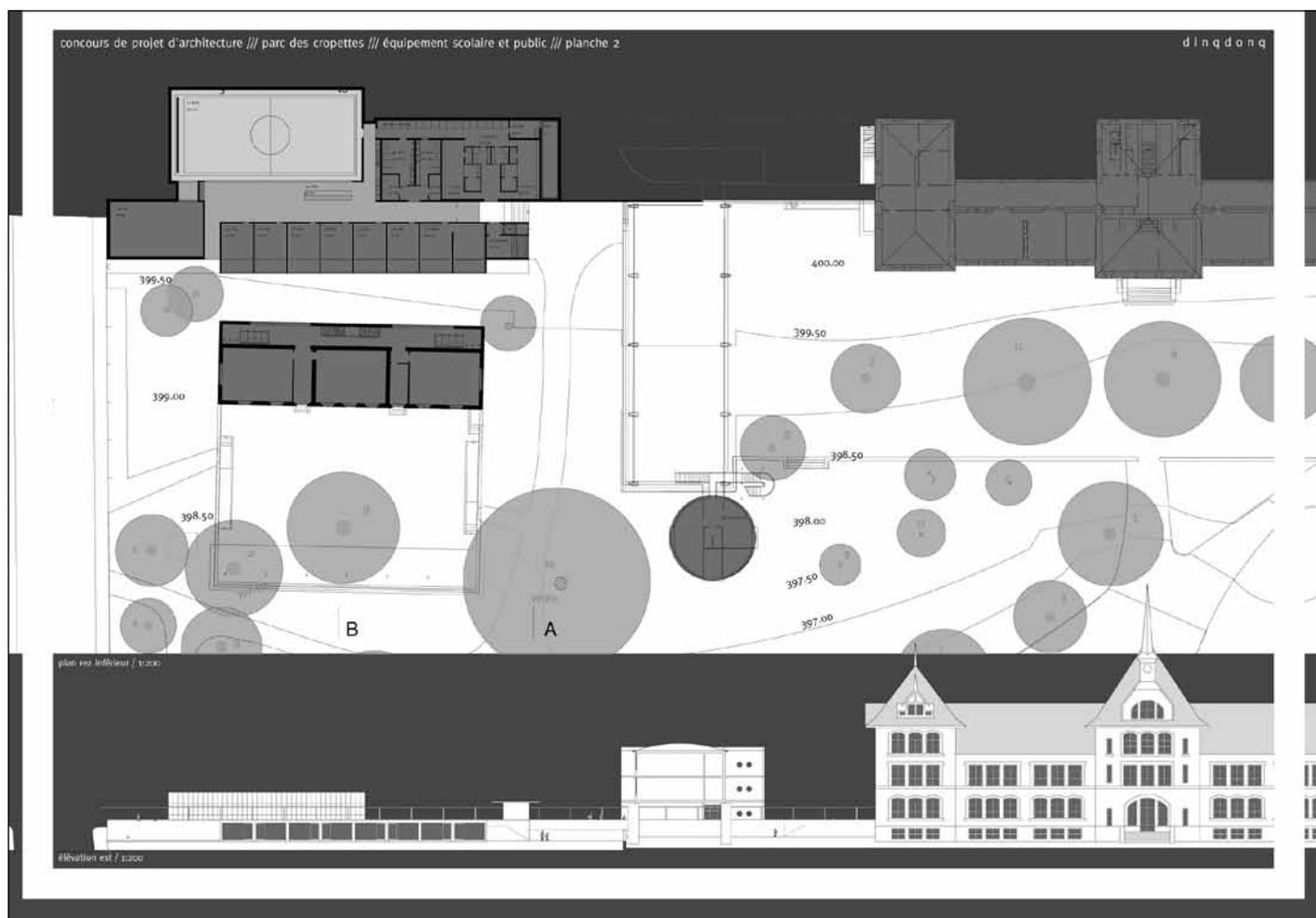
Bureau d'architectes

**tangram design, hatt**

Avenue de Sévelin 32 | 1004 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

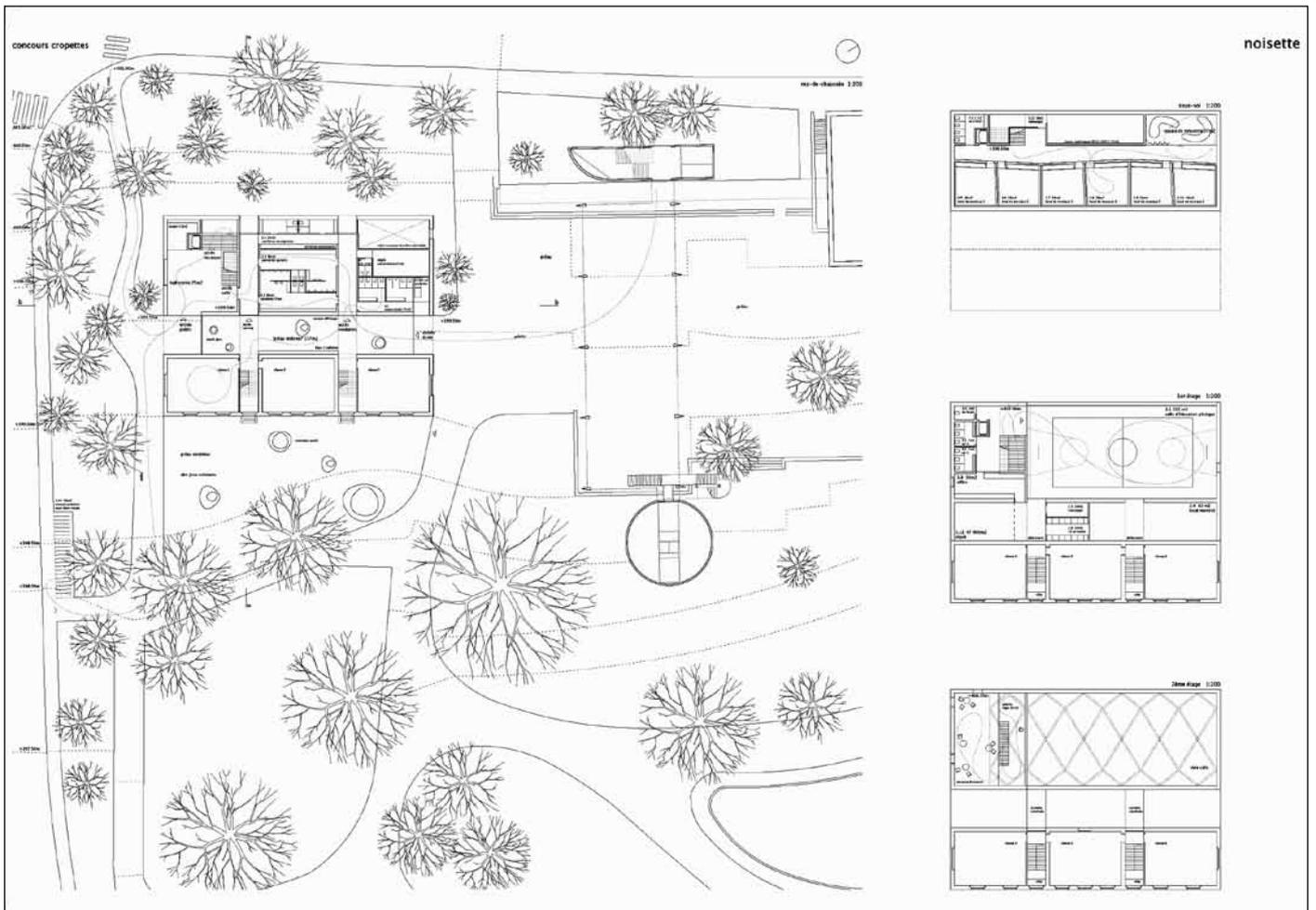
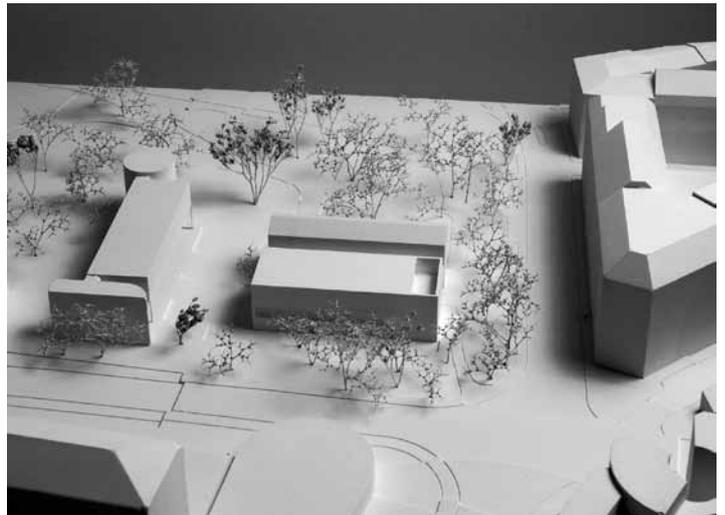
Fred Hatt



Projet n° 24  
**noisette**

Bureau d'architectes  
**atelier bonnet architectes**  
Avenue de Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

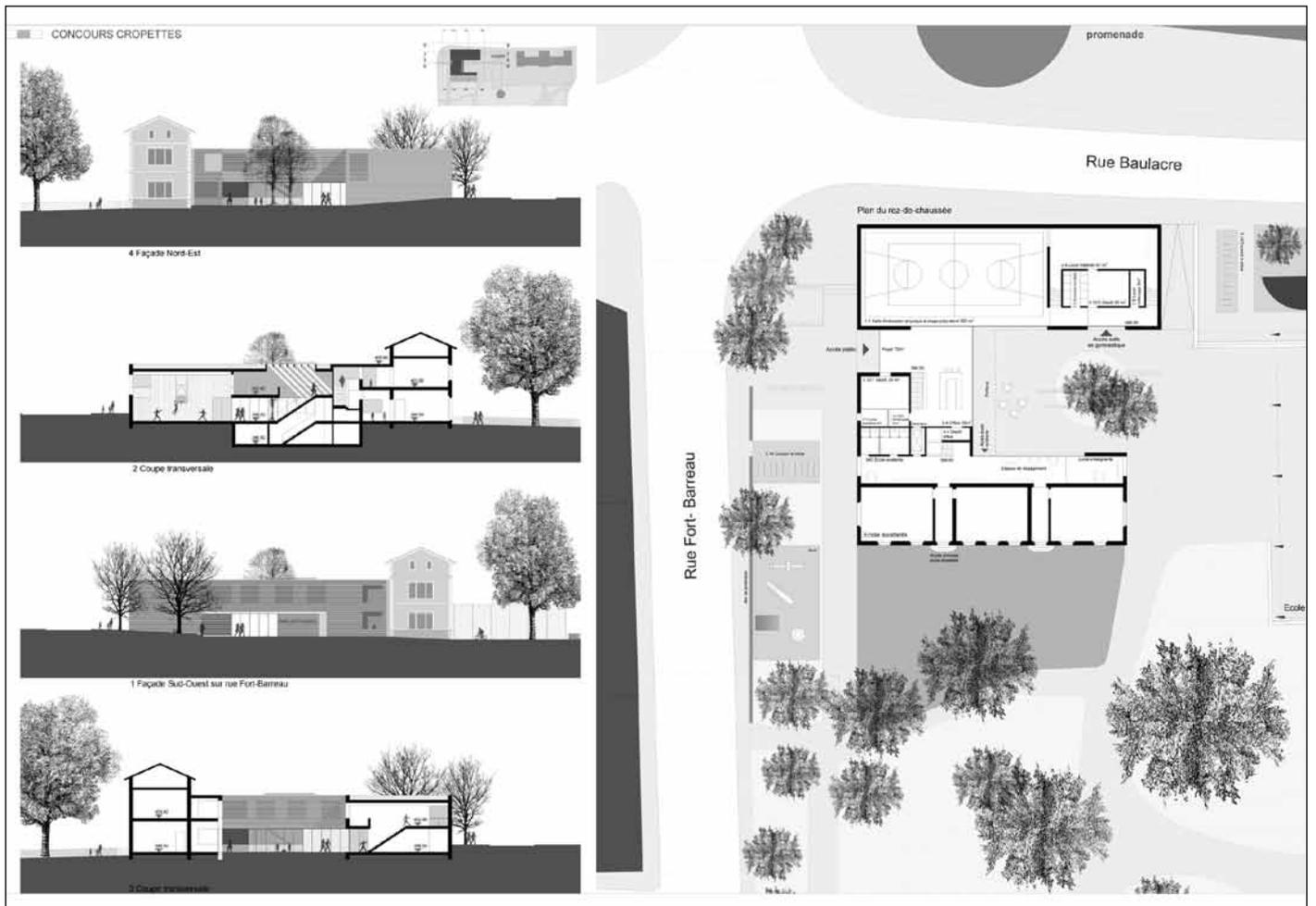
Collaborateurs  
Pierre Bonnet | Mireille Adam Bonnet | Stefana Balan  
Pascal Mischler | Marc de Tassigny



Projet n° 25  
**promenade**

Bureau d'architectes  
**LP2 Prati | Prahin & Lopez**  
Rue du Môle 38bis | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Jacques Pena



Projet n° 26

## CLAUSTRAGORA

Bureau d'architectes

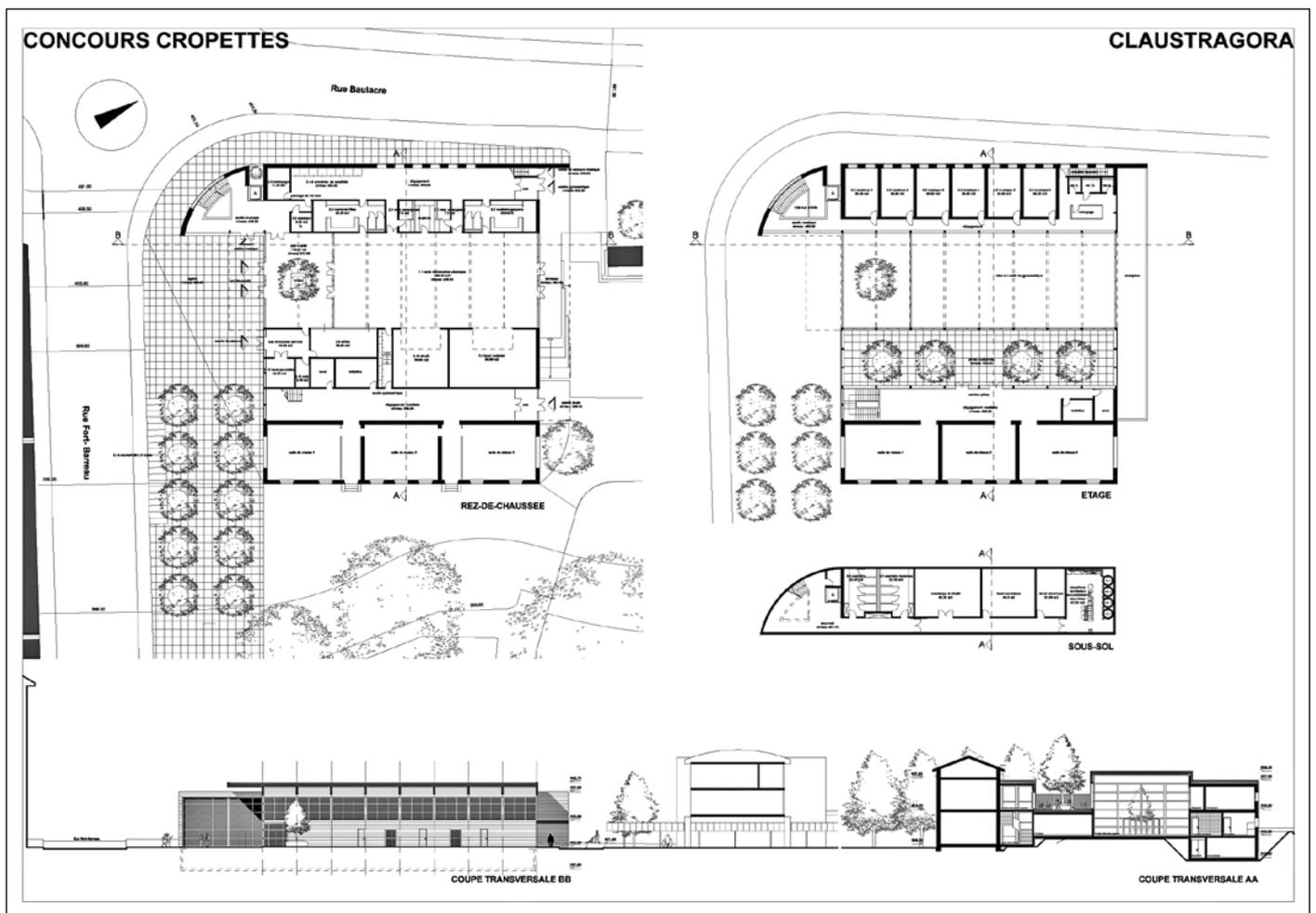
**Plojoux & Voellinger Architectes**

Avenue Vibert 25-27 | 1227 | Carouge | Suisse

Collaborateurs

Bernard Plojoux | Jamal Khettabi | Hassan Khaghani

Fabien Peter



Projet n° 28

## Pré Haut

Bureau d'architectes

**ASS architectes associés SA**

Avenue du Lignon 40 | 1219 Le Lignon | Suisse

Collaborateurs

Donato Pinto | Félix Stämpfli | Carlo Zumbino

Dimitri Beghin | Alina Domocos | Fabrice Passaplan

Jérôme Phildius



Projet n° 29  
**21171024**

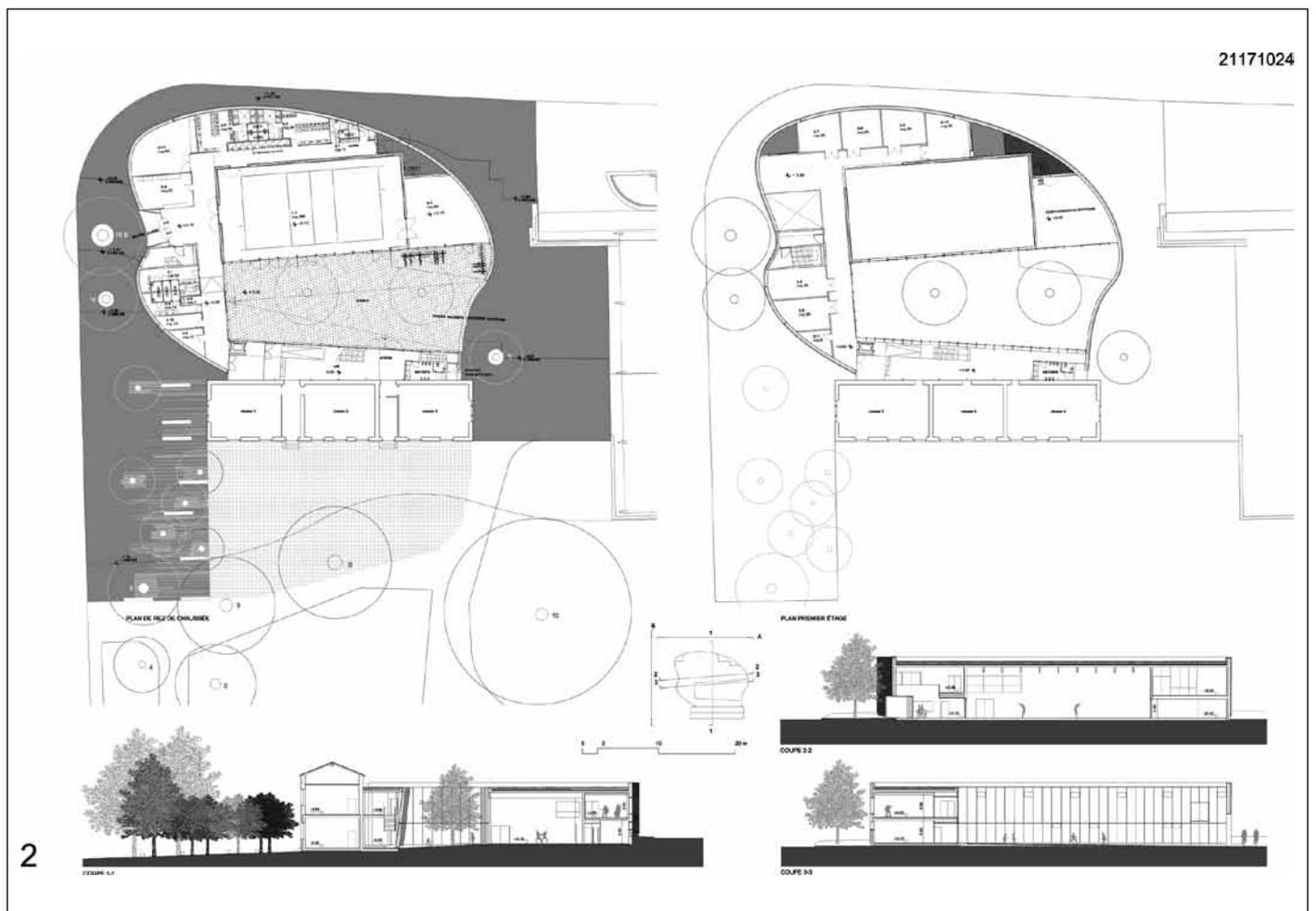
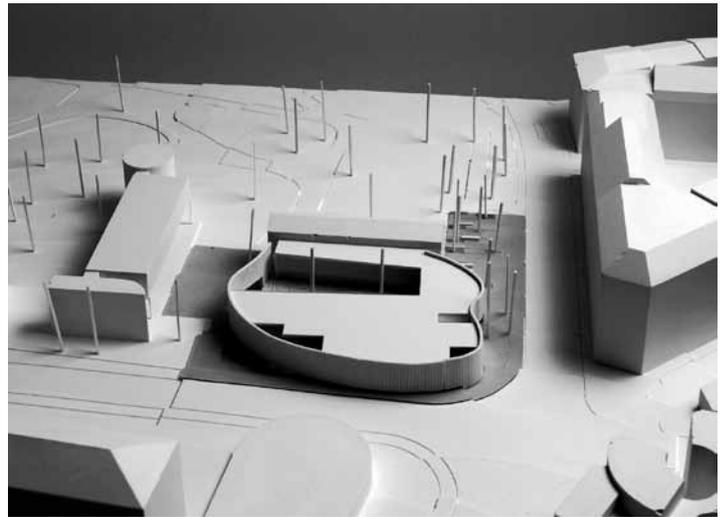
Bureau d'architectes  
**Francesco Spano'**

Giudecca 173 | 30133 Venezia | Italie

Collaborateurs

Barbara Agnoletto | Federico Mentil | Nicola Vignaga

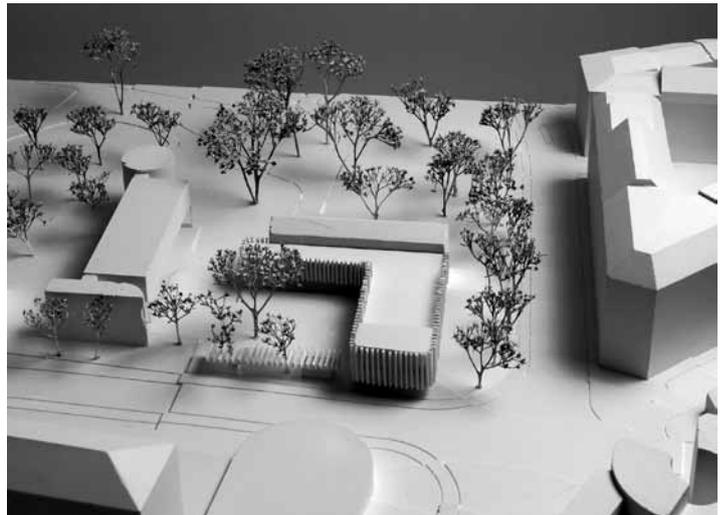
Gaetano Ceschia



Projet n° 30  
**Robin des Bois**

Bureau d'architectes  
**pourquoi pas! Architectes**  
Rue Crozatier 7 | 75012 Paris | France

Collaborateurs  
Alexandre Grutter | Eva Meinhardt | Blandine Dupas



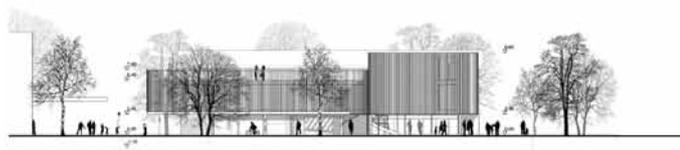
Concours de projet d'Architecture Parc des Croupettes / Equipement scolaire et public



Angle rue Beaulacre & rue du Fort Barreau

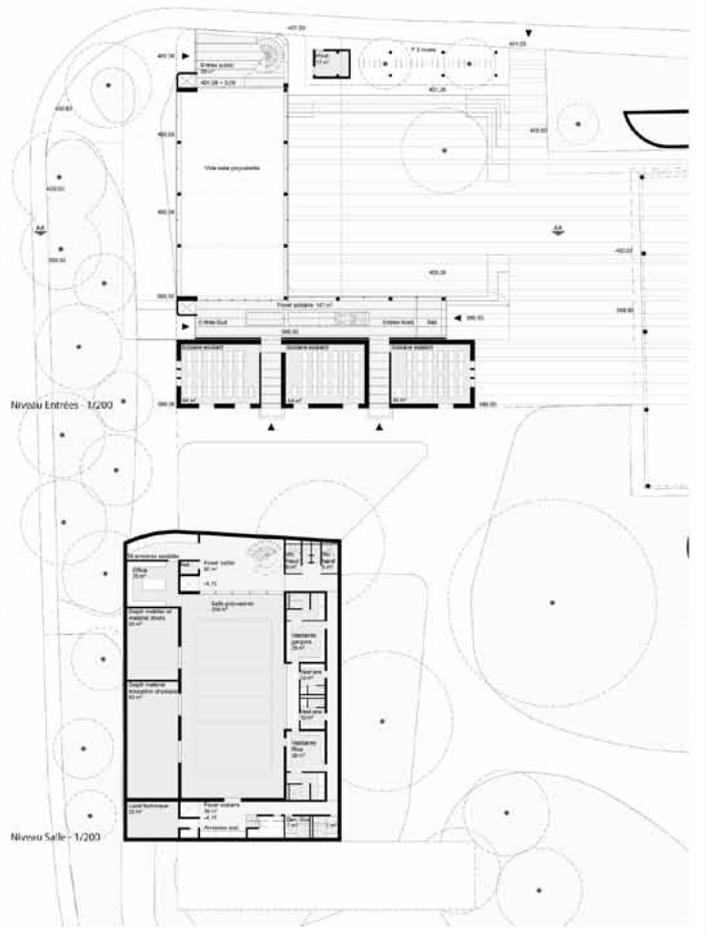


Façade Sud - 1/200



Façade Ouest - 1/200

Robin des Bois



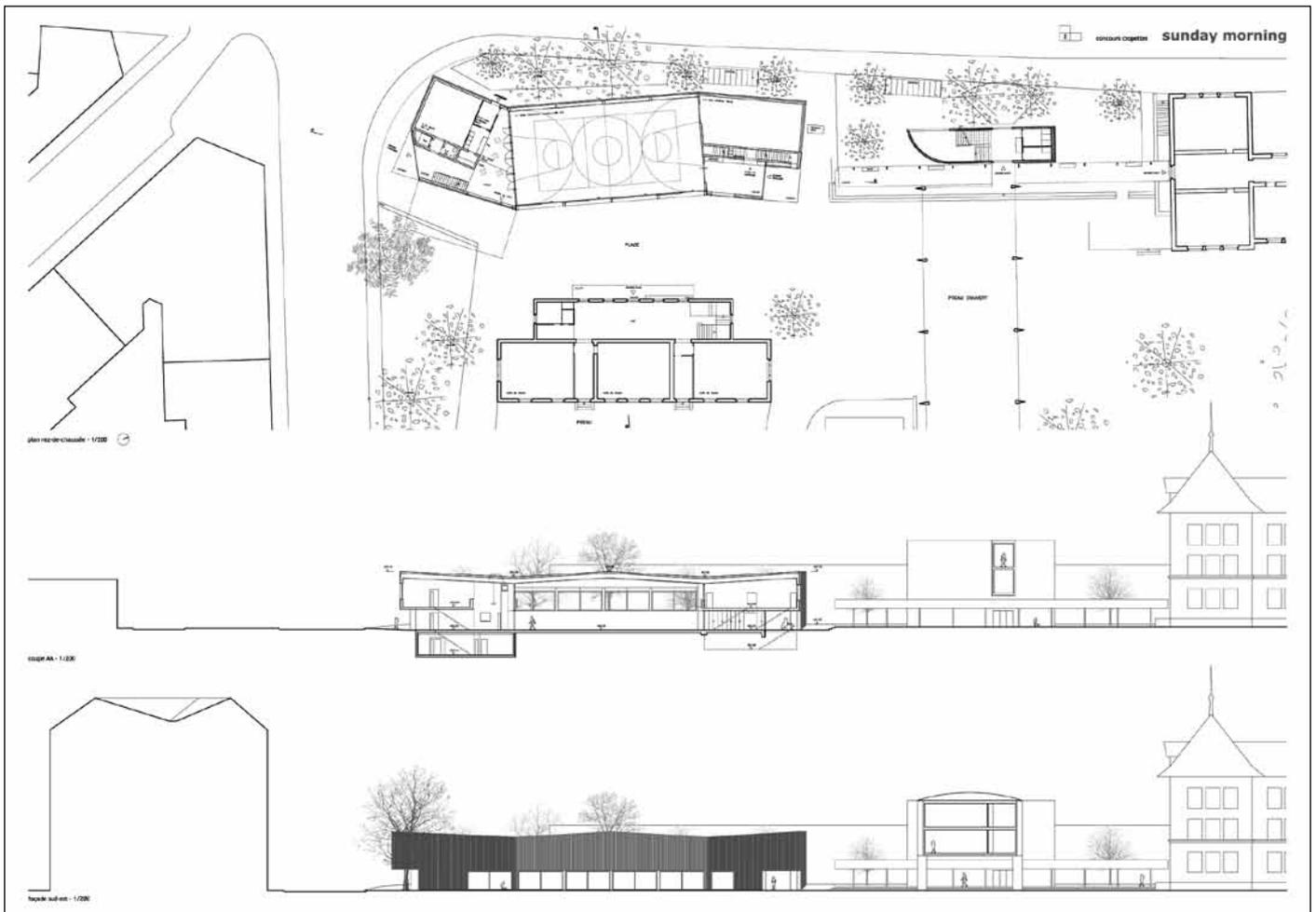
Niveau Entrées - 1/200

Niveau Salle - 1/200

Projet n° 31  
**Sunday morning**

Bureau d'architectes  
**Timothee Giorgis**  
Rue de l'Avenir 10 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Carlo Piffaretti

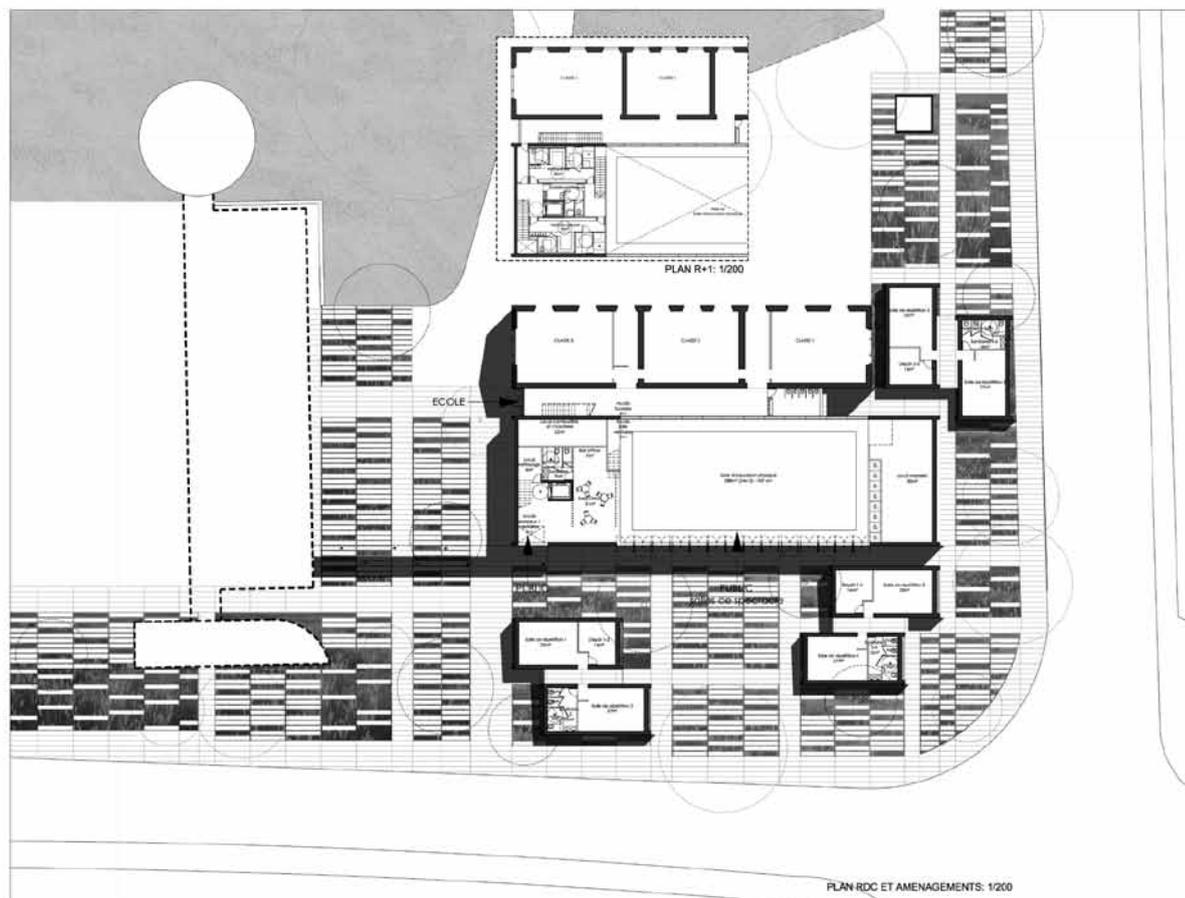


Projet n° 32  
**FCFGTD03**

Bureau d'architectes  
**Fabio Cirrincione**  
Rue de Patay 74 | 75013 Paris | France



FCFGTD03



Projet n° 33

## FEUILLAGE

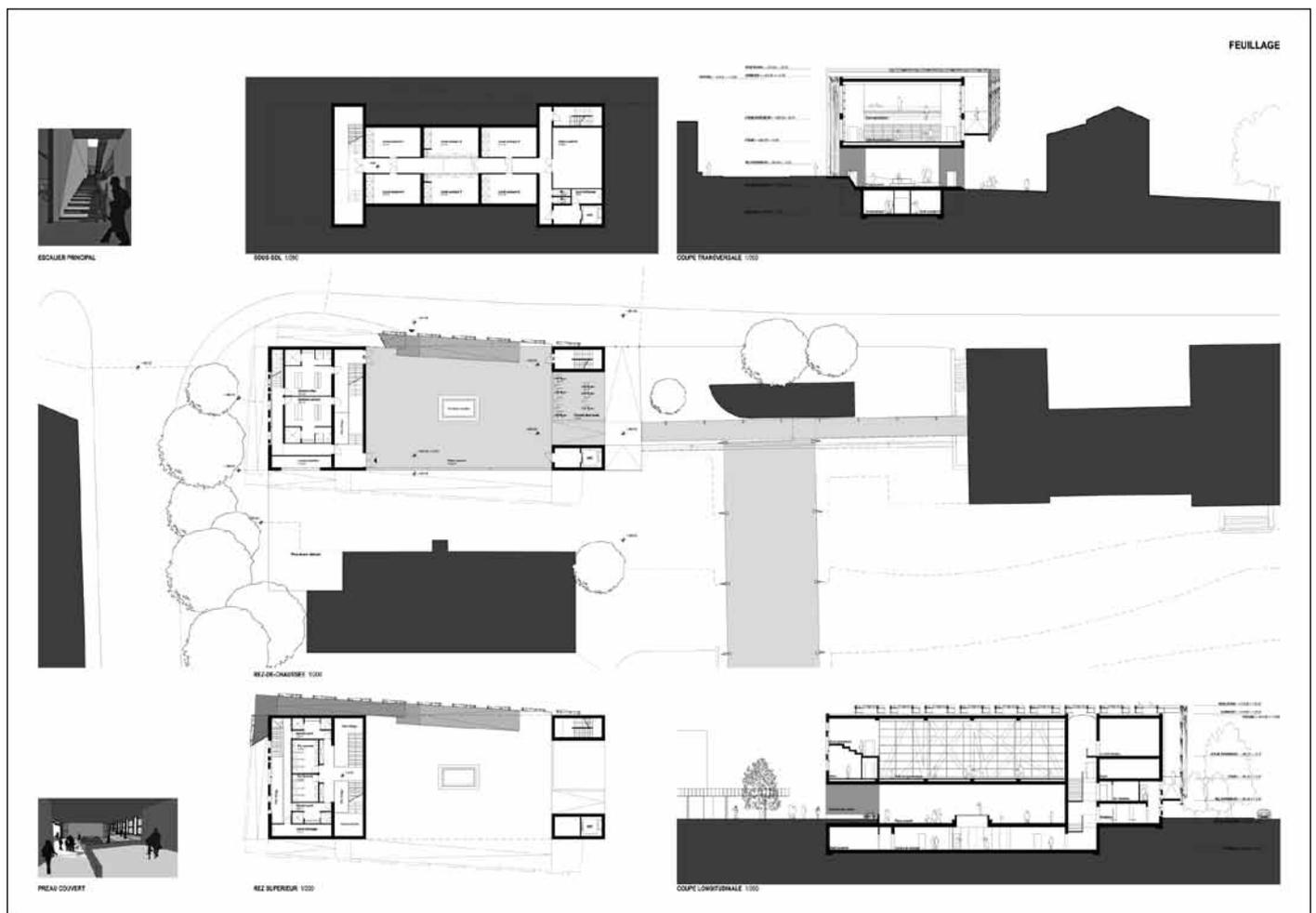
Bureau d'architectes

**Fabio Fossati-Architectes**

Chemin de la Fontaine 6 | 1224 Chêne-Bougeries  
Suisse

Collaborateurs

Fabio Fossati | Filipe Rodrigues | François Cottier  
Valérie Lassout | Mara Sciarini | Nathalie Aubert



Projet n° 34  
**SEQUENZA**

Bureau d'architectes  
**Laurent Lin**  
Rue du Centenaire 3 | 1227 Carouge | Suisse



CONCOURS PARC DES CROPETTES EQUIPEMENT SCOLAIRE ET PUBLIC

## SEQUENZA

**REZ INFÉRIEUR** ECH. 1:200

1.1	SALLE DE SPORT	291m <sup>2</sup>
2.1	VESTIAIRES ENSEIGNANTS	12m <sup>2</sup>
2.2	VESTIAIRE GARÇONS	29m <sup>2</sup>
2.3	VESTIAIRE FILLES	29m <sup>2</sup>
2.4	LOCAL MATERIEL	80m <sup>2</sup>
2.5	LOCAL NETTOYAGE/POUBELLES	23m <sup>2</sup>
2.6	MATRIEL SOCIÉTÉS	
3.1	SANITAIRES HOMMES	14m <sup>2</sup>
3.2	SANITAIRES FEMMES	12m <sup>2</sup>
3.3	SANITAIRES HANDICAPÉS	6m <sup>2</sup>
3.4	OFFICE	34m <sup>2</sup>
3.12	DEPOT	50m <sup>2</sup>
3.15	TECHNIQUE	9m <sup>2</sup>

**ETAGE** ECH. 1:200

3.5	SALLE DE MUSIQUE	25m <sup>2</sup>
3.1	SANITAIRES HOMMES	8m <sup>2</sup>
3.2	SANITAIRES FEMMES	8m <sup>2</sup>
3.11	LOCAL NETTOYAGE	6m <sup>2</sup>
3.4	OFFICE/PRELAIS	4m <sup>2</sup>
3.51	ESPACE COMMUN POUR COURS OU REPRÉSENTATION à titre indicatif, configuration laissant la surface la plus étendue	env. 118m <sup>2</sup>

**ELEVATION B-B** ECH. 1:200

**ELEVATION D-D** ECH. 1:200

Projet n° 35  
**jazzENERGIE**

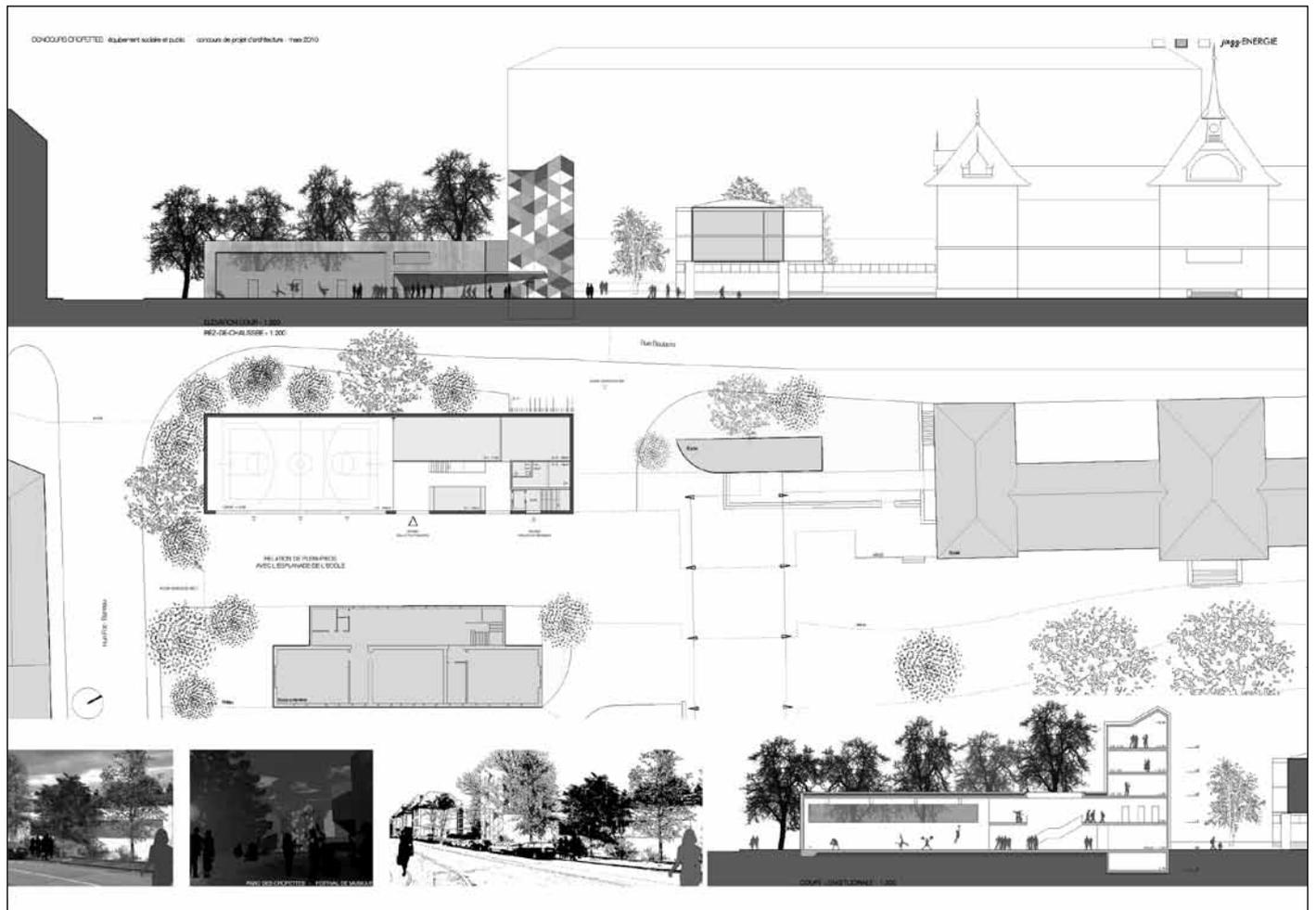
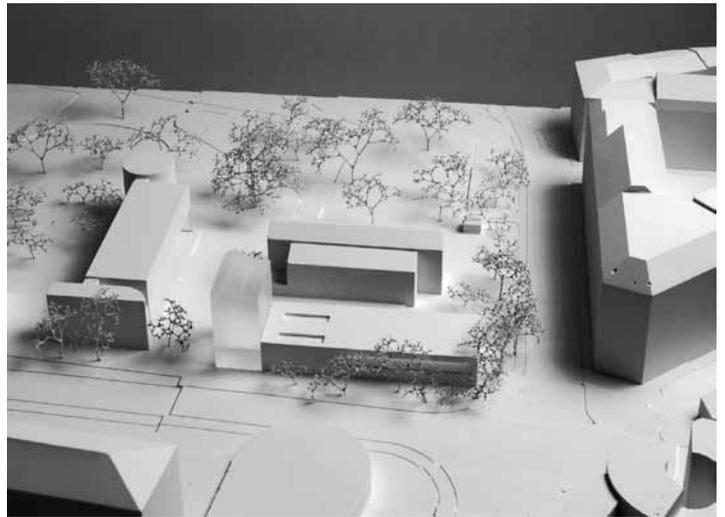
Bureau d'architectes

**Frei & Stefani architecture et  
développement SA**

Chemin du Curé Desclouds 1A | 1226 Thônex | Suisse

Collaborateurs

Jean-Pierre Stefani | Guillaume Aymon | Hilaire Amadio  
Olivier Berthet | Daniel Forestier



Projet n° 36

**alain & alex**

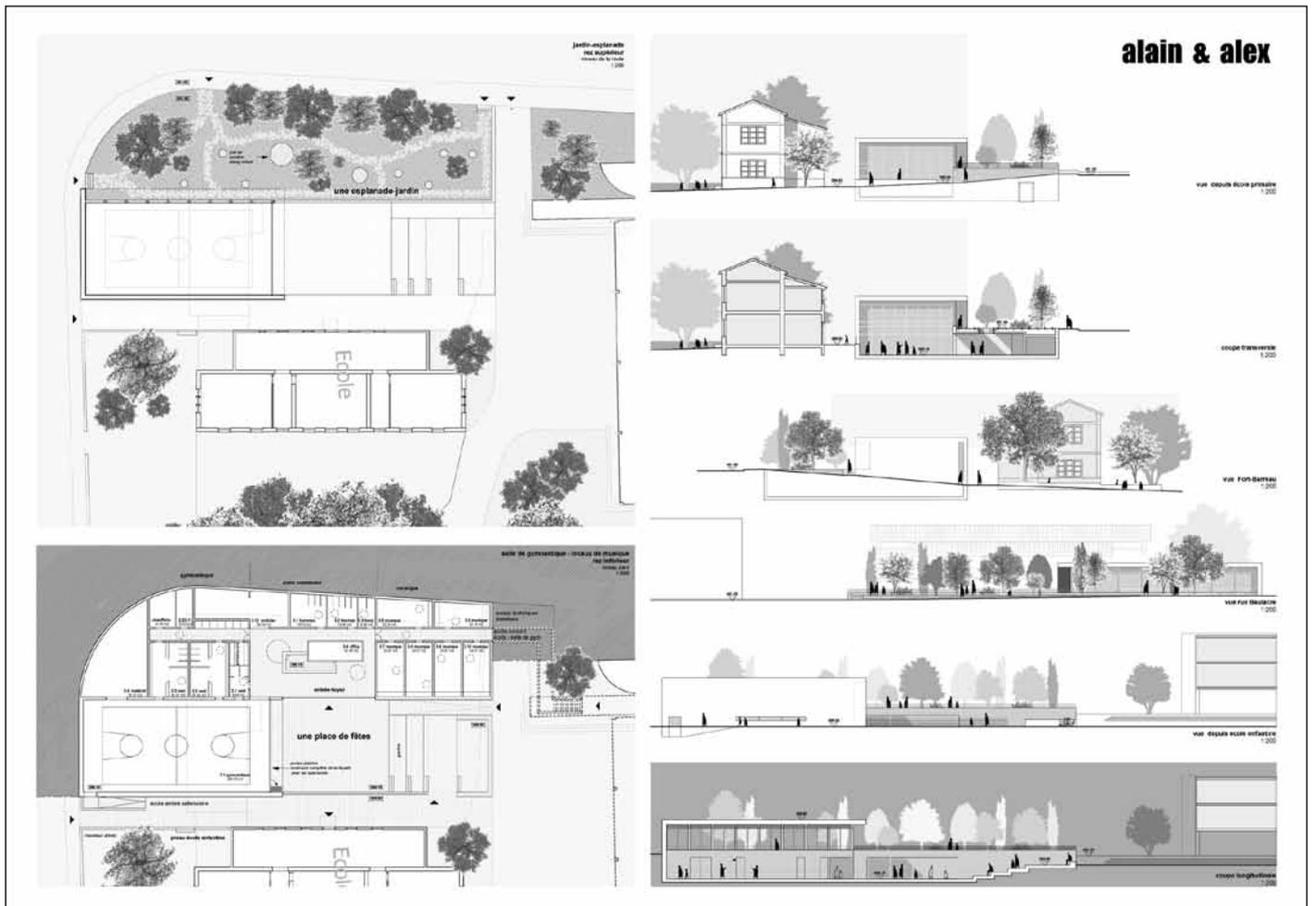
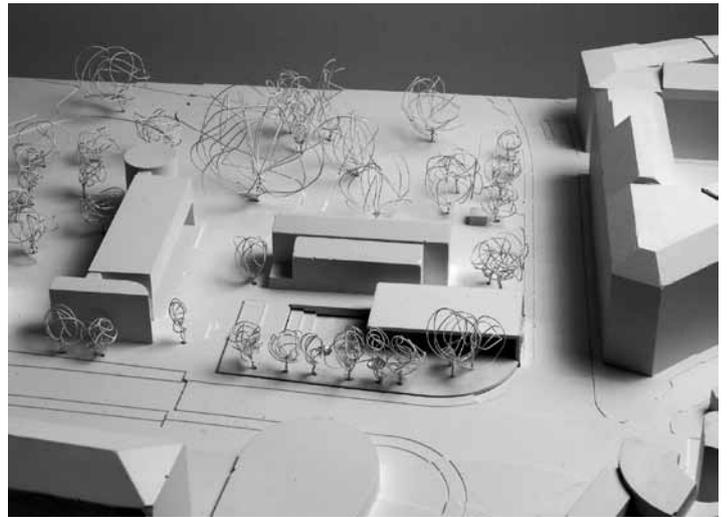
Bureau d'architectes

**architecture plurielle**

Boulevard Carl-Vogt 101 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Sibylle Sauvin Jean | Thierry Sauvin | Olivier Celeyron



Projet n° 37

## la boîte à musique

Bureau d'architectes

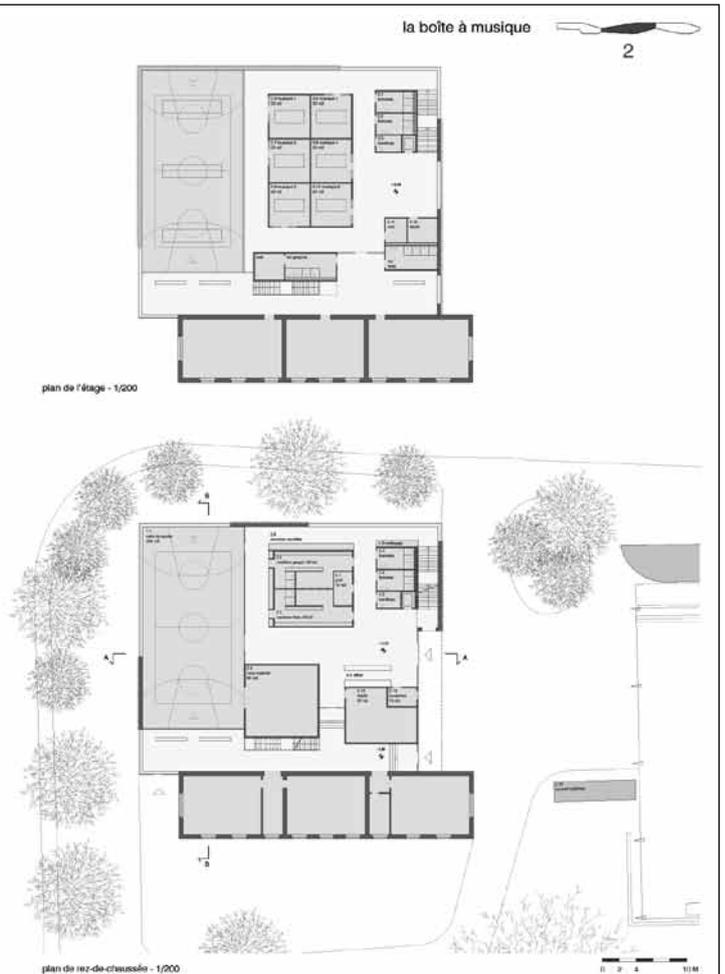
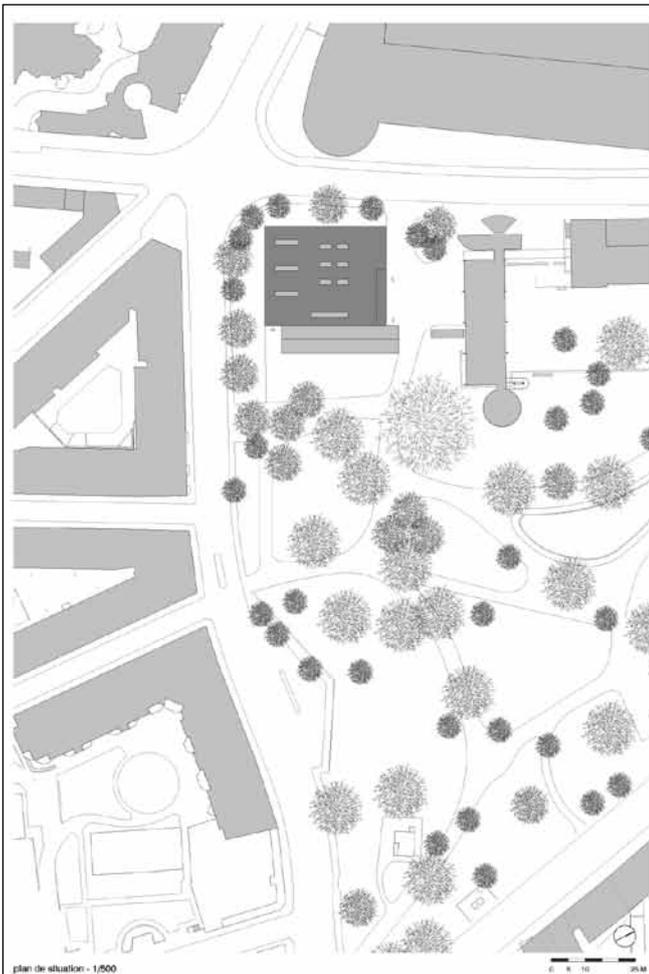
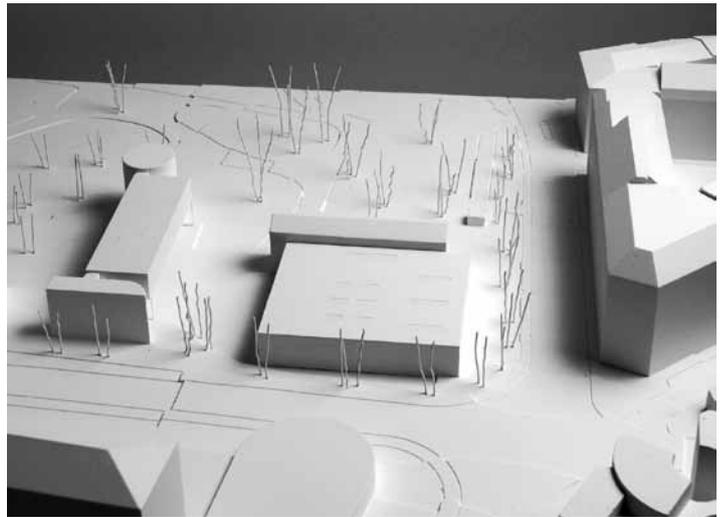
**dar architectes SA**

Chemin du Croset 9c | 1024 Ecublens | Suisse

Collaborateurs

Françoise Rey | Pierre De Almeida | François Bianco

Sara Gerber | Paul Lechevallier



Projet n° 38

## cultures club

Bureau d'architectes

**Philippe Calame**

Rue Vautier 14 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Cezarina Layaz | Thomas Sarrazin | Babina Chaillot-Calame

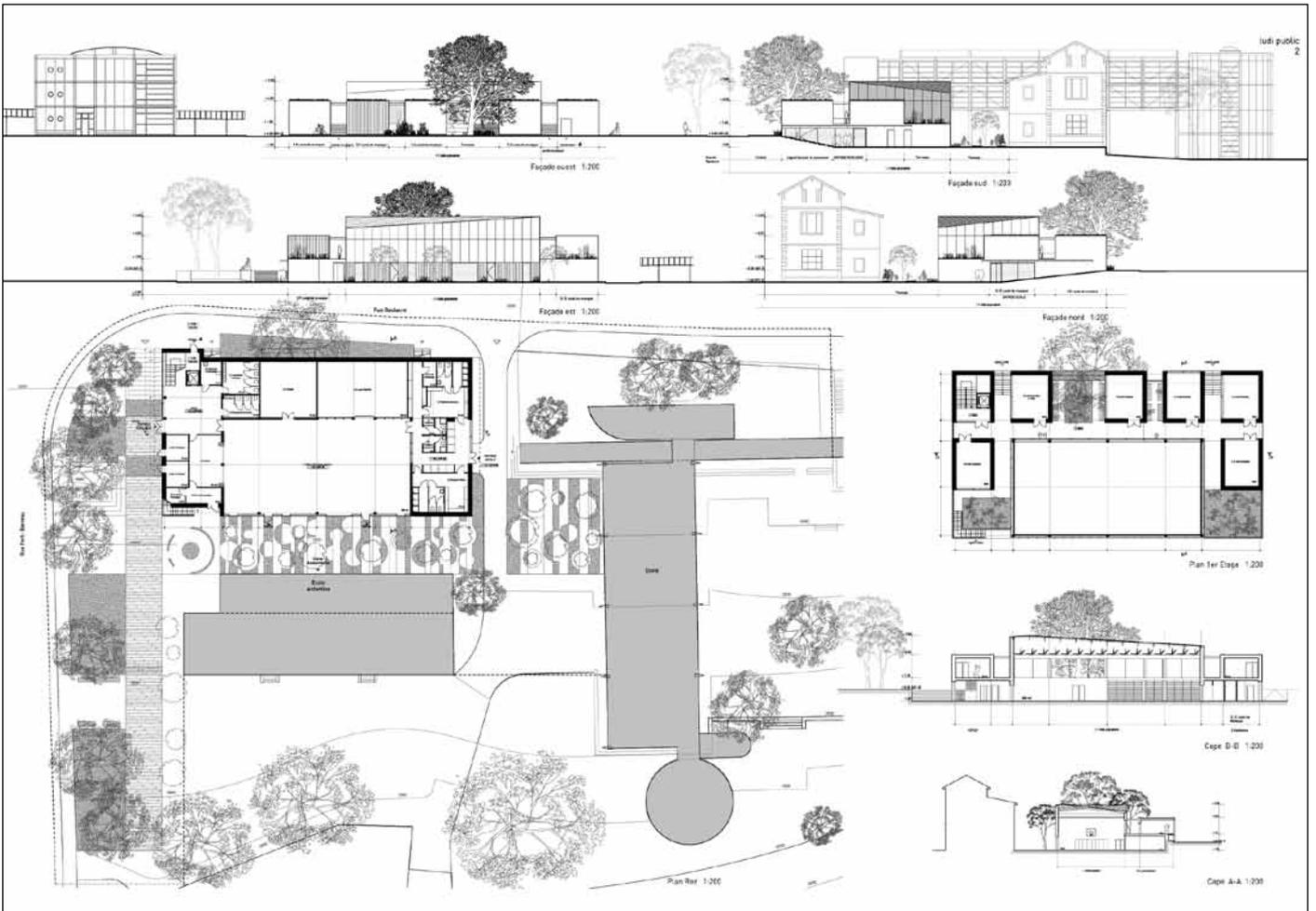
Lorène Schaerrer-Verrier | Michel Nunes



Projet n° 39  
**LUDI PUBLIC**

Bureau d'architectes  
**Architectures Jucker SA**  
Rue Viguet 4 | cp 1367 | 1211 Genève 26 | Suisse

Collaborateurs  
Fabrice Jucker | Pascal Duparc | Mentor Kadiri  
Adrien Mischi



Projet n° 40

## Stroll in a park

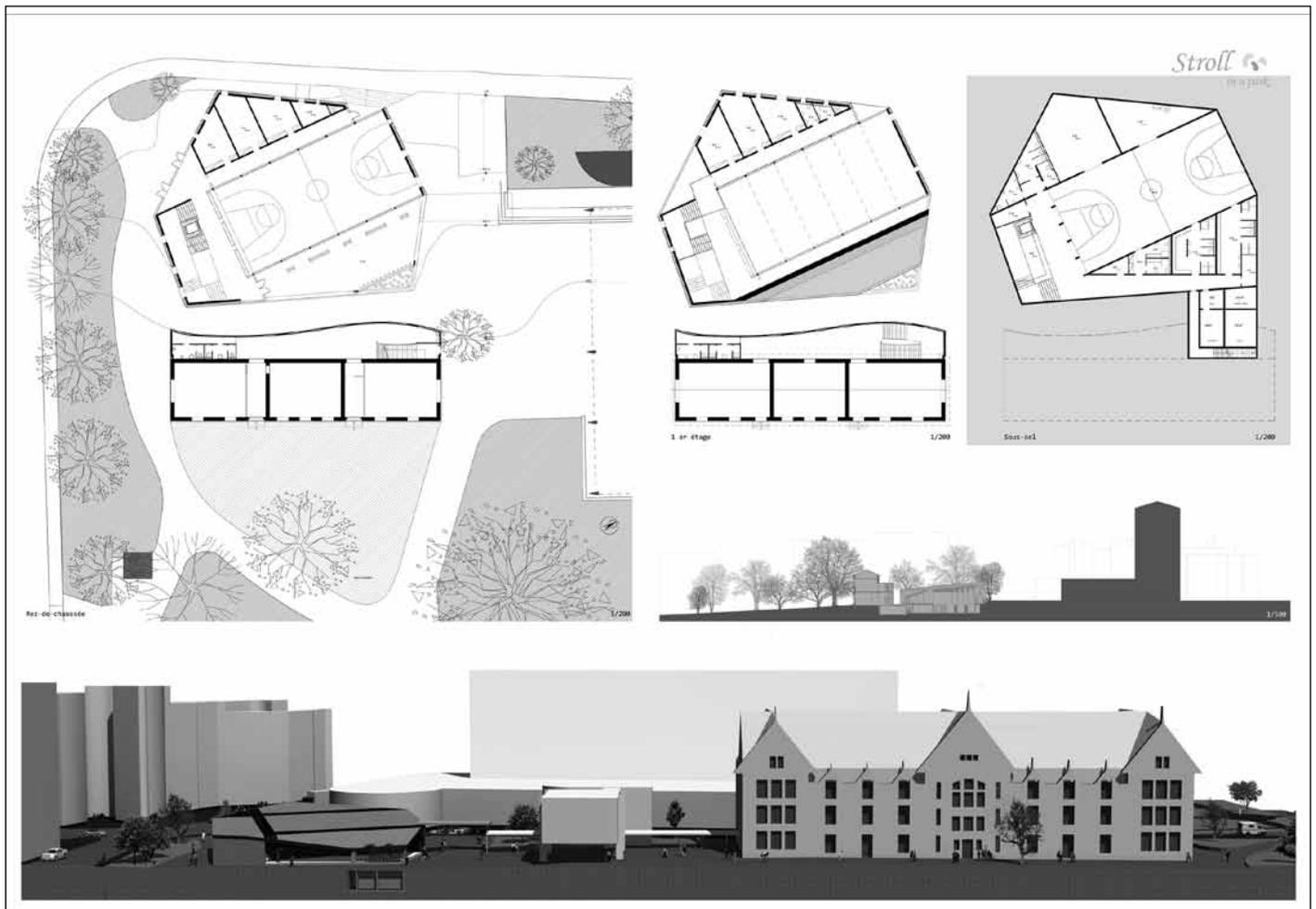
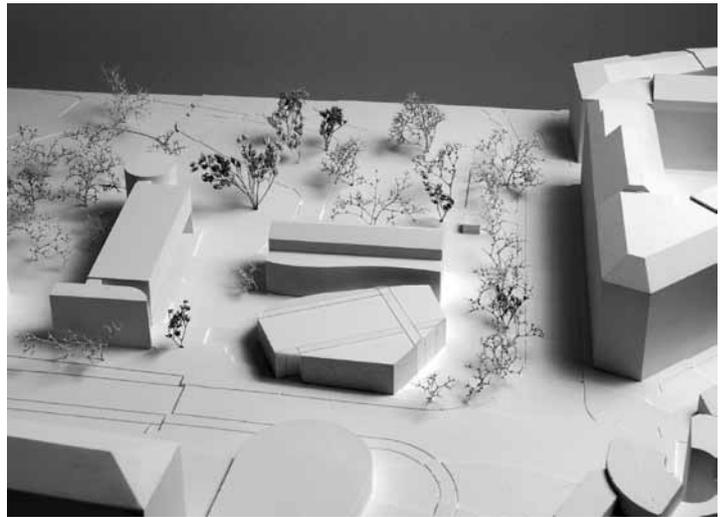
Bureau d'architectes

**Arlette Ortis et Sandra Robyr Sàrl**

Avenue de Chamonix 3a | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Jonathan Van Den Eede | Romano Camesi



Projet n° 41

## Terra mossa

Bureau d'architectes

**G.A. Groupement d'architectes SA**

Quai Gustave Ador 26 | 1207 | Genève | Suisse

Collaborateurs

**Nomos Architecture**

Lucas Camponovo | Jean-Michel Chartiel

Katrien Vertenten | Paola Corsini

**G.A. Groupement d'architectes SA**

Massimo Bianco



Projet n° 42

## CAMELEON

Bureau d'architectes

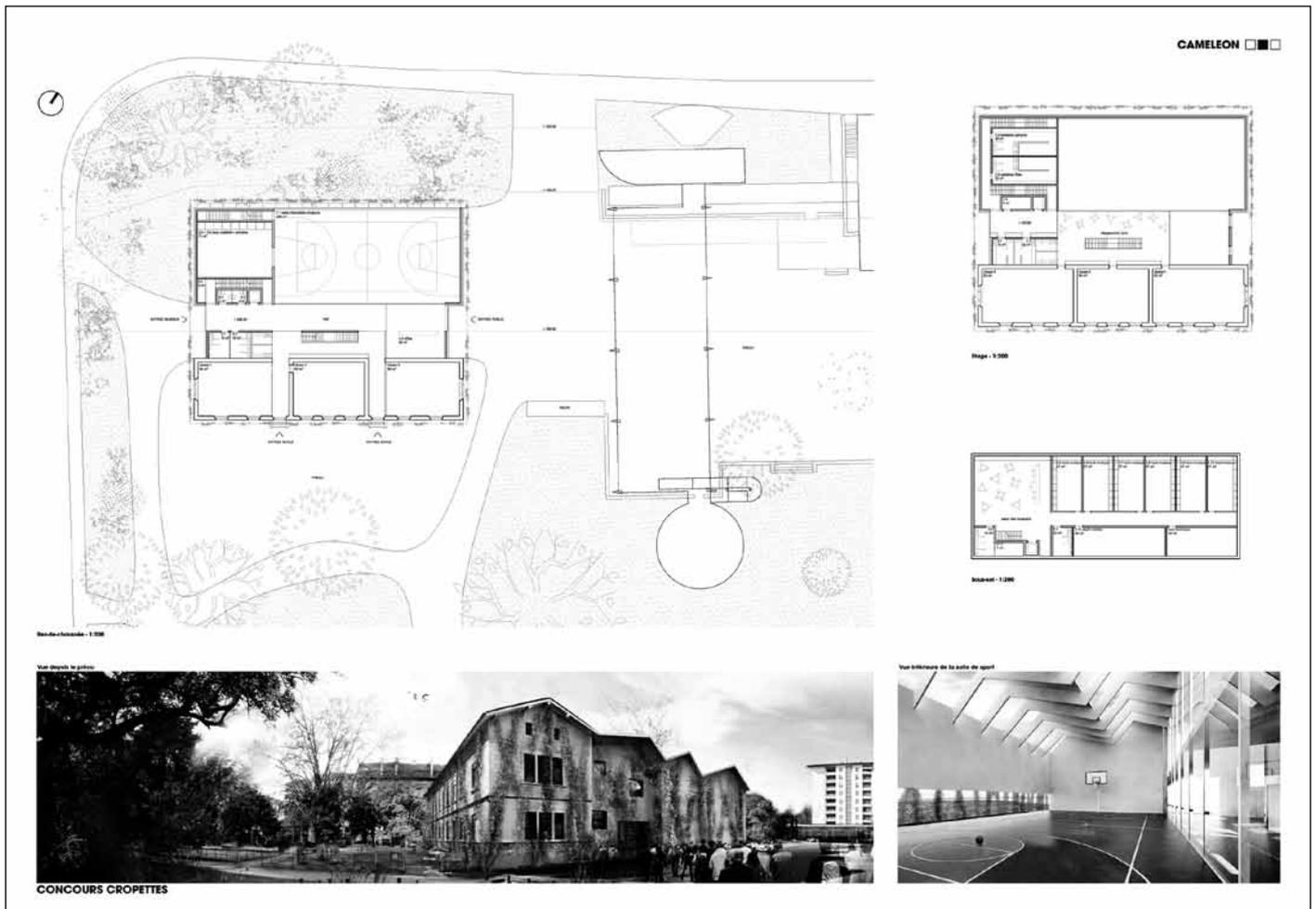
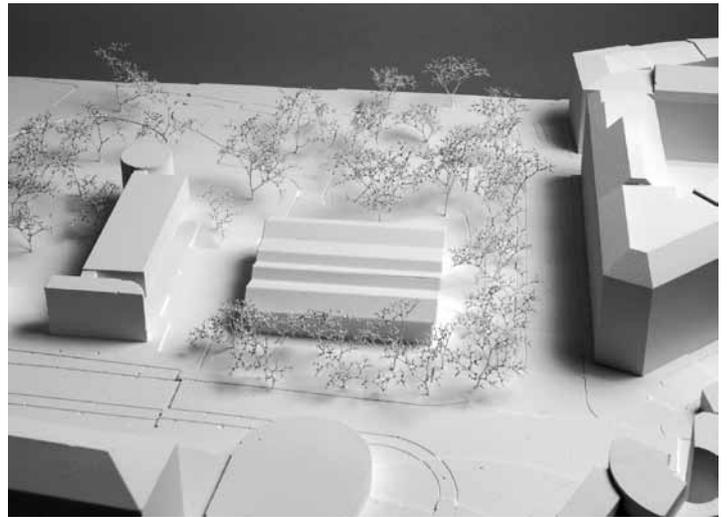
**group8 Sàrl**

Rue Boissonnas 20 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Blaise Fontaine | Didier Collin | Thomas Sponti

Florent Chagny | Patrick Meier | Ambar-Maya Johnsson



Projet n° 43  
**PAPRIKA**

Bureau d'architectes  
**Alain Vaucher**  
c/o ateliers MAT | Route des Acacias 43  
1227 Les Acacias | Suisse



**plan du rez de chaussée**

## PAPRIKA

**plan de l'étage**

Le bâtiment d'équipement scolaire et public a été conçu de manière à dégager un parvis généreux qui sert d'accès au parc des Croupettes. Ce parvis devient un point de jonction entre la pénétrante de verdure venant du Petit Sacomex et le parc. Le sol est perméable mais minéral, lieu de transition entre le tissu urbain et le parc. Le revêtement en Gorth de Bourgogne. Les quelques marches qui relient la rue Baulacre au parking et à l'ancien pavillon provisoire sont conservées, et le nouvel aménagement prolonge cet emmarchement tout autour du parvis. Les arbres sont intégrés dans ce nouvel aménagement, permettant ainsi le passage. L'entrée au parc depuis le quartier des Crottes et depuis la rue Grand-Pré ne se fait plus seulement à travers le complexe scolaire, le cheminement pédonne le long de la rue Fort-Barreau offre une large allée qui invite à entrer dans le parc. Pour ce faire, le petit préau de l'école enfantine est déplacé et le grand est modifié. Le nouvel aménagement donne la même superficie de préau total mais permet de dégager largement le trottoir le long de la rue Fort-Barreau. Le nouveau bâtiment s'adosse contre celui de l'école enfantine. L'articulation entre les deux bâtiments devient l'espace de distribution des activités scolaires et des sociétés. L'entrée publique du bâtiment est située elle vers l'avant, sur le parvis. La salle polyvalente est située à l'étage, elle surplombe le bâtiment et donne sur le parvis et le tissu urbain. Les locaux de répétition sont au rez-de-chaussée. Il y a une possibilité d'entrée distincte de l'entrée publique. Le bâtiment est constitué de deux parties distinctes. La salle polyvalente est revêtue de panneaux minéraux et le corps principal est revêtu d'un bardage de lames de mélèze posées horizontalement, légèrement cintrées. L'ensemble constitué par les deux bâtiments anciens et nouveau est chauffé au bois. La combustion des copeaux de bois chauffe l'eau de chauffage et l'eau sanitaire. Un système de double flux assure une ventilation préchauffée. La salle polyvalente est éclairée et ventilée naturellement.

Projet n° 44

## LESS IS A BORE

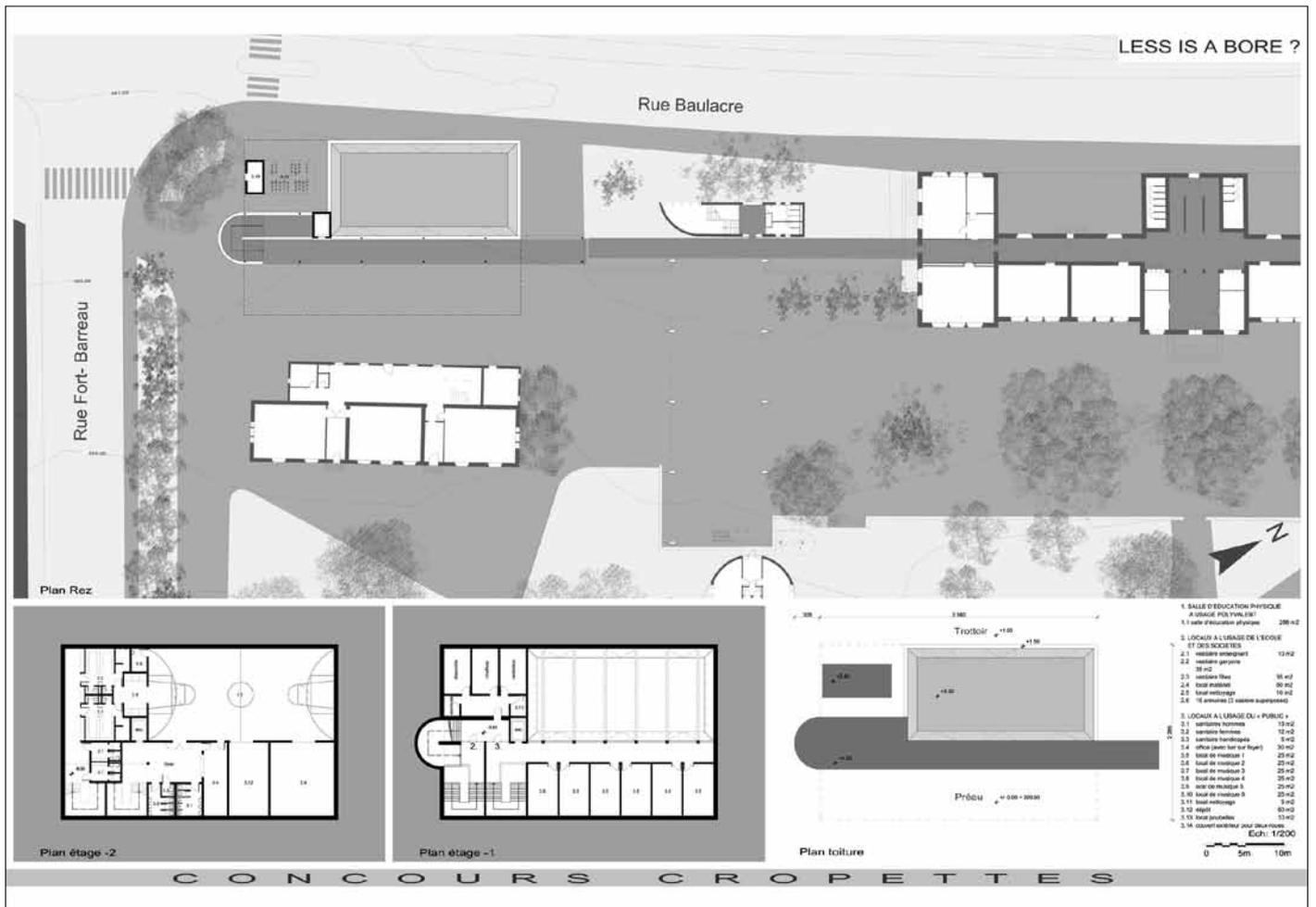
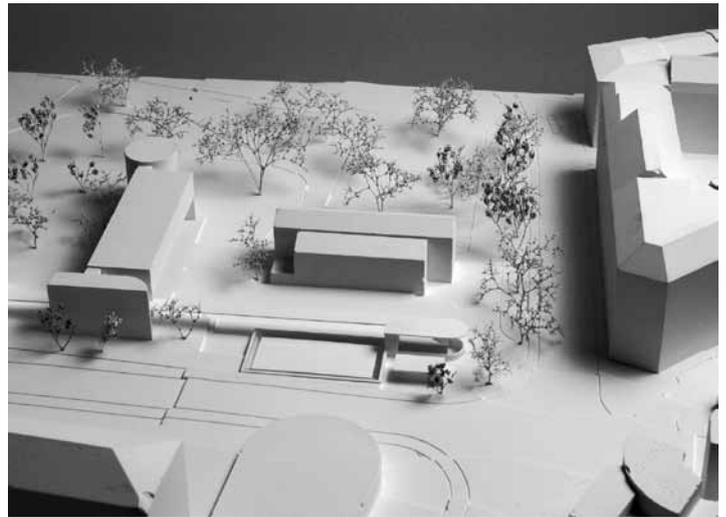
Bureau d'architectes

**J. & M. Steinfels Architectes SIA**

Rue du Vidollet 9bis | 1202 Genève | Suisse

Collaborateurs

Jan Steinfels | Muriel Steinfels | Laurent Meyer



Projet n° 45  
**MSICS.MMX**

Bureau d'architectes

**Reto Ehrat**

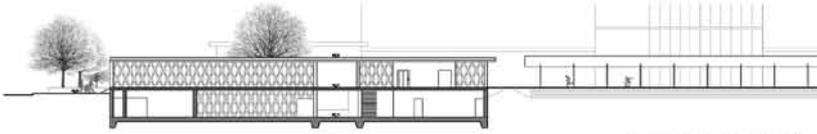
Rue des Cordiers 5 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

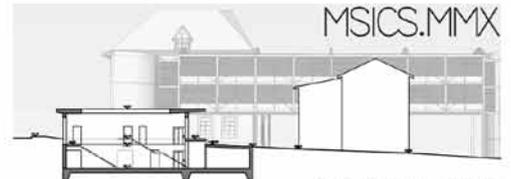
Reto Ehrat | Edith Esmoris | Piyamat Nakbua



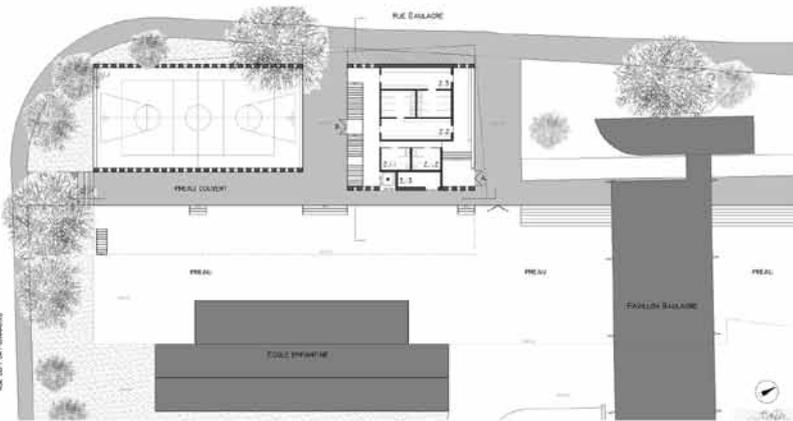
02. CONCOURS, PARC DES CROCHETTES, EQUIPEMENT SCOLAIRE ET PUBLIC, MENS SANA IN CORPORE SANA, MMX



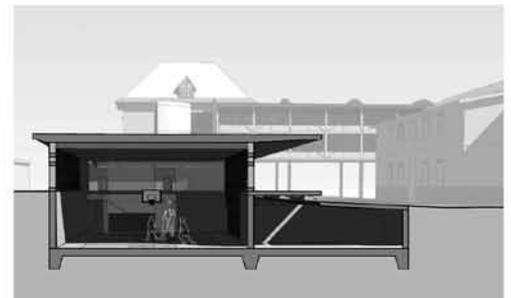
COUPE LONGITUDINALE - Ech. 1/2000



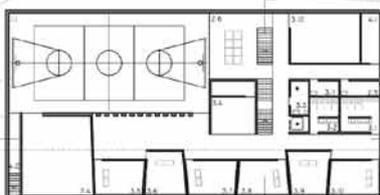
COUPE TRANSVERSALE - Ech. 1/2000



PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE - Ech. 1/2000



COUPE TRANSVERSALE - Ech. 1/1000



PLAN SOUS-SOL - Ech. 1/2000

0-0 PROCEA MMX		1. LOGES A USAGE DE PUBLIC	
A. Accès réservé aux étudiants et sportifs	1.1	1.1	100m <sup>2</sup>
B. Accès réservé au public et aux étudiants des écoles de musique	1.2	1.2	150m <sup>2</sup>
	1.3	1.3	80m <sup>2</sup>
	1.4	1.4	30m <sup>2</sup>
1.5	1.5	1.5	25m <sup>2</sup>
2. LOGES A USAGE DE L'ÉCOLE ET DES SOCIÉTÉS	2.1	2.1	150m <sup>2</sup>
2.1.1	2.1.1	2.1.1	150m <sup>2</sup>
2.1.2	2.1.2	2.1.2	150m <sup>2</sup>
2.1.3	2.1.3	2.1.3	150m <sup>2</sup>
2.2	2.2	2.2	150m <sup>2</sup>
2.3	2.3	2.3	150m <sup>2</sup>
2.4	2.4	2.4	150m <sup>2</sup>
2.5	2.5	2.5	150m <sup>2</sup>
2.6	2.6	2.6	150m <sup>2</sup>
2.7	2.7	2.7	150m <sup>2</sup>
2.8	2.8	2.8	150m <sup>2</sup>
2.9	2.9	2.9	150m <sup>2</sup>
2.10	2.10	2.10	150m <sup>2</sup>
2.11	2.11	2.11	150m <sup>2</sup>
2.12	2.12	2.12	150m <sup>2</sup>
2.13	2.13	2.13	150m <sup>2</sup>
2.14	2.14	2.14	150m <sup>2</sup>
3. ESPACE DE RECEPTIONS (SANS ARRIVÉE RÉSERVÉE AUX SCOLAIRE)	3.1	3.1	150m <sup>2</sup>
4. LOCALS TECHNIQUES SUPPLÉMENTAIRES	4.1	4.1	150m <sup>2</sup>
4.2	4.2	4.2	150m <sup>2</sup>
4.3	4.3	4.3	150m <sup>2</sup>
4.4	4.4	4.4	150m <sup>2</sup>
4.5	4.5	4.5	150m <sup>2</sup>
4.6	4.6	4.6	150m <sup>2</sup>
4.7	4.7	4.7	150m <sup>2</sup>
4.8	4.8	4.8	150m <sup>2</sup>
4.9	4.9	4.9	150m <sup>2</sup>
4.10	4.10	4.10	150m <sup>2</sup>
4.11	4.11	4.11	150m <sup>2</sup>
4.12	4.12	4.12	150m <sup>2</sup>
4.13	4.13	4.13	150m <sup>2</sup>
4.14	4.14	4.14	150m <sup>2</sup>
4.15	4.15	4.15	150m <sup>2</sup>
4.16	4.16	4.16	150m <sup>2</sup>
4.17	4.17	4.17	150m <sup>2</sup>
4.18	4.18	4.18	150m <sup>2</sup>
4.19	4.19	4.19	150m <sup>2</sup>
4.20	4.20	4.20	150m <sup>2</sup>
4.21	4.21	4.21	150m <sup>2</sup>
4.22	4.22	4.22	150m <sup>2</sup>
4.23	4.23	4.23	150m <sup>2</sup>
4.24	4.24	4.24	150m <sup>2</sup>
4.25	4.25	4.25	150m <sup>2</sup>
4.26	4.26	4.26	150m <sup>2</sup>
4.27	4.27	4.27	150m <sup>2</sup>
4.28	4.28	4.28	150m <sup>2</sup>
4.29	4.29	4.29	150m <sup>2</sup>
4.30	4.30	4.30	150m <sup>2</sup>
4.31	4.31	4.31	150m <sup>2</sup>
4.32	4.32	4.32	150m <sup>2</sup>
4.33	4.33	4.33	150m <sup>2</sup>
4.34	4.34	4.34	150m <sup>2</sup>
4.35	4.35	4.35	150m <sup>2</sup>
4.36	4.36	4.36	150m <sup>2</sup>
4.37	4.37	4.37	150m <sup>2</sup>
4.38	4.38	4.38	150m <sup>2</sup>
4.39	4.39	4.39	150m <sup>2</sup>
4.40	4.40	4.40	150m <sup>2</sup>
4.41	4.41	4.41	150m <sup>2</sup>
4.42	4.42	4.42	150m <sup>2</sup>
4.43	4.43	4.43	150m <sup>2</sup>
4.44	4.44	4.44	150m <sup>2</sup>
4.45	4.45	4.45	150m <sup>2</sup>
4.46	4.46	4.46	150m <sup>2</sup>
4.47	4.47	4.47	150m <sup>2</sup>
4.48	4.48	4.48	150m <sup>2</sup>
4.49	4.49	4.49	150m <sup>2</sup>
4.50	4.50	4.50	150m <sup>2</sup>

# IMPRESSUM

Editeur  
Ville de Genève  
Département des constructions  
et de l'aménagement

Graphisme  
Virginie Fürst

Impression et reliure  
Atar Roto Presse SA

Nombre d'exemplaires  
350

Crédits photographiques  
Couverture | Alain Granchamp | Documentation photographique VdG  
Pages 2-3 | LVPH architectes Sàrl  
Maquettes | Alain Granchamp et Nicole Zermatten  
Documentation photographique VdG



